

MINISTERE DE LA JUSTICE

Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse

Mémoire de validation professionnelle

Formation statutaire des éducateurs

Promotion – 2016/2018

Andréa LAURET

---

# Dealer de stupéfiants en reconversion

*Convertir les compétences développées dans le trafic en qualités  
professionnelles pour sortir de l'emprise du réseau de trafiquants*

---

Juin 2018

Sous la guidance de CHERONNET Hélène, Enseignant chercheur à l'ENPJJ, Docteur en  
sociologie

## **Remerciements :**

Tout d'abord, je tiens à remercier les jeunes m'ayant accordé leur confiance et m'ayant livré une partie de leur parcours dans ce travail de mémoire.

Merci ensuite à Hélène CHERONNET, ma directrice de mémoire, pour ses conseils éclairés de lecture sur mon sujet et sa guidance.

Merci à Valériane MILLOZ, formatrice au Pôle Territorial de Formation Ile-de-France/Outre-Mer, pour ses conseils, son soutien et sa bienveillance.

Je souhaite également remercier mes collègues de l'UEHD pour leur soutien et leur participation à l'élaboration de ma réflexion. Et plus spécialement, merci à Laurent pour son implication, la richesse de nos échanges et sa relecture.

Aussi, je remercie les professionnels extérieurs à ma structure et les partenaires pour leur étayage dans mon travail et leur disponibilité.

Pour finir, je souhaite remercier les personnes qui m'ont soutenue et encouragée dans la rédaction de mon mémoire et durant ces deux années de formation ainsi que pour leur relecture. Et plus particulièrement, je remercie Marie-Christine et Cédric.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : D'UN QUESTIONNEMENT DE DÉPART À UNE HYPOTHÈSE DE RECHERCHE.....	4
PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE DU RECUEIL DE DONNÉES .....	10
PARTIE 3 : L'EMPRISE DU RÉSEAU, UN ANCRAGE DANS LE PARCOURS DE DÉLINQUANCE.....	13
I) L'inscription dans une carrière déviante par l'emprise du réseau .....	13
A/ La « carrière » délinquante ou déviante qu'est-ce que c'est ?.....	13
B/ Les motivations à l'entrée dans le réseau de trafiquants de stupéfiants .....	14
C/ Les éléments de valorisations trouvés dans le réseau .....	20
D/ Socialisation par le groupe de pairs déviants.....	22
E/ Construction d'un habitus déviant .....	25
II) Le désengagement difficile de la carrière délinquante .....	27
A/ Les étapes du désengagement.....	27
1. Un changement personnel .....	28
2. Une réévaluation du rapport à la rue et au groupe .....	30
3. La nécessité d'une ouverture vers d'autres statuts.....	32
B/ Auto-Stigmatisation et stigmatisation par la société, une difficile ouverture à un statut conforme.....	34

PARTIE 4 : DÉVALORISER LA CARRIÈRE DÉLINQUANTE ET VALORISER LE JEUNE PAR SES COMPÉTENCES.....	37
I) La revalorisation du jeune.....	37
A/ Les qualités professionnelles et compétences psycho-sociales développées dans le réseau.....	37
B/ La conversion des habitus déviants en habitus conformes par le transfert de compétences.....	39
II) La dévalorisation de la carrière délinquante.....	42
A/ La santé comme levier pour dévaloriser le réseau.....	42
B/ La resocialisation comme soutien aux modalités de désengagement.....	44
PARTIE 5 : L'EXPÉRIMENTATION - SIMULATION D'ENTRETIENS D'EMBAUCHE .....	47
I) L'activité et ses objectifs.....	47
A/ En amont de la mise en place de l'activité, le travail sur l'ordonnance .....	48
B/ Description de l'activité.....	49
C/ Les objectifs.....	51
II) La mise en œuvre.....	52
A/ Les moyens matériels et humains.....	52
B/ Le déroulement .....	52
C/ L'évaluation.....	52
CONCLUSION .....	53
ABREVIATIONS .....	56
LEXIQUE.....	56
ANNEXES .....	61

## INTRODUCTION

Après des études de droit, j'ai eu l'occasion de travailler en juridiction comme vacataire dans différents services (parquet civil, juge des libertés et de la détention). J'ai ensuite été assistante de justice pendant deux ans dont une année au parquet mineurs du TGI de Lyon.

Ayant longtemps habité dans des grandes villes, il m'est régulièrement arrivé de passer devant un point de vente de stupéfiants en rentrant chez moi ou parfois même de subir l'occupation de mon hall d'immeuble par des vendeurs. Néanmoins, ce qui m'a terriblement surpris - au-delà de la grande visibilité de ce commerce sur l'espace public - est l'âge moyen des acteurs du trafic, et notamment ceux qui sont visibles de la population et des forces de l'ordre. Les individus que j'ai pu voir sur les points de vente de drogues, et dont j'ai parfois été témoin de l'interpellation par les forces de l'ordre, semblaient toujours avoir entre 14 et 17 ans. J'ai commencé par me questionner sur la place du groupe de pairs dans le passage à l'acte du mineur participant au trafic. Je m'intéressais à l'impact et à l'influence de ce groupe sur l'entrée du jeune dans le trafic, mais aussi sur ses difficultés à en sortir.

Au cours de ma première année de formation d'éducatrice à la PJJ j'ai eu l'occasion de faire un stage dans un établissement de placement éducatif. Plusieurs jeunes étaient placés pour trafic de stupéfiants. L'un d'entre eux était très peu présent sur la structure. L'ensemble de l'équipe le soupçonnait de poursuivre sa participation au trafic de stupéfiants depuis le foyer. En effet, le jeune avait un rythme de vie particulier. Il était très difficile voire impossible de le lever avant 11h ou midi. Il se douchait, descendait en salle commune, ne mangeait pas souvent avec le groupe, profitait du fait que nous soyons à table pour quitter le foyer et ne rentrait pas avant 2h ou 3h du matin. Il était toujours bien apprêté. Des vêtements de marque, une montre de luxe.

Petit à petit, certains des jeunes du collectif qui gravitaient autour de lui se sont mis également à fuguer du foyer dès le matin pour ne rentrer qu'en fin d'après-midi. Cette situation m'a interpellée puisque les jeunes nous échappaient petit à petit. Ils étaient comme happés par l'extérieur, j'ai supposé que c'était par le réseau de trafiquants. Les jeunes n'étaient plus en lien avec les éducateurs. Ils leur arrivaient de rentrer au foyer et « d'approvisionner » les autres jeunes en stupéfiants.

A l'issue de ma première année de formation et des échanges que j'ai pu avoir avec ces jeunes pris en charge en unité éducative d'hébergement collectif pour des faits d'ILS, je me suis questionnée sur leur profil. Au fil des échanges ces jeunes m'ont appris énormément d'éléments sur le fonctionnement d'un réseau de trafiquants. J'ai tout de suite été stupéfaite de constater leur

aisance et leur habileté à se repérer dans cette jungle qu'était pour moi le monde des drogues. J'ai aussi remarqué qu'ils en maîtrisaient parfaitement les codes. Je me suis alors demandée pourquoi il leur était si facile d'évoluer dans le monde des drogues qui a des contraintes et des règles particulières alors qu'il leur était presque impossible de respecter le cadre et les règles du lieu de placement ou de s'inscrire dans une dynamique d'insertion ou de formation. J'avais également un sentiment d'impuissance face à ces jeunes. Lorsque l'un d'eux m'a expliqué le fonctionnement du réseau de trafiquants dans lequel il « travaillait » et combien il gagnait d'argent par semaine, il a facilement pu argumenter que ce que je lui proposais, ce que les services éducatifs lui proposaient n'avaient pas d'intérêt pour lui. Cela m'a amenée à me questionner sur les outils et les moyens dont disposent les équipes éducatives à la PJJ pour protéger les adolescents qui sont utilisés dans les réseaux de trafiquants de drogues. Malgré les interpellations, les déferrements, les placements éducatifs en hébergement collectif, ces adolescents poursuivent leur activité dans le trafic.

J'ai réalisé plus tard que le jeune avec qui j'avais échangé en foyer ne m'avait donné qu'une partie de la réalité, se gardant de me confier les difficultés, la peur, le stress et la violence inhérente à toute participation au trafic de stupéfiants.

Pour ma deuxième année de formation, j'ai souhaité faire mon stage en placement éducatif dans l'idée de travailler autour de la difficulté, en tant que professionnelle, à entrer en lien et à travailler avec les jeunes impliqués dans le trafic. J'ai réalisé mon stage sur une unité éducative d'hébergement diversifié. Ce dispositif ne comprend pas de lieu d'hébergement collectif, les jeunes sont placés en famille d'accueil ou bien en appartement en semi autonomie ou encore en foyer de jeunes travailleurs. Le service est un lieu ressource pour les jeunes qui peuvent se présenter ponctuellement pour solliciter la psychologue ou un éducateur, ou utiliser les ordinateurs pédagogiques. L'équipe est composée de 4 éducateurs, une adjointe administrative, deux psychologues (équivalent 1 ETP), un responsable d'unité et une directrice de service. Les éducateurs sont amenés à visiter régulièrement les studios et foyers jeunes travailleurs où sont placés les jeunes, mais sont aussi très en lien avec les familles d'accueil chez lesquelles sont organisées des visites de manière aussi régulière que possible pour vérifier les conditions d'accueil du jeune et faire un point sur le placement.

Le public accueilli au sein de l'UEHD est sensiblement différent des adolescents pris en charge en hébergement collectif. Ces jeunes sont dans un projet d'accès à la semi-autonomie, nous accueillons des adolescents dont la majeure partie est âgée de 16 à 21 ans. Ils sont pour la plupart dans une dynamique de sortie de dispositif institutionnel et de sortie du parcours de délinquance. J'ai eu l'occasion de mener des entretiens avec 4 d'entre eux. Les jeunes interrogés n'étaient plus

impliqués dans un trafic et c'est cela qui a été intéressant dans mon recueil de données. Au travers de ces entretiens, les jeunes m'ont confié, sans tabou, le récit d'une partie de leur parcours. Cet échange a pu être aussi une prise de recul sur leur participation aux activités illicites et a pu leur permettre de réaliser le chemin parcouru depuis.

Intéressée par les interactions entre les individus et le fonctionnement d'un groupe de pairs, je me suis rapidement orientée vers la sociologie pour traiter mon sujet. Mes lectures m'ont permises d'affiner mon sujet et de cibler plusieurs concepts me permettant de mieux comprendre ce que j'observais sur le terrain. Je pense notamment au concept de « carrière déviante<sup>1</sup> » développé par Howard BECKER, qui m'a permis de comprendre le processus d'inscription dans un parcours de délinquance. Ensuite, le concept d'« habitus » développé par Pierre BOURDIEU, et repris notamment par Romain GENY, m'a été utile également dans la compréhension et l'utilisation du concept de conversion des habitus dont parlent plusieurs auteurs dont Isabelle COUTANT. Les travaux de Dominique DUPREZ et Michel KOKOREFF m'ont apporté des éléments concrets sur les similitudes existantes entre le monde des drogues et le monde économique que nous connaissons.

C'est à partir de ces notions, et dans l'objectif de répondre aux besoins du public accueilli en hébergement diversifié, que j'ai pensé et construit mon expérimentation. En me référant à une des missions éducatives spécifiques de mon lieu de stage – l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle et l'autonomie - j'envisage d'utiliser le transfert de compétences sous forme d'entraînement aux entretiens d'embauche. Par ce média éducatif, je souhaite travailler avec les mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants sur la conversion des habitus délinquants en habitus conformes à la société.

En conséquence, pour traiter mon sujet je commencerai par développer le cheminement réalisé à partir de mes questionnements de départ jusqu'à la formulation de mon hypothèse de recherche (partie 1), puis je présenterai la méthodologie employée pour mon recueil de données (partie 2). J'en viendrai ensuite à développer mon hypothèse de recherche selon laquelle l'emprise du réseau de trafiquants inscrit le jeune dans une carrière déviante (partie 3), avant de donner des pistes de travail sur cette problématique (partie 4) et de développer mon expérimentation (partie 5).

---

<sup>1</sup> BECKER Howard S, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, 1985, p. 48

# **PARTIE 1 : D'UN QUESTIONNEMENT DE DÉPART À UNE HYPOTHÈSE DE RECHERCHE**

Une des difficultés que j'ai pu rencontrer en placement éducatif est la création de lien relationnel avec les adolescents impliqués dans le trafic de stupéfiants. Le fait de n'être en mesure le plus souvent que de les croiser sur le service m'a conduit à me demander ce qui les attirait à ce point vers l'extérieur. Je me suis questionnée sur l'impact du réseau de trafiquants sur nos capacités, à nous éducateurs de la PJJ, à entrer en lien avec ces jeunes qui nous sont confiés. Ce qui m'a interrogé, finalement, est leur incapacité à accueillir l'aide mais aussi la relation éducative durant leur prise en charge. Aucune démarche ne pouvait être faite puisque le jeune était absent ou simplement de passage pour dormir, se doucher et s'alimenter au foyer. Cette emprise du réseau sur eux empêchait complètement le travail éducatif.

Je me suis d'abord demandé quelle pouvait être l'influence du groupe de pairs qui évoluent avec eux. Pouvait-elle expliquer cette indisponibilité du jeune à entrer en lien avec les services éducatifs ? Pouvait-elle expliquer cette impossibilité à décrocher du trafic ? Le désir d'y retourner malgré des gardes à vue, des déferrements, des périodes d'incarcération ?

La prise en charge des mineurs inscrits dans un trafic de stupéfiants m'intéresse à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les « chiffres clés » du ministère de la justice indiquent que le nombre de mineurs pénalement poursuivis pour des faits en lien avec des stupéfiants est en augmentation constante depuis plusieurs années<sup>2</sup>. Ensuite, j'ai pu observer lors de mes échanges avec les jeunes pris en charge dans les services sur lesquels j'ai été en stage au cours de ma formation que certains sont pris en charge pour des faits de mœurs ou d'incivilité mais participent également au trafic de stupéfiants. Leur implication dans le trafic n'a pas encore été découverte ou judiciairisée ce qui laisse penser que les chiffres officiels du ministère, déjà inquiétants, ne comptabilisent qu'une partie des mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants.

Comme je l'indiquais plus tôt, j'effectue mon stage de professionnalisation en hébergement diversifié. La prise en charge en UEHD se fait sur demande d'admission. On peut considérer que le profil des jeunes accueillis est sensiblement différent de celui des jeunes accueillis en hébergement collectif dans le sens où, pour arriver en hébergement diversifié, le mineur doit être partie prenante au projet de placement. Le placement en UEHD ne répond pas à une solution d'hébergement d'urgence ou à une alternative judiciaire. Nous avons à faire en grande majorité des jeunes majeurs

---

<sup>2</sup> «Les chiffres-clés de la justice», site [justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr), 2013 à 2017.

ou des mineurs qui s'approchent de la majorité. Les mesures qui nous permettent de les prendre en charge sur ce dispositif sont : une ordonnance de placement pour les mineurs, une mesure de mise sous protection judiciaire ou encore une protection jeune majeur pour les majeurs.

Sur mon unité nous observons, certes en moindre proportion que sur un hébergement collectif que les jeunes pris en charge pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) sont moins en lien avec l'équipe et bien moins présents sur le service, à leur rendez-vous ou lors des activités collectives que les autres jeunes. J'ai pu faire ce constat également concernant les jeunes qui, dans leur parcours de délinquance, sont passés par le trafic de stupéfiants mais ne sont pas placés dans le cadre d'une affaire en lien avec les stupéfiants. Ainsi, le trafic de stupéfiants prendrait une place importante chez ces jeunes-là.

J'aimerais comprendre pourquoi les jeunes impliqués dans le réseau sont peu ou pas en lien avec les équipes éducatives. Pourquoi est-il si difficile de créer du lien avec eux et de mettre en place le travail éducatif autour du passage à l'acte, de les saisir pour les mettre en réflexion sur leur situation et les projets d'insertion professionnelle qui les inscriraient dans la légalité ?

La temporalité de ma période de stage ainsi que celle de l'écriture de mon mémoire ne me permettent pas d'observer un parcours de sortie de délinquance, un parcours de désistance, car ce processus s'observe sur un temps long. En revanche, il m'est possible d'observer et de questionner les modalités du désengagement du parcours de délinquance. J'ai donc cherché, à travers ce travail de mémoire, quels pouvaient être les leviers que nous, éducateurs de la PJJ, pouvions utiliser pour engager une accroche avec ces jeunes et concurrencer en quelque sorte ce qu'ils vont chercher dans le réseau. La difficulté que j'ai identifiée dans le travail éducatif avec la plupart des adolescents impliqués dans le trafic de stupéfiants est que leur activité dans le réseau les rend en quelque sorte imperméables à l'accompagnement éducatif. Comment pouvons-nous accompagner ces jeunes-là, insaisissables, invisibles, vers une sortie de délinquance ? Cela revient également à se poser la question du « pourquoi » les jeunes inscrits dans le trafic de stupéfiants ont du mal à se saisir de l'aide éducative ? Finalement, ma question de départ peut se formuler ainsi : **« pourquoi est-il si difficile, dans l'accompagnement éducatif, de venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants vis-à-vis de certains jeunes ? »**

Cette question renvoie aux modalités de sortie de délinquance, aux modalités de désengagement. Qu'est-ce qui se joue dans le trafic de stupéfiants qui attire à ce point les mineurs que nous prenons en charge et finalement, que pouvons-nous mettre en place pour leur impulser une envie de sortir du réseau d'abord et de leur parcours de délinquance ensuite ?

Il semble que l'organisation d'un réseau de trafiquants soit très proche de l'organisation de n'importe laquelle des entreprises commerciales du monde économique, ce qui placerait cette activité illicite au même rang que n'importe quel « job » légal dans l'esprit de ces jeunes.

La vente de drogues serait une activité professionnalisée, participant à l'économie sous-terrainne. Les similitudes avec le monde économique sont telles que Dominique DUPREZ et Michel KOKOREFF parlent de « continuum entre l'économie officielle et l'économie souterraine<sup>3</sup> ». Cette théorie est validée par « l'existence des mêmes principes de structuration de l'organisation des échanges : mécanismes de formation des prix et des revenus selon la loi de l'offre et de la demande, variabilité des produits et des types de distribution, stricte division du travail passant par une séparation importante des niveaux de trafic et une multiplicité de rôles<sup>4</sup> ».

On peut en effet se demander si cette économie souterraine n'est pas perçue comme un emploi ordinaire par les mineurs qui nous sont ensuite confiés. Ils vont sur place, on leur propose de travailler, ils font leur journée, sont payés en liquide à la journée ou à la semaine et s'ils remplissent bien leurs tâches, ils peuvent être promus au grade supérieur. Howard BECKER parle de « carrière déviante<sup>5</sup> » pour décrire le parcours de délinquance d'un individu. Un jeune interrogé m'a d'ailleurs indiqué que le réseau était « comme tout, il y en a qui se spécialisent [...]. Comme après les études en fait, t'as plusieurs filières et plusieurs débouchés<sup>6</sup> ». Cela nous amène à réfléchir sur les éventuelles compétences développées au cours de la carrière délinquante.

Cette économie souterraine apparaît comme étant plutôt lucrative. Cela représente un attrait majeur pour les jeunes puisqu'il donne accès, pour certains d'entre eux, à l'autonomie financière. Une des motivations que l'on retrouve souvent dans l'entrée dans cette activité illégale plutôt qu'une autre est le fait qu'il est facile de se faire rapidement de l'argent pour un mineur sans qualifications. Pour ces adolescents, il semble plus facile de se faire embaucher dans la « bicrav », dans l'économie de la drogue, que dans le monde du travail légal dont l'accès leur est interdit soit en raison de leur âge, soit au vu de leur faible, ou parfois, insuffisant niveau de qualifications.

Il est vrai que le monde des drogues diffuse une sorte de promotion d'un idéal de vie, d'un fort pouvoir d'achat au travers des chefs de réseaux. En effet, cette économie souterraine « peut procurer un style de vie de la réussite : voiture de luxe, beaux habits, vacances de rêve, etc. Même si

---

<sup>3</sup> DUPREZ et KOKOREFF. *Les mondes de la drogue, usages et trafics dans les quartiers*, 2000, p. 29

<sup>4</sup> DUPREZ, KOKOREFF, *Ibid*, p. 29

<sup>5</sup> BECKER Howard S, *Op. Cit.*, 1985, p. 48

<sup>6</sup> CF entretien Annexe 4.

la prison est souvent à la clef, [...], le modèle reste attractif<sup>7</sup>. » Pour contrebalancer ce constat, Christian BEN LAKHDAR explique que si le marché du travail offrait de meilleurs niveaux de rémunération et surtout des emplois accessibles aux jeunes présentant de faibles niveaux de formation, la perspective d'entrer dans le trafic de stupéfiants serait moins attrayante<sup>8</sup>.

Une piste de travail pour cette problématique peut être une nouvelle socialisation. Une socialisation dans laquelle les adolescents se trouveraient de nouveaux repères, une valorisation et une place à occuper. Cette notion de socialisation nous amène à réfléchir aux comportements sociaux que développent les jeunes au cours de leur participation au trafic. Les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants s'adaptent très bien à l'ensemble des normes de cette économie souterraine. Ils en apprennent les codes, maîtrisent et respectent les règles. Pour eux, c'est un travail. « Il ne faut pas être en retard »<sup>9</sup> m'a dit un jeune en me décrivant une journée type. On compte sur eux, ils doivent rendre des comptes, il ne faut pas craquer si la police les interpelle, les risques sont gros s'ils échouent dans leur mission ou bien s'ils dévoilent l'identité de leur « patron », ou de leurs « collègues ».

Parler de comportements et de normes ancrés chez les délinquants revient à évoquer la notion d'habitus théorisée par Pierre BOURDIEU. Cette notion fut reprise par plusieurs auteurs dont notamment Isabelle COUTANT qui parlera d'habitus déviant qu'elle oppose aux habitus conformes<sup>10</sup>. Les habitus déviants constituent donc l'ensemble des comportements acquis et développés au cours du parcours de délinquance. Concernant le trafic de stupéfiants, les chercheurs ayant travaillé sur le sujet, et notamment Fabien TRUONG, Sudhir VENKATESH à Chicago ou encore Dominique DUPREZ et Michel KOKOREFF ont pu démontrer que les attentes et les règles du monde des drogues se rapprochent beaucoup de ce qui est attendu dans notre économie. Le monde du travail légal aurait donc des attentes équivalentes en terme de compétences psychosociales. Ainsi, on peut imaginer qu'il soit possible de convertir ces habitus délinquants en habitus conformes à ce qui est attendu par la société et qui leurs seront nécessaires pour s'insérer socialement et professionnellement.

Il semble que certains jeunes aillent chercher, via leur participation au trafic de stupéfiants, un rôle social, une sorte de reconnaissance de leurs pairs. En effet, dans certains quartiers sensibles, le trafic de stupéfiants occupe tout l'espace public. Constitutif d'une manne économique remarquable,

---

<sup>7</sup> DUPREZ, KOKOREFF, *Op. Cit.*, 200., p. 202

<sup>8</sup> BEN LAKHDAR Christian, *L'économie du deal*, 2012. p.55

<sup>9</sup> Extrait d'entretien

<sup>10</sup> COUTANT Isabelle. *Insertion socio-professionnelle et éducation morale de jeunes délinquants*, 2008, p. 128.

les réseaux de trafiquants peuvent rapidement augmenter leurs capacités de vente et leurs revenus, et deviennent donc des « sources d'emplois ». Les jeunes qui nous sont confiés acquièrent une place dans le groupe de pairs en participant au trafic ; ils ont une utilité, des responsabilités, des gratifications. Mais ils endossent aussi pour certains un rôle fondamental au sein même de leur famille. Les enquêtes de terrains ont montré que certaines familles vivent grâce au trafic, en se rendant complice du trafic de stupéfiants, en gardant de la marchandise chez elles ou encore à travers l'argent ou les courses (payées avec l'argent de la drogue) que peut amener un enfant de la fratrie pour nourrir la famille.

Au-delà du rôle social qu'offre le trafic de drogues aux jeunes recrues, il existe selon moi une sorte de modèle identificatoire que viennent chercher les mineurs. « Les grands » de la cité (les chefs de réseau), ceux-là mêmes dont ils savent qu'ils ne sont pas de bonne fréquentation, ces plus grands qui sont sortants de prison ou encore sont surveillés par la police, ces même personnes font aussi office de figure identificatoire. Ils offrent leur protection aux jeunes recrues, mais aussi du travail, et ils les gratifient lorsque ce travail est bien réalisé. Ces chefs de réseaux représentent alors l'idéal qu'il faut atteindre. Ils ont de l'argent, ils sont craints et respectés, ils ont du pouvoir. Chaque recrue va être amenée à rester un temps dans le réseau dans l'espoir de gravir rapidement les échelons de la hiérarchie et arriver un jour à égaler le niveau de vie des chefs de réseau. Avoir beaucoup d'argent, de belles voitures, être respecté par les autres membres du groupe social.

Finalement, cette question de savoir ce qui se joue dans le trafic de stupéfiants et qui attire les mineurs à faire « carrière » dans le trafic de stupéfiants me conduit à me poser d'autres questions. Notamment comment amener les adolescents à un parcours de désistance ? C'est-à-dire à sortir de leur parcours de délinquance. Notons que cette sortie ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il peut y avoir des sorties brèves puis des retours, puis de nouveau des sorties. Comme l'explique Marwan MOHAMMED, « la sortie de délinquance est un processus<sup>11</sup> ». Alors quelles modalités permettent d'arriver à une sortie de délinquance ?

Plutôt que de désistance, qui fait référence à un processus long et progressif, et comme indiqué plus tôt, je parlerai ici d'étapes de désengagement du parcours de délinquance. En effet, la temporalité de ma période de recherche et d'écriture ne me permet pas d'observer un parcours de désistance à part entière.

---

<sup>11</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.) *Les sorties de délinquance, Théories, méthodes enquêtes*, 2012, P.81  
Andréa LAURET

En conséquence, il est intéressant de rechercher quelles pourraient être ces modalités de désengagement ? Comment peut-on accompagner ces jeunes vers une sortie de délinquance ? Par exemple, en leur proposant d'autres modèles identificatoires que ceux qu'ils peuvent trouver dans les réseaux de trafiquants et parmi les pairs qui ont facilité leur entrée dans le trafic.

Pour mettre en place les modalités de désengagement du parcours de délinquance, je m'appuierai sur un constat fait par Marwan MOHAMMED. Il décrit la sortie de délinquance comme étant une combinaison de deux mouvements : un mouvement de sortie de la carrière délinquante et, simultanément, un mouvement d'entrée vers la conformité à la norme. Pour ce faire, il faut donc non seulement que le jeune soit désireux de sortir du réseau, mais également qu'il soit désireux de rejoindre l'économie légale et la société. Ici, le rôle de l'éducateur va être primordial, notamment en tant que traducteur des attentes de la société. Cette transition d'un cadre de référence à un autre, de comportements sociaux déviants à des comportements sociaux conformes, nécessite des leviers qui vont permettre de créer chez le jeune cette envie de s'intéresser à ce qu'on lui propose. L'éducateur va devoir user de stratégies éducatives pour provoquer chez le jeune ce mouvement d'entrée dans la norme.

Ce mémoire tente finalement de répondre à l'interrogation suivante : **« que trouvent les mineurs dans le réseau de trafiquants qui les attire vers des comportements déviants et les éloigne de la norme sociale ? »**

Après avoir répertorié un certain nombre de constats et de concepts de manière succincte et avoir produit plusieurs suppositions, je peux formuler comme suit mon hypothèse de recherche : **« il est particulièrement difficile de concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants dans l'accompagnement éducatif de certains jeunes parce que ces derniers trouvent dans le réseau des éléments de valorisation et un cadre de références. Ces éléments et ce cadre les enferment dans une sorte de « carrière délinquante » et les empêchent de se désengager de celle-ci. »**

## **PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE DU RECUEIL DE DONNÉES**

Dans l'objectif de recueillir des données permettant d'enrichir ma recherche et d'illustrer mon hypothèse et les concepts utilisés, j'ai adopté une posture d'observation participative. J'ai retranscrit dans mon carnet de bord toutes mes observations et mes questionnements qui pouvaient être en lien avec mon sujet de mémoire. Aussi, lors de ma participation à des entretiens éducatifs, j'ai pris le soin de renseigner de manière systématique les éléments qui me semblaient en lien avec mon sujet. J'ai également retranscrit plusieurs observations sur le comportement et le positionnement des jeunes suivis par le service, et qui étaient soupçonnés d'être encore impliqués dans le trafic de stupéfiants par l'équipe éducative.

J'ai régulièrement échangé sur mon sujet de mémoire et mes interrogations avec mes collègues, mais également avec certains partenaires et collègues d'autres services. Cela m'a permis d'être identifiée comme professionnelle en formation et surtout en travail de réflexion sur ce thème précis. Grâce à cette démarche, plusieurs professionnels m'ont fait part de lectures qu'ils trouvaient pertinentes pour ma recherche ainsi que de dispositifs expérimentaux et d'outils dont ils avaient eu connaissance pour travailler la problématique de l'emprise des mineurs dans le trafic de stupéfiants.

Tout au long de l'année, j'ai également réalisé des entretiens avec les jeunes suivis par le service pour ILS<sup>12</sup> ou pour lesquels une partie de la problématique était en lien avec les stupéfiants. Avant de mettre en place mes entretiens, il a été primordial de me documenter et d'acquérir des connaissances sur mon thème. C'est un fait, « la recherche consiste à poser de bonnes questions »<sup>13</sup>. Dès le premier entretien (Annexe 1), j'ai réalisé qu'il fallait suffisamment maîtriser mon sujet pour être en mesure de poser les bonnes questions aux jeunes. Le guide de l'enquête de terrain précise également qu'il faut se familiariser avec le terrain, mais ne pas trop lire pour ne pas s'enfermer dans les théories et avis des auteurs lus.

Le premier entretien que j'ai mené avec Romain<sup>14</sup> n'était pas prévu et je n'étais donc pas suffisamment préparée. Le jeune a mené l'entretien et je n'ai pas posé les questions qui m'auraient permis de recueillir les informations que j'étais venue chercher. Toutefois, cet entretien « pilote » m'a permis de m'immerger dans mon sujet et de construire une grille d'entretien que j'ai sensiblement fait évoluer pour les entretiens suivants.

---

<sup>12</sup> Infraction à la législation sur les stupéfiants

<sup>13</sup> BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, 2010.

<sup>14</sup> Les prénoms des jeunes ont tous été modifiés par respect des règles de confidentialité et d'anonymisation de mon travail.

J'aurais aimé faire un entretien avec un autre jeune placé en famille d'accueil pour des faits d'acquisitions, détention, cession et transports de stupéfiants, mais ce jeune en question était si peu présent au service et dans les temps collectifs qu'il ne m'a pas été possible de créer avec lui un lien éducatif suffisamment pérenne pour proposer un entretien de recherche sur son parcours. Aussi, ce jeune semble encore inscrit dans le trafic. Il m'aurait sans doute été difficile de mener mon entretien d'investigation sans utiliser ensuite en entretien éducatif des éléments confiés dans le cadre de ma recherche. Or, cela va à l'encontre du protocole que j'ai mis en place pour mener mes entretiens.

Par ailleurs, concernant mon protocole, j'ai fait le choix de mener les entretiens uniquement sur les faits passés et non ceux en cours. J'ai pris le temps à chaque fois de préciser le cadre, l'usage que je ferai de l'entretien, ainsi que le protocole de recherche d'un praticien chercheur. J'ai aussi pris la précaution de demander aux jeunes de me parler de leur parcours en se plaçant au jour de l'entretien. Je voulais avoir le récit d'une partie de leur parcours de délinquance, mais dans le même temps leur faire prendre du recul sur leur histoire. Mon terrain de stage m'a permis de mettre en place ce fonctionnement car nous prenons en charge des jeunes plutôt en fin de parcours pénal, en voie de rejoindre le droit commun et de sortir (dans l'idéal) de leur parcours de délinquance.

Mon postulat de départ, formulé à partir de mes observations de 1<sup>ère</sup> année de formation était que les jeunes impliqués dans le trafic de stupéfiants sont moins en lien avec les professionnels et moins présents dans les services éducatifs. Ce postulat s'est vérifié dans mes observations de terrain sur l'UEHD, ainsi que dans les réponses qu'ont formulées les professionnels à mes questionnaires<sup>15</sup>.

Je me suis alors intéressée au fonctionnement réel de l'économie de la drogue, à leur interaction dans cet environnement. Je voulais qu'ils me racontent leur parcours tel qu'ils l'avaient vécu, sans tabou. Pour cela, je leur ai assuré que ma démarche de praticien-chercheur m'imposait de rendre les échanges anonymes et strictement confidentiels, y compris à l'égard de l'équipe et des magistrats.

La contrainte pénale sous-jacente à nos prises en charge ne s'étend pas aux entretiens de recherche. De fait, je ne pouvais pas obliger les jeunes à me confier des éléments des faits de nature délictuelle qu'ils auraient commis. Il a été important et intéressant de leur expliquer pourquoi leur situation m'intéressait et pourquoi j'avais choisi ce sujet. J'ai ainsi pu me constituer un « capital sympathie, convertible en droit d'enquêter<sup>16</sup> » selon Thomas SAUVADET.

---

<sup>15</sup> Voir en annexe.

<sup>16</sup> SAUVADET Thomas, Le sentiment d'insécurité du « dealer de cité », consulté le 14.12.17

Le temps de recueil d'informations et d'observations dans la seconde année de formation est relativement court. Très court pour obtenir la confiance des jeunes, mettre en place des entretiens, et pouvoir travailler autour de ce qui peut nous être confié. Aussi, je trouve délicate la démarche de les mettre en réflexion sur leur parcours et leur passage à l'acte (dans le cadre de ma recherche) alors que mon protocole de recherche m'interdisait de travailler ensuite sur ce qui a été dit en entretien éducatif avec le référent. De fait, à certains moments j'ai trouvé la démarche en quelques sortes hypocrite et superflue dans le sens où elle n'avait que peu d'intérêt pour les jeunes « interviewés ».

Simultanément aux entretiens avec les jeunes, j'ai consulté leur dossier et les rapports éducatifs les concernant. Les jeunes que j'ai pu avoir en entretien sont des adolescents qui ont eu l'occasion de prendre du recul sur leur implication dans le trafic de stupéfiants.

J'ai ensuite croisé les différentes informations issues de mes entretiens avec celles de mon carnet de bord. Cela m'a permis de faire une analyse transversale de mes données de terrain. J'ai toutefois gardé à l'esprit que je n'ai eu accès qu'à un faible échantillon de mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants, ce qui ne constitue en aucun cas une étude représentative et globale de la prise en charge de cette problématique sur le territoire national.

Un peu avant la fin de mon travail d'écriture, j'ai envoyé mes questionnaires (voir en annexe) à plusieurs professionnels (éducateurs et psychologues). J'ai souhaité les solliciter sur leur expérience et leur pratique pour essayer de mettre en exergue les difficultés rencontrées, ou non, dans la prise en charge des mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants. Je voulais également m'appuyer sur leurs expériences pour affiner mon projet d'expérimentation. Sur 8 professionnels, 4 m'ont fait retour du questionnaire : le responsable d'unité, deux éducateurs et un psychologue d'UEHC. J'ai extrait les réponses qui se rejoignaient et qui me permettaient d'étayer mes propos ou, à l'inverse, qui contredisaient des représentations que je m'étais faites.

J'ai également pris contact avec Karima ESSEKI, éducatrice en milieu ouvert, qui a une expérience certaine de l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants et avec qui j'ai pu échanger par téléphone sur mon sujet, mes avancées et mes projets d'expérimentation. J'ai ensuite rencontré Emmanuel MEUNIER, chargé de projet à la MMPCR<sup>17</sup>, avec qui j'ai échangé, notamment, sur mon projet d'expérimentation et sur ce qui existait actuellement en termes d'outils de prévention. J'envisage de solliciter ces professionnels à l'avenir pour monter des projets autour de la prévention et de la prise en charge des adolescents impliqués dans le trafic de stupéfiants.

---

<sup>17</sup> Voir lexique  
Andréa LAURET

## **PARTIE 3 : L'EMPRISE DU RÉSEAU, UN ANCRAGE DANS LE PARCOURS DE DÉLINQUANCE**

Dans le but de démontrer mon hypothèse de recherche, je m'attacherais dans un premier temps à exposer ce qui constitue l'emprise du réseau de trafiquants sur les mineurs et en quoi il vient les inscrire dans une « carrière déviante ». (I) Il conviendra ensuite de développer les raisons pour lesquelles le désengagement du parcours de délinquance est particulièrement difficile pour ces jeunes-là (II).

### **I) L'inscription dans une carrière déviante par l'emprise du réseau**

Les mineurs que nous suivons dans le cadre de nos missions sont inscrits, à des degrés différents, dans une « carrière déviante ». (A) Pour comprendre comment se met en place l'emprise du réseau sur les jeunes, je me suis intéressée aux motivations de leur entrée dans le réseau de trafiquants (B), aux éléments qui les maintiennent dans cette délinquance (C, D), pour dire enfin en quoi leur inscription dans cette « carrière » contribue à la construction d'un habitus déviant (E).

#### **A/ La « carrière » délinquante ou déviante qu'est-ce que c'est ?**

Le concept de « carrière déviante » a été développé par Howard BECKER. Il s'agit du parcours que va faire un individu dans la délinquance. Cette « carrière » débute par la commission d'un « acte non conforme à un système particulier de normes<sup>18</sup> », un acte déviant qui n'est pas conforme aux règles établies par la société. BECKER explique ensuite que la dernière étape de la carrière délinquante serait le fait d'entrer dans un groupe déviant et organisé. Ainsi, il est permis de dire que les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants poursuivent une carrière déviante dans laquelle ils apprennent et intègrent rapidement des règles et des codes correspondant aux normes du groupe de pairs déviants.

Il faut noter toutefois que tous les mineurs ne parcourent pas toutes les étapes de la carrière. Certains vont commettre un délit et ne vont plus enfreindre la loi par la suite. C'est par exemple le cas de certains jeunes suivis en milieu ouvert pour une mesure de réparation. Une fois leur mesure exécutée, ils attendent leur jugement et la plupart du temps passent à autre chose. Pour d'autres

---

<sup>18</sup> BECKER Howard S, *Op. Cit.*, p. 48  
Andréa LAURET

jeunes, la carrière ne s'arrêtera pas à la première mesure, ni au premier placement en hébergement collectif, ni même à la première période d'incarcération. Aussi, chacun des mineurs que nous suivons à la PJJ ne traverse pas de la même manière cette « carrière ». Il convient de préciser que la « carrière déviante » est fluctuante d'un individu à un autre. Un premier adolescent va par exemple entrer dans la délinquance par un vol de vélo et se verra ordonner une mesure de réparation pénale. Dans le même temps, un autre jeune va commencer son parcours de délinquance par une détention de 20 Kg de résine de cannabis et sera peut-être directement placé en détention provisoire, quand bien même il serait également primo délinquant.

Il me semble important de préciser que la définition de BECKER permet de distinguer les délinquants occasionnels des délinquants de carrière. À mon sens, les délinquants occasionnels ne vont pas s'inscrire dans une carrière déviante, ce sont ceux pour qui le passage à l'acte délinquant, le comportement contraire à la norme, ne sera qu'une expérience adolescente de transgression. En revanche, les délinquants de carrière sont ceux, qui du fait de leur socialisation, vont adopter le comportement déviant du groupe de pairs. Les délinquants de carrière vont réitérer les passages à l'acte délinquant et se conformer aux normes acceptées par le groupe déviant.

Il convient à présent de se demander quelles peuvent être les motivations pour nos jeunes à l'entrée dans cette carrière déviante que représente le trafic de stupéfiants.

## **B/ Les motivations à l'entrée dans le réseau de trafiquants de stupéfiants**

Le trafic de stupéfiants semble être assimilé à une branche du monde professionnel par certains jeunes interrogés mais également dans des travaux sur le sujet. En effet, l'économiste Christian BEN LAKHDAR et la journaliste Louise COUVELAIRE développent tous deux que dans le réseau de trafiquants les mineurs sont confrontés à la même organisation et au même fonctionnement qu'une entreprise commerciale. Dans le trafic, ces adolescents peuvent apprendre notamment des stratégies de marketing semblables à celles des industries, ils ont à développer une relation clientèle. On peut constater également dans le trafic de stupéfiants une certaine ubérisation de ce commerce illicite sur le même modèle que celui des livraisons à domicile.

Le trafic de drogues est un commerce perçu comme très lucratif et « emploi » un très grand nombre de « salariés ». La vente illégale de cannabis (herbe et résine) a généré, à elle seule, la moitié du marché des ventes de stupéfiants en France pour l'année 2010. Avec 1 117 millions

d'euros de chiffre d'affaires réalisé, le cannabis représentait alors 48% du marché face à la cocaïne qui en constituait 38%.<sup>19</sup> Ces données sont sensiblement équivalentes en 2015 : le cannabis constitue toujours presque la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble des drogues illicites en France<sup>20</sup>. En regroupant toutes les strates de la hiérarchie du réseau de trafiquants de cannabis, l'étude menée révèle qu'il y avait, en 2010, environ 236 556 personnes travaillant dans le trafic de cannabis en France.

L'entrée dans le trafic de stupéfiants peut se faire de différentes manières. Un jeune consommateur peut par exemple se retrouver en situation de dette envers son dealer. En effet, « faire crédit à un jeune consommateur local pour lui réclamer ensuite le remboursement immédiat de son ardoise est l'un des ressorts classiques de l'entrée dans le trafic<sup>21</sup> ». Il a pu être observé que cette méthode est parfois utilisée par les chefs de réseaux pour recruter de la main d'œuvre. Il importe ici de préciser qu'un adolescent qui participe au trafic n'est pas nécessairement consommateur et inversement. Aussi les jeunes suivis pour ILS ne vendent pas tous de la drogue dans le but de se fournir leur propre consommation. Cependant, il est fréquent que les mineurs inscrits dans le commerce de cannabis (herbe ou résine), consomment les produits qu'ils vendent, leurs consommations journalières sont en général comprises dans leurs gratifications. En revanche, pour le commerce de cocaïne et de crack, les vendeurs ne consomment généralement pas leur marchandise. En effet, Michel, un jeune que j'ai eu en entretien m'a expliqué qu'en prenant de la cocaïne le vendeur ne peut pas être attentif à ce qu'il fait, et que l'addiction s'installe très vite.

Il existe d'autres voies d'entrée dans le trafic de stupéfiants. Le mineur peut être introduit dans le réseau par les « grands » de son environnement social. Ce fut le cas de Mounir. À partir de l'âge de 12 ans, il a été exclu plusieurs fois de différents établissements scolaires et durant les laps de temps qui se sont écoulés entre chaque exclusion et re-scolarisation, il a fréquenté les « grands » de son quartier. Un jour, l'un d'eux lui a proposé de se faire de l'argent en travaillant pour lui. Il a alors accepté la proposition pour l'appât du gain : pouvoir toucher une gratification financière à 12 ans était inespérée pour lui. C'est ainsi qu'il est devenu guetteur. Par la suite, il a fait tous les postes existants dans le réseau, jusqu'à être à la tête d'un petit terrain de vente. Michel a aussi été introduit dans le réseau par un chef, autrement appelé « grossiste », qu'il connaissait par son entourage proche. Michel avait également des motivations d'ordre financier. Romain, un autre jeune reçu en

---

<sup>19</sup> BEN LAKHDAR Christian, LALAM Nacer, WEINBERGER David, (et al.) *Rapport final pour la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives*, (Rapport), Octobre 2016. P. 3et 4.

<sup>20</sup> Rapport national à l'OEDT, Workbook 4 : marché et criminalité, OFDT, France, 2016

<sup>21</sup> COUVELAIRE Louise, "Enquête sur les petites mains du deal de cannabis", LeMonde.fr, consulté le 26.01.18

entretien, était lui aussi à la recherche de pouvoir d'achat, « *je voulais du Lacoste*<sup>22</sup> » m'a-t-il déclaré en entretien. Connaissant ses besoins, des amis de son frère aîné lui ont proposé un « poste » dans leur réseau et c'est ainsi qu'il a commencé sa carrière délinquante.

Le criminel « prêt à tout » et qui réussit dans les affaires est devenu un modèle identificatoire pour une jeunesse désœuvrée vivant dans les quartiers envahis par le commerce de stupéfiants. Cette jeunesse, qui a peu de moyen de sortir de la pauvreté dans laquelle elle évolue, et qui n'a pas les moyens d'intégrer la société de consommation, va prendre pour modèle un pair qu'elle observe au quotidien, un individu qui vient du même milieu et qui a réussi, à force de prises de risques, à accéder à ce pouvoir d'achat et cette capacité de consommation quasi-illimitée. Le chef de réseau évolue dans l'illégalité, mais ce qu'il renvoie aux jeunes du quartier sont ses capacités financières à partir en vacances, à offrir des cadeaux à ses proches, à être habillé comme dans les clips musicaux, à posséder une belle voiture. Son statut social fascine et motive les « petites mains » de son réseau.

Romain a pu m'expliquer qu'il arrive aussi qu'un jeune s'introduise de lui-même dans un réseau. Il suffirait de se présenter dans un quartier connu pour être un lieu de vente des stupéfiants, demander à voir le chef du réseau et une sorte d'entretien d'embauche serait ensuite réalisé. Le fait, pour un jeune, de se présenter dans un quartier auquel il n'appartient pas et de se rendre sur place avec suffisamment de liquidités pour acheter le premier lot de marchandises suffirait à montrer sa détermination à ce « potentiel employeur ».

Pour André, les motivations à l'entrée dans le trafic étaient aussi financières, mais avec une visée plus altruiste, non orientée vers un besoin de consommation. Aîné d'une fratrie nombreuse, il voulait aider sa mère à payer les factures. Lorsqu'elle s'est rendue compte qu'il apportait au domicile de l'argent gagné illégalement, elle a cessé d'accepter son aide. André a pu m'expliquer que ne voulant pas renoncer à aider sa mère, il a poursuivi son activité dans le trafic et remplissait régulièrement le réfrigérateur de nourriture, « *elle n'avait pas le choix, c'était acheté*<sup>23</sup> ».

On aurait tendance à penser, en entendant les adolescents que nous prenons en charge, que les bénéfices de cette activité sont colossaux et que chacun peut y trouver une sorte d'Eldorado. Concernant les gains, Romain me parlait de 1 000€ par semaine en travaillant comme vendeur de terrain dans un « four » à temps plein (de 12h à minuit tous les jours). Mounir évoquait 500€ par semaine dans son quartier, un « petit terrain » pour le même poste de vendeur. Pour André, ses

---

<sup>22</sup> Cf Annexe 1.

<sup>23</sup> Cf Annexe 2.

revenus par mois étaient selon lui équivalents à un SMIC : « *je gagne autant dans le trafic qu'en bossant*<sup>24</sup> ». De fait, il y a une certaine attractivité à rejoindre cette activité illégale.

Cet aspect lucratif est véhiculé par les chefs de réseau. Ils sont la vitrine de cette économie souterraine. « Leur train de vie et leur visibilité quotidienne, assurent la publicité et la pérennité du contre-modèle qu'elles [les têtes de réseau] incarnent<sup>25</sup> ». Sur ce point, Romain m'a confié que « *dans un four tu gagnes 1000€ par semaine, 4000€ par mois. Mais en vrai c'est rien par rapport à ce qui circule. Ceux qui touchent le plus, les grosses têtes, c'est ceux qui sont en prison ou fichés, qui peuvent pas faire un pas sans se faire attraper par les flics*<sup>26</sup> ». Ainsi, la différence importante de rémunération selon le poste occupé semble connue de tous les membres. Pourtant, il y a cette espérance de promotion au sein du réseau qui encourage les « petites mains » à travailler dur et sans relâche pour gagner un jour les sommes colossales que gagnent les chefs de réseau.

Sur la réalité de la rentabilité du trafic de stupéfiants, l'économiste Christian BEN LAKDHAR nous aide à relativiser les déclarations des jeunes et nous donne de solides arguments à apporter dans nos échanges avec eux sur les raisons de leurs passages à l'acte. Il faut savoir que la partie la plus importante d'ouvriers de cette industrie de la drogue se trouve tout en bas de l'échelle, il s'agit des guetteurs et des vendeurs de rue (voir graphique ci-après). Ce sont eux qui sont en contact direct avec le consommateur et qui sont les plus vulnérables car les plus exposés aux risques d'interpellation et de règlement de compte. Lorsque ces risques se réalisent, cela a pour conséquences, la cessation nette de l'activité rémunératrice, sans compensation, contrairement à ce qui se produit dans le monde du travail légal.

Les mineurs, que l'on retrouve à ces postes en première ligne, ne touchent en réalité pas le salaire minimum garanti en France pour un temps plein, alors qu'ils travaillent plus de 70h par semaine. De 12h à minuit, tous les jours de la semaine. L'attractivité de cette activité illégale résiderait alors en partie dans l'immédiateté de gains importants, plusieurs centaines d'euros par mois

Ci-après un graphique présentant les différentes strates de la hiérarchie d'un trafic de cannabis en France.<sup>27</sup>

---

<sup>24</sup> Cf Annexe 2.

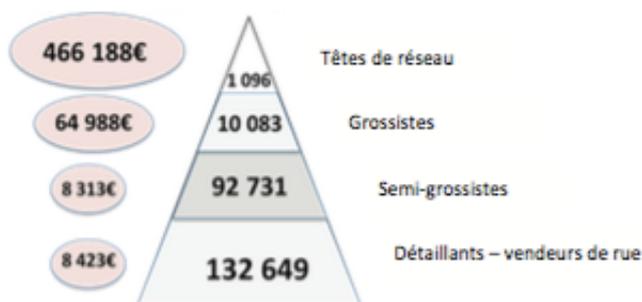
<sup>25</sup> COUVELAIRE Louise, « *Enquête sur les petites mains du deal de cannabis* », *Op. Cit.*

<sup>26</sup> Cf Annexe 1.

<sup>27</sup> Source : BEN LAKHDAR Christian, LALAM Nacer, WEINBERGER David, (et al.) *Op. Cit.*, Octobre 2016.

**Graphique 1** - Nombre d'individus et répartition du chiffre d'affaires annuel estimé en fonction de leur place dans la chaîne de distribution du cannabis en France en 2010.

Cas où l'offre est réalisée par des organisations à 100 %



L'économiste relate, dans son article sur « l'économie du deal »<sup>28</sup>, que les études montrent que le trafic de cannabis, en France, n'est pas aussi lucratif qu'il n'y paraît une fois que l'on enlève du chiffre d'affaires tous les coûts inhérents aux risques liés à l'activité. En effet, les interpellations et les condamnations judiciaires représentent une sortie contrainte du trafic, et donc une perte de revenus. Il en va de même lorsque des saisies sont réalisées au cours des perquisitions. Ensuite, les pertes de revenus ne sont pas seulement imposées par le travail des forces de police ou les sanctions judiciaires. Le monde de la drogue, en ce qu'il est une activité illégale, a des modes de régulation des conflits différents de ceux du monde du travail. Il n'y a pas de droit du travail ni de droit de la concurrence. Lorsqu'il y a des conflits dans le milieu de la drogue, la seule justice possible est la violence. Ainsi, pour garantir les droits de propriété, par exemple sur un espace de vente, ou régler un conflit comme le remboursement d'une dette, les membres du réseau passent par la violence. Ce qui constitue aussi, pour l'individu objet de cette violence, une perte de revenus.

Après avoir rationalisé la rentabilité du trafic, il convient de se demander ce qui pousse finalement tant de mineurs à faire le choix d'entrer dans le réseau. Christian BEN LAKDHAR propose l'hypothèse que l'état socio économique des lieux où se passe le deal est révélateur des intérêts à participer au trafic et peuvent expliquer les choix faits par les membres du réseau<sup>29</sup>. Selon l'économiste, ce choix serait souvent irrationnel et contraint par les difficultés économiques du quotidien que vivent les jeunes des quartiers où s'est installé le commerce de drogues. En somme, le trafic prospérerait plus facilement dans les quartiers précaires où une grande partie de la population est à la recherche d'emploi.

<sup>28</sup> BEN LAKHDAR Christian, « L'économie du deal », 2012/3 (n° 56)

<sup>29</sup> BEN LAKHDAR Christian, LALAM Nacer, WEINBERGER David, *Op. Cit.*, Octobre 2016

Thomas SAUVADET explique dans son article sur les « dealers de cité » que le champ des possibles est limité pour un jeune vivant dans une cité où le trafic est omniprésent.<sup>30</sup> Cette limitation des choix s'explique par la méconnaissance par les jeunes des alternatives légales existantes, mais aussi du fait des échecs dans la scolarité ou le monde du travail, de l'environnement familial carencé et des difficultés rencontrées sur le plan affectif. Dans ce contexte qui semble être un cumul des difficultés sociales et relationnelles, la carrière délinquante semble être la meilleure option pour arriver à la promotion sociale. Cette dernière se réalise donc d'abord au sein du groupe de pairs.

Il demeure que cette activité illégale parvient à recruter de plus en plus de mineurs chaque année.<sup>31</sup> Les professionnels ayant répondu à mes questionnaires font également le constat que plus de 40% des prises en charge qui leur sont attribuées concernent des faits d'ILS, et ajoutent qu'il arrive régulièrement qu'ils découvrent qu'un jeune, suivi pour d'autres faits, soit aussi impliqué dans des affaires de stupéfiants (consommation ou participation au trafic).

« L'espérance de revenus<sup>32</sup> » que représente l'économie de la drogue n'atteint pas seulement les mineurs qui se retrouvent confiés à la PJJ, elle touche aussi certaines familles habitant dans ces quartiers. On pense ici aux familles dont les logements sont utilisés pour conserver et cacher la marchandise en cas de contrôle de police. Il s'agit des « nourrices » ou « sécu » dont me parlait le jeune Romain en entretien. À ce sujet, Fabienne KLEIN DONATI, Procureure du TGI de Bobigny, s'est exprimée à l'antenne de France Inter.

*« Une certaine partie de la population en Seine-Saint-Denis vit grâce au trafic de stupéfiants, c'est une réalité. Il ne faut pas le contester, c'est vrai que grâce à ce trafic il y a des familles qui mangent, qui sont logées, qui sont habillées. C'est la réalité. Ceci étant, quand on regarde la situation de la population en Seine-Saint-Denis tout est en dessous du seuil de pauvreté, c'est un département qui est très pauvre, où la population est très pauvre. [...] effectivement le trafic de stupéfiants s'implante et il produit, il nourrit, il loge, mais est-ce que pour autant il faut en tirer la conclusion que c'est voulu ? Bien sur que non, on ne mettrait pas quand même malgré tout un certains nombres de moyens pour lutter contre ces trafics, il ne sont pas suffisants ces moyens, mais ils sont là<sup>33</sup>. »*

---

<sup>30</sup> SAUVADET Thomas, *Le sentiment d'insécurité du « dealer de cité »*, consulté le 14.12.17

<sup>31</sup> « Les chiffres-clés de la justice », site justice.gouv.fr, 2013 à 2017.

<sup>32</sup> BEN LAKHDAR Christian, « L'économie du deal », P. 55

<sup>33</sup> Retranscription de l'émission *Interactiv* du France Inter Radio le 6 février 2018. Disponible en podcast.

Maintenant que les motivations à l'entrée dans le trafic de stupéfiants ont pu être exposées, il convient de s'intéresser aux éléments qui vont maintenir les mineurs dans cette activité délinquante.

### **C/ Les éléments de valorisations trouvés dans le réseau**

Ce que j'appelle « les éléments de valorisation » sont tout ce que l'adolescent va trouver dans le réseau qui le mettent en valeur, lui donnent un but, une place, et qui vont l'encourager à rester dans le réseau et poursuivre sa participation à l'activité délinquante. Dominique YOUNG parle de « bénéfices tant matériels que symboliques<sup>34</sup> » que les jeunes vont trouver dans leur participation au trafic de stupéfiants.

Les bénéfices matériels sont perçus comme particulièrement valorisants par les jeunes reçus lors de mes entretiens. Il s'agit de leur rémunération, elle leur confère un pouvoir d'achat et une existence dans le monde de la consommation. Comme a pu le souligner l'économiste Christian BEN LAKHDAR, le réseau de trafiquants est une entreprise illégale qui ne pratique aucune discrimination à l'embauche. Que le jeune vienne d'un autre quartier, qu'il soit d'une autre communauté religieuse, d'un pays différent, qu'il soit mineur ou qu'il soit sans qualification ne fait pas de différence. Il sera rémunéré de manière quotidienne ou hebdomadaire, en liquide, pour le travail effectué.

Un collègue psychologue travaillant en hébergement collectif m'a fait part d'un constat en répondant à mon questionnaire. En foyer, les jeunes impliqués dans le trafic sont en représentation permanente de leur nouveau statut économique. Il décrit que ces mineurs rentrent régulièrement au foyer les bras chargés de sacs de shopping provenant de magasins de marques. Cela leur permet de montrer qu'ils ont dépensé de l'argent. Il met ce comportement en lien avec la question du manque. Plus ces jeunes ont manqué de biens matériels et de pouvoir d'achat dans leur histoire familiale, plus ils ont besoin de montrer qu'il leur en faut désormais et qu'ils en ont.

Dans les éléments de valorisation que procure la participation au trafic de stupéfiants on constate aussi des bénéfices symboliques. L'entrée dans le réseau apporte à l'adolescent un sentiment d'exister. Elle lui donne un statut social dans la cité et lui donne accès à « une forme de normalité, en lui permettant d'avoir une place dans la société de consommation<sup>35</sup> ». Je pense ici aux motivations financières qui peuvent pousser les jeunes à accepter de travailler pour le réseau ou de

---

<sup>34</sup> YOUNG Dominique, *Consommation de drogues et trafic*, 2012/3 (n° 56), P. 5.

<sup>35</sup> COUVELAIRE Louise, *Enquête sur les petites mains du deal de cannabis*, LeMonde.fr

se présenter à un chef de terrain pour lui demander du travail. Mounir se ventait par exemple auprès de ses copains de pouvoir tous les inviter à manger au fast food et d'avoir toujours des bonbons.

Il faut noter également que la pression des pairs du quartier qui sont impliqués dans le trafic peut exister à l'encontre des jeunes non encore entrés dans le trafic. Les pairs vont les inciter à rejoindre l'organisation illégale et faire partie du groupe. Cela peut être vu comme une technique de recrutement.

La sociologue Isabelle COUTANT qualifie la rue comme « attractive » parce qu'elle « apporte avant tout des raisons d'être, de la considération, c'est-à-dire du capital symbolique (une réputation en terme indigène). [...] Ceux qui sont prédisposés à adhérer aux valeurs de la rue sont ceux qui s'estiment insuffisamment reconnus à l'école et/ou dans leur famille<sup>36</sup>. » En quelque sorte, le réseau de trafiquants fait une place aux mineurs lorsque ces derniers n'en trouvent pas dans la société.

Karima ESSEKI, éducatrice en milieu ouvert et auteure de plusieurs articles sur l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants formule le même constat. Le jeune en situation de décrochage scolaire, et dont la situation familiale est précaire, cherche au moins autant que les autres à se faire sa place dans la société. En entrant dans le réseau de trafiquants, « il passe du rang d'anonyme rejeté par les institutions de socialisation à celui de membre reconnu. En participant à la construction de l'identité collective de ce groupe, il construit aussi une identité individuelle valorisante (« Je suis capable de ») et valorisée aux yeux des autres<sup>37</sup> ».

Il nous faut à présent constater l'existence d'un autre bénéfice retiré de la participation au trafic. Les gratifications et la reconnaissance des pairs déviants découlent de l'existence de compétences chez l'adolescent. Il m'importe de ne pas considérer ces compétences et qualités comme *acquises* dans le réseau. À mon sens, cela reviendrait à accorder au réseau la qualité d'organisme de formation, un lieu sans lequel le mineur serait incapable de faire ou d'être. Or, c'est tout le contraire de ma démonstration. Je parlerai donc de *compétences développées* par le jeune dans le réseau.

Marie-Hélène BACQUE, se référant aux bandes délinquantes, parle de « capital guerrier<sup>38</sup> » développé dans la carrière délinquante. Il pourra être réinvesti dans un autre réseau ou potentiellement dans la société. Ce « capital guerrier » se constitue notamment par les jeunes évoluant dans le réseau de trafiquants. Leur participation au trafic les conduit à vouloir se surpasser,

---

<sup>36</sup> COUTANT Isabelle. *Insertion socio-professionnelle et éducation morale de jeunes délinquants*, 2008, p. 129.

<sup>37</sup> ESSEKI Karima, *Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif*, 2016/1 (N° 21), p. 51.

<sup>38</sup> MADZOU Lamence, BACQUE Marie-Hélène. *J'étais un chef de gang*, 2009, P. 220

à développer des techniques de vente pour gagner plus d'argent. Ils sont en compétition permanente les uns avec les autres au sein d'une même cité mais rapidement aussi avec les trafiquants de stupéfiants des cités voisines. Le but recherché par la plupart d'entre eux est de gravir les différents échelons de la hiérarchie du réseau, pouvoir monter progressivement mais aussi rapidement en responsabilités. Si le travail qui leur est demandé est bien exécuté, ils reçoivent en guise de reconnaissance de leur chef une promotion interne et l'augmentation des gains financiers qui en découlent, une sorte d'augmentation de salaire. Par exemple, un bon guetteur pourra devenir « *bicraveur*<sup>39</sup> », s'il est bon il pourra ensuite devenir « transporteur » et ainsi de suite jusqu'à devenir « chef de terrain ». Lamence MADZOU, dans son ouvrage autobiographique, fait état de cette progression dans la hiérarchie de la bande. Cette ascension au sein du réseau constitue également un élément de valorisation dans la participation au trafic.

Un autre élément de valorisation qui découle de la participation au trafic est l'hypothèse d'une promotion sociale qui s'étendrait à la société réelle pour certains trafiquants. Il s'agit ici de l'hypothèse de conversion des gains illégalement acquis dans l'économie légale. Certains acteurs du trafic parviennent à mettre des économies de côté dans l'objectif d'ouvrir un commerce légal par la suite. Leur but serait alors de n'être que de passage dans le trafic et non d'y faire carrière.

Tous ces éléments de valorisations constituent des points d'ancrage dans le trafic pour les mineurs qui s'y engagent. Le caractère socialisant du trafic va ensuite venir confirmer l'inscription de ces jeunes dans une carrière délinquante.

## **D/ Socialisation par le groupe de pairs déviants**

Mes différentes lectures et mes échanges avec les jeunes m'ont amenée à constater que le monde des drogues est un univers très hiérarchisé, violent, mais aussi très socialisant. La participation au trafic peut être comprise comme une activité rémunératrice qui donne accès à une forme d'autonomie. Mais cette activité est aussi fondamentalement sociale. Comme nous l'avons vu précédemment, les jeunes se créent une place dans la société en entrant dans le trafic. Leur participation à cette activité déviante est pour eux une manière d'exister. La socialisation que propose le groupe de pairs déviants va venir remplacer une éducation familiale ou scolaire défaillante. Le groupe devient alors « une force qui offre un espace de construction intense au sein

---

<sup>39</sup> cf lexique.

duquel se vivent et s'expérimentent la reconnaissance, la valorisation, mais aussi et surtout le gain d'une place au soleil<sup>40</sup> ».

Lors d'un accompagnement à une démarche de santé, Mathias, un jeune majeur suivi dans le cadre pénal pour des faits de vol avec violence en réunion et usage de stupéfiants, me parlait de son cercle d'amis : « *je traîne avec mes potes quand je sors de ma formation. Oui, je sais ils sont dans la bicrav ... mais moi je fais plus ça ! Je fume un joint avec eux de temps en temps c'est tout. Une fois je me suis battu avec un mec parce qu'il voulait se battre avec mes potes, j'ai pris leur défense, c'est normal !* »<sup>41</sup> » Ayant établi un lien de confiance avec le jeune au fil de divers accompagnements, je lui ai demandé de but en blanc quelle place il occupait dans son réseau. Il m'a répondu « je faisais guetteur ». Même s'il dit être sorti du trafic de stupéfiants, le lien au groupe demeure et par conséquent les tentations d'y retourner demeurent aussi.

Dominique DUPREZ et Michel KOKOREFF parlent de l'existence de règles dans le réseau, mais également d'une entraide entre les membres. Dans les entretiens réalisés pour leur recherche, comme dans ceux que j'ai pu mener sur mon terrain de stage, les mineurs inscrits dans un même réseau de drogues se connaissent, ils ont « grandis ensembles ». Je nuancerais ici pour le cas de Romain, qui a participé à un réseau de très grande importance, un « four », dans lequel travaillent un nombre important d'exécutants qui finalement ne se connaissent que de nom ou de vue pour avoir été sur le même poste au même moment. Un peu à l'image d'intérimaires en mission dans une usine. L'essentiel pour être accepté dans ce milieu du commerce des drogues serait, pour Dominique DUPREZ et Michel KOKOREFF, d'avoir eu une « socialisation commune<sup>42</sup> ». On peut citer ici l'exemple d'André qui est entré dans le trafic de stupéfiants avec ses amis d'enfance. Ils constituaient à eux seul une petite organisation. « *On s'est lancés ensemble en fait. On avait un gérant, mais il n'y avait pas de leader, tout le monde avait la même place* »<sup>43</sup>.

Les barrières à une « bonne » socialisation peuvent venir du cadre familial ou scolaire, de la relation avec les pairs ou du voisinage. Pendant l'adolescence, la socialisation secondaire (par les pairs ou la scolarité) joue un rôle important en ce qu'elle introduit le jeune dans divers espaces de socialisation, divers secteurs de la société. Ainsi, la famille, en tant qu'espace de socialisation primaire, peut avoir un rôle dans le développement de conduites déviantes du fait d'une absence de supervision du jeune ou d'une incapacité à proposer une relation *sécur*e et fiable à l'adolescent.

---

<sup>40</sup> DUVANEL AOUIDA Géraldine. *Rester délinquant, comprendre les parcours des jeunes récidivistes*, 2016, p. 18

<sup>41</sup> Notes prises suite à un accompagnement d'un jeune, carnet de bord.

<sup>42</sup> DUPREZ, KOKOREFF, *Op. Cit.* 2000, p. 199

<sup>43</sup> Voir Annexe 2.

Cependant, il apparaît que les espaces de socialisation secondaire constitués des pairs et de l'école sont davantage responsables d'une délinquance durable dans le temps.

L'école, en tant qu'espace de socialisation, est un lieu d'expérimentation important, mais aussi de reconnaissance et de projection. Dans les cas de décrochage scolaire ou de disqualification scolaire, les jeunes concernés n'ont alors plus accès à cet espace et vont investir davantage les autres lieux de socialisation juvénile et notamment le groupe de pairs. Il s'agit ici spécifiquement du cas de Mounir qui, profitant du laps de temps nécessaire à une re-scolarisation, a commencé à fréquenter des espaces de socialisation secondaire. Ces espaces se sont trouvés être le groupe de pairs déviants de son quartier dans lequel était installé un réseau de vente de drogues. Ces pairs déviants lui ont offert des éléments de valorisation dont je parlais plus tôt : en le gratifiant lorsqu'il faisait une commission pour « un grand », en lui proposant un poste dans le réseau, en le félicitant pour ses initiatives.

Le décrochage scolaire ne peut pas expliquer à lui seul l'émergence ou la pérennisation de pratiques délinquantes, mais il faut tout de même le considérer comme un facteur de risques de « désaffiliation sociale ». L'école est un espace dans lequel l'adolescent pourra entrer en lien avec la société, elle permet de mesurer l'existence ou l'absence de lien entre le jeune et la société. Si le jeune n'est pas à l'école, ce lien ne peut pas exister.

Géraldine DUVANEL AOUIDA soulève que de nombreux adolescents en situation de récidive délinquante ont connu dans leur parcours scolaire des difficultés d'apprentissages qui ont été confondues souvent avec des problèmes de comportement. Elle cite Howard BECKER disant dans son ouvrage *Outsiders* « que les difficultés scolaires rencontrées par les jeunes peuvent engendrer un recours à l'indiscipline et à l'insolence de leur part dans le but de se construire une identité, certes déviante par rapport aux normes scolaires en vigueur, mais conforme par rapport aux normes juvéniles<sup>44</sup>. » Sur ce point, les professionnels ayant répondu à mes questionnaires estiment de manière concordante que les mineurs impliqués dans le trafic sont déscolarisés plutôt qu'en échec scolaire. Ils sont dans une dynamique d'absentéisme important, mais ils ont généralement de bonnes capacités d'apprentissage.

---

<sup>44</sup> DUVANEL AOUIDA Géraldine, *Op. Cit.*, 2016, p. 19

Selon l'idée d'Howard BECKER, il est permis de penser que le mineur, notamment dans le trafic de stupéfiants, va enfreindre la norme légale plus pour correspondre à la norme déviante de son groupe de pairs que par opposition à la norme légale.<sup>45</sup>

Selon Howard BECKER, les individus apprennent à adopter un comportement déviant. Cet apprentissage se fait parmi le groupe de pairs déviants. C'est en cela qu'il estime que la dernière étape de la carrière déviante est l'inscription dans un groupe de pairs déviants. Il précise ainsi que « c'est au cours des interactions avec des déviants plus expérimentés qu'elle [la personne entrant dans le groupe déviant] apprend à prendre conscience de nouveaux types d'expériences et à les considérer comme agréables<sup>46</sup> ». Howard BECKER écrit enfin que « ce sont des motifs socialement appris qui sont à l'origine de ces activités déviantes<sup>47</sup> ». Ainsi, ce qui n'aurait pu être qu'une expérience non conforme à la norme, un élan à essayer quelque chose de nouveau, une prise de risques propre à la période de l'adolescence, (cette expérience non conforme) devient une habitude, une vocation à un comportement déviant.

Cette appartenance au groupe de pairs déviants inscrit le mineur dans la « carrière déviante » et participe à la construction d'un habitus déviant.

## **E/ Construction d'un habitus déviant**

Pour s'intégrer au groupe, il semble qu'il faille adopter un comportement similaire à celui des pairs, apprendre à être un individu non conforme à la norme. Dès leur entrée dans le réseau de trafiquants, les jeunes prêtent allégeance de manière implicite au groupe de pairs. Il est primordial de respecter les règles du trafic pour garder sa place et ne pas être exclu du groupe. Progressivement mais rapidement, ils vont intégrer les codes sociaux et relationnels de ce milieu.

Dans mes échanges avec les jeunes, ainsi qu'avec mes observations de terrain, j'ai pu constater la présence importante de ce qu'ils appellent « la loi de la rue ». Gare à celui qui dénoncera ses camarades lors d'un interrogatoire ou d'un jugement ! Comme évoqué précédemment, pour chaque manquement aux règles du réseau, il y aura une sanction. Le respect de ces règles conditionne aussi la rémunération des acteurs du trafic. Romain a pu me présenter en partie les règles à respecter dans

---

<sup>45</sup> Il me semble important de préciser ici que la démarche d'explicitation employée ne vise pas la justification des passages à l'acte délinquant ni une minimisation de l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants. Au contraire, mon objectif est ici de comprendre les mécanismes en jeu pour proposer une prise en charge plus adaptée à cette problématique.

<sup>46</sup> BECKER Howard S. *Op. Cit.*, 1985, p.53

<sup>47</sup> BECKER Howard S. *Op. Cit.*, 1985, p.53

le réseau : « *il ne faut pas être en retard, c'est le travail*<sup>48</sup> », il faut être attentif aux consignes du supérieur hiérarchique, il ne faut pas faire d'erreur dans la comptabilité de la marchandise, il ne faut pas se faire remarquer, il faut prévenir le responsable si on ne peut pas venir travailler un jour, il faut rester à son poste et remplir correctement ses missions. À peu de choses près, et la littérature sur le sujet le confirme largement, les règles du commerce des drogues sont similaires au monde économique. De fait, par leur participation au trafic et grâce aux éléments de valorisation qu'ils trouvent dans le réseau, les jeunes se construisent un « capital guerrier » et se construisent aussi un cadre de références. Ce cadre comprend un certain nombre de normes déviantes, de règles auxquelles chaque acteur du réseau doit adhérer s'il souhaite conserver sa place dans le groupe.

À partir d'une définition de Pierre BOURDIEU, Romain GENY développe qu'un habitus est constitué par « l'intériorisation individuelle des structures sociales [...], l'habitus est un système de schèmes de perception et d'action, structurés et incorporés par une socialisation en lien avec une position sociale ; ces schèmes structurent à leur tour potentiellement les pratiques individuelles (et la perception, par l'individu, des pratiques des autres)<sup>49</sup> ».

Ainsi, un habitus est une grille de perception acquise par une première socialisation et qui permet à l'individu de choisir son comportement en fonction de sa perception du monde ou d'un événement. L'habitus est donc un comportement profondément ancré et intégré chez les individus. La participation au trafic de stupéfiants, par la valorisation des pairs et le sentiment d'appartenance à un groupe, conduit le jeune à intégrer le comportement déviant des pairs via cette socialisation secondaire. Le mineur, qui s'inscrit dans une carrière déviante, va de fait, adopter un habitus non conforme, un habitus déviant pour correspondre aux normes du groupe dans lequel il se sent exister.

J'ai trouvé beaucoup de référence à cette « loi de la rue » dans mes lectures mais également dans la culture musicale des jeunes avec qui j'ai pu travailler en hébergement collectif et en hébergement diversifié. Pour n'en citer qu'un, le rappeur Ninho parle de « La rue » comme d'une amante qui lui aurait appris à devenir un homme, lui aurait donné des amis, de l'expérience « professionnelle ». En voici quelques extraits<sup>50</sup> :

---

<sup>48</sup> Cf Annexe 1.

<sup>49</sup> GENY Romain, « *Réponse éducative* » de la PJJ et conversion des habitus, consulté le 22.12.17

<sup>50</sup> Chanson du rappeur Ninho, « Elle m'a eu ».

« elle m'a eu, elle a fait mon C.V, mon vécu  
Elle m'a donné des potes à l'école et jusqu'aujourd'hui, j'traîne avec eux  
J'ai raisonné bicrave ou faire le pu<sup>51</sup>

...  
J'ai essayé de la quitter, mais je peux pas, c'est compliqué

...  
elle m'a eu, elle m'a eu  
**Son joli prénom, c'est la rue**  
Elle m'a promis la lune, j'y ai cru  
J'n'ai récolté que des gardes à vues

...  
Je l'ai dans la peau, elle ne veut plus me quitter, elle me rend accro, je ne pense qu'à débiter  
Si j'avais su, j'aurai peut-être évité de traîner  
Car la vérité c'est qu'elle m'a dégoutée, c'est l'padre que j'aurai dû écouter  
Mais j'aime trop la cité-é-é, elle me rattrape quand je m'en vais, pourtant au fond, j'suis pas mauvais  
Elle m'a aidé, elle m'a aimé, elle m'a élevé, comme son bébé »

En somme, il convient d'admettre que l'emprise du réseau de trafiquants sur les mineurs se met en place du fait d'un cumul de plusieurs facteurs. Nous allons voir à présent en quoi l'inscription dans la carrière déviante vient rendre le désengagement particulièrement difficile pour les jeunes qui nous sont confiés.

## **II) Le désengagement difficile de la carrière délinquante**

Afin de comprendre en quoi l'inscription dans la carrière déviante complexifie la sortie du réseau de trafiquants (B), il conviendra d'exposer les étapes du désengagement d'un parcours de délinquance (A).

### **A/ Les étapes du désengagement**

Pour décrire les étapes du désengagement d'un parcours de délinquance, je m'appuie sur l'expertise du sociologue Marwan MOHAMMED. Il écrit que « sortir des bandes implique un changement personnel, une réévaluation du rapport à la rue et au groupe initial ainsi qu'une ouverture vers d'autres statuts acceptables<sup>52</sup> ». Le sociologue va plus loin en précisant qu'il y aurait, dans la sortie de délinquance, un double mouvement. Les individus quittent la délinquance et dans le même temps vont vers autre chose. « C'est sous la pression conjointe de ces deux forces, de leur

---

<sup>51</sup> Faire le guetteur, prévenir de l'arrivée de la police. Qualifie les jeunes qui crient « ça pue, ça pue » lors des interventions policières.

<sup>52</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.).*Op. Cit.*, 2012, p. 183

puissance respective, que se dessinent les engagements, la persistance ou à l'inverse, les désistements<sup>53</sup> ».

### ***1. Un changement personnel***

Il est intéressant de constater que le monde des drogues conserve une main d'œuvre plutôt jeune. Le fort turn-over de la force vive du réseau s'explique par sa grande attractivité que nous avons expliquée plus tôt. Elle vient remplacer les trafiquants au fur et à mesure que les agents de police et de justice les retirent du réseau. La carrière de trafiquant de stupéfiants est donc de courte durée pour la plus grande partie des trafiquants, principalement les semi-grossistes et les vendeurs de rue (cf schéma en page 20).

Marwan MOHAMMED explique que le « capital social » des jeunes inscrits dans le trafic est assez étoffé autour de 20 ans. Ce capital social représente le cercle de connaissances dans le réseau. Il s'amenuise avec le temps du fait des trahisons, du décès de certains membres du trafic, de l'incarcération d'autres, et enfin, de la sortie du groupe déviant de ceux qui « se rangent », qui retournent à une vie normale. Il développe en précisant que « si la carrière dans le trafic est la plus féconde au moment de la vingtaine, c'est parce que cette période correspond à un âge où le capital social est particulièrement riche<sup>54</sup> ».

Le sociologue parle d'un âge limite implicite qui serait associé aux différentes transgressions. « Au-delà de ce seuil symbolique, la participation au pôle des sociabilités déviantes n'est acceptable qu'au titre d'une délinquance rémunératrice, au risque de se retrouver sérieusement disqualifié et poussé vers la sortie par les générations montantes<sup>55</sup> ». La légitimité à appartenir à une sociabilité transgressive diminuerait donc avec l'âge. Au-delà de la vingtaine, les individus qui restent dans le trafic, sans avoir atteint un poste élevé dans la hiérarchie, sont considérés comme des cas sociaux.

Mounir me disait en effet, en entretien, que seul une poignée de personnes arrivera au sommet de la hiérarchie dans le réseau de trafiquants, seuls quelques uns feront partie des « chefs », des « têtes de réseau ». Il a pu manifester également qu'à un moment il s'est rendu compte que les aînés, qui pouvaient inspirer le respect et attirer les nouvelles recrues, sont toujours au même stade au bout

---

<sup>53</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.). *Op. Cit.*, 2012, p. 183

<sup>54</sup> MOHAMMED Marwan, CHOQUET Luc-Henry (Dir.). *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues*, 2017. P. 141

<sup>55</sup> MOHAMMED Marwan (Dir) *Op. Cit.*, 2012, p. 185

de quelques années. Romain aussi a pu évoquer l'absurdité pour un adulte (un individu de 40 ans en l'occurrence) de travailler dans les stupéfiants : « *C'est un truc d'enfant la vente de shit*<sup>56</sup> ».

Lamence MADZOU est un ancien chef de gang qui a multiplié les expériences délinquantes. Il décrit dans son livre autobiographique que les individus, de manière générale, aspirent à une « vie normale ». Il insiste sur le fait que les délinquants s'inscrivent dans ce même mouvement de recherche d'une « vie normale ». Il la définit comme le fait d'avoir un travail, une famille et un logement. Il reconnaît donc qu'il y aurait une sorte de déclic à un moment de la vie d'un individu à partir duquel il va changer, et ne va plus être intéressé par ce que lui propose le groupe de pairs déviants. Marwan MOHAMMED développe que sur le long terme « les persistants<sup>57</sup>, s'ils ne sont pas trop abîmés, se désisteront également des bandes et de la délinquance. La notion de désistement renvoie ici au fait d'abandonner ou de réduire fortement et durablement les actes déviants et délinquants et de tendre vers une attitude plus conforme<sup>58</sup> ». Christian BEN LAKHDAR le souligne également dans son rapport pour la MILDCA : « le labeur dans l'économie souterraine n'empêche pas les trafiquants de se projeter dans une vie conformiste où le confort domestique tient une place non négligeable<sup>59</sup> ».

Je pense ici à la fin de mon entretien avec Romain<sup>60</sup>. Il me disait commencer à penser aux recherches d'appartement, puisque sa prise en charge institutionnelle allait prendre fin (fin de la garantie jeune et départ du Foyer Jeunes Travailleurs). Romain était à ce moment conscient que pour trouver un logement, il lui faudrait des fiches de paie et donc un travail légal.

La dynamique de désengagement est aussi impulsée par un autre changement personnel : l'évolution de l'âge. J'envisage cette évolution de l'âge comme une accession obligatoire à la maturité, une progression nécessairement porteuse de modifications du comportement d'un individu, de réévaluation de ses centres d'intérêts et de ses priorités. Toutefois, en tant que jeune professionnelle, j'ai pu percevoir une partie de la réalité du public que nous prenons en charge et mes observations autant que mes rencontres m'invitent à nuancer cette affirmation. Il m'apparaît aujourd'hui que certains mineurs n'ont pas les capacités de se saisir de cette évolution du temps (ou s'en saisiront plus tardivement que la norme) et ne parviennent pas à accéder à cette maturité qui les amènera à faire un travail de réévaluation de leur rapport au groupe déviant, à l'activité délictuelle.

---

<sup>56</sup> Voir Annexe 1.

<sup>57</sup> Les individus qui persistent dans la carrière délinquante, qui poursuivent l'activité illégale et ne cherche pas à l'interrompre.

<sup>58</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.). *Op. Cit.*, 2012, p. 182

<sup>59</sup> BEN LAKHDAR Christian, LALAM Nacer, WEINBERGER David, (et al.) *Op. Cit.*, Octobre 2016. Page 7

<sup>60</sup> Voir Annexe 1.

Il me semble que la rencontre avec le monde judiciaire est plus importante encore pour ces jeunes-là que pour d'autres, car ils seront amenés à rencontrer des professionnels formés pour les accompagner dans leur travail de changement de perception, de retour à la norme.

Le changement est primordial après un passage à l'acte pour limiter la durée, l'intensité et la gravité de la carrière délinquante d'un individu. Mais à ce changement s'ajoute la nécessité d'une prise en charge soutenue pour accompagner et stimuler le processus de sortie de délinquance.

## ***2. Une réévaluation du rapport à la rue et au groupe***

Plusieurs éléments peuvent amener le jeune à réévaluer son rapport au groupe de pairs déviants et son rapport « au terrain », au trafic de stupéfiants.

Les conditions de travail dans le réseau peuvent conduire le mineur à réaliser qu'il n'a pas une vie de rêves et que sa place dans le réseau lui coûte plus cher que ce qu'elle lui rapporte. L'activité dans le trafic de stupéfiants est parfois décrite par les jeunes comme ennuyante et stressante. Selon les professionnels ayant répondu au questionnaire, plusieurs éléments peuvent être facteur d'inquiétudes et de stress chez les mineurs impliqués dans le trafic. La prise de risques est importante dans cette activité, les risques le plus souvent cités par les jeunes sont les interpellations, le placement en détention, les règlements de compte, les représailles ou encore les conflits avec des cités rivales sur le marché de la drogue.

Une des sources de stress serait donc la compétition entre trafiquants sur le terrain. Le trafic conduit les jeunes à vouloir se surpasser, à développer des techniques de ventes similaires à celle du monde économique pour gagner plus d'argent. Par exemple, on va pouvoir observer des livraisons de stupéfiants à domicile, des offres promotionnelles à certains moments de la journée, la mise en place de cartes de fidélité. Les trafiquants sont donc en compétition permanente les uns avec les autres au sein d'une même cité, mais rapidement aussi avec les trafiquants des cités voisines. Les jeunes réalisent qu'ils sont « de la main-d'œuvre corvéable à volonté et remplaçable au pied levé du milieu<sup>61</sup> ». Au-delà de cette compétition entre eux, Thomas SAUVADET rappelle qu'ils sont également en lutte constante avec les forces de police. Le stress fait partie intégrante de leur activité.

Le stress se crée chez le mineur trafiquant également lorsqu'il est en dette vis à vis de son fournisseur, du semi-grossiste. Bien que le monde des drogues ressemble en plusieurs points à

---

<sup>61</sup> SAUVADET Thomas, *Op. Cit.*, Printemps 2006, P.11

l'économie réelle (hiérarchie, organisation du travail, taux horaires, rémunération, marketing des produits, fidélisation de la clientèle, protection judiciaire en cas de garde à vue), les règles qui s'y appliquent ne protègent pas les chefs d'entreprises illicites ni les « salariés ». Par exemple, lorsqu'un vendeur perd la marchandise qu'il devait vendre et ne peut donc pas rembourser l'avance que lui a faite son grossiste, il est en dette. Mounir me confiait en entretien qu'il n'avait pas eu personnellement de dettes dans son parcours. Cependant, lorsque son ami d'enfance s'était retrouvé débiteur vis-à-vis de son fournisseur de stupéfiants, il avait pris cette dette comme la sienne et avait aidé son ami à la rembourser en commettant un autre type de délit.

Les dettes peuvent encore se créer lors d'une perquisition, toute la marchandise mais aussi l'argent étant saisis. Le vendeur peut aussi se trouver en dette lorsqu'il se fait braquer par un autre trafiquant. Sur ce point, Thomas SAUVADET met en exergue le fait que dans le monde des drogues, lorsqu'un trafiquant se fait braquer, il ne peut pas déposer plainte. « L'argent sale n'ayant par définition aucune existence légale, il est à celui qui le prend<sup>62</sup> ». Finalement, les premières victimes des « jeunes des cités » sont les autres jeunes et les jeunes des autres cités.

Autre différence notable avec le monde économique, une partie du stress lié à la participation au trafic peut venir des craintes, des représailles physiques des chefs de réseaux si le travail est mal fait ou s'il y a trahison. Romain a pu m'expliquer par exemple que les « *bicraveurs* », qui tenteraient de court-circuiter le réseau en vendant à leur compte sur le terrain pourraient, s'ils se faisaient prendre, se retrouver sujets à de violentes représailles (sanctions physiques, tentative d'homicide). Il en va de même pour les membres du réseau qui dénoncent leurs complices au cours d'interrogatoires de garde à vue ou de jugement en Tribunal pour Enfants ou en tribunal correctionnel. À titre d'exemple, Mathias, un jeune suivi par l'UEHD, n'a pas pu se rendre chez son frère pendant plus d'un an, car des membres du réseau dans lequel il travaillait à proximité de chez son frère, le recherchaient pensant qu'il les avait dénoncés lors de son interpellation. De même, dans le cas d'une mauvaise exécution des tâches confiées, exemple du guetteur qui ne prévient pas du passage de la police à temps, il peut y avoir des sanctions physiques comme un passage à tabac ou des brûlures de cigarette. Malgré cela, certains individus vont persister dans le réseau puisque leur comportement transgressif est vécu comme « attrayant, fascinant et alléchant malgré les souffrances qui en ont découlé<sup>63</sup> ».

---

<sup>62</sup> SAUVADET Thomas, *Ibid.*, printemps 2006, P.7

<sup>63</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.). *Op. Cit.*, 2012, P. 37

En plus de la dette financière qui peut incomber au vendeur de rue et dont je parlais plus tôt, il y a également une dette symbolique à l'égard du groupe. En effet, Karima ESSEKI, par le biais de ses recherches de terrain a pu mettre en exergue le fait que dès leur inscription dans le trafic, les jeunes sont « d'ores et déjà redevables envers leurs pairs<sup>64</sup> ». L'entrée dans le réseau s'accompagne de cet engagement tacite de loyauté envers le groupe et crée cette dette symbolique qui plane au-dessus des acteurs du trafic tout au long de leur parcours dans le réseau. Il y a cette idée qu'ils doivent énormément au groupe, cette dette symbolique vient répondre aux bénéfices symboliques dont je parlais plus tôt.

Il faut souligner que les mineurs avec lesquels nous travaillons sont très souvent des vendeurs de rue, des portiers ou des guetteurs. En contact direct avec le consommateur, ils sont en première ligne, ils sont la partie visible du réseau et par conséquent, ils prennent le plus de risques. Pourtant, ces petites mains du réseau ne touchent bien souvent pas plus que le SMIC et sont soumis à des horaires et des conditions de travail infernales, quand les chefs de réseaux gagnent de leur côté énormément d'argent. Thomas SAUVADET explique que c'est finalement par instinct de survie, en terme de survie sociale, que ces jeunes choisissent cette prise de risques et cette carrière délinquante, parce qu'ils « ne voient pas d'autre solution pour “être quelqu'un” dans une société où la mobilité sociale par les voies légales est devenue quasi inexistante<sup>65</sup> ».

### ***3. La nécessité d'une ouverture vers d'autres statuts***

Le changement personnel du jeune et sa distanciation du réseau de trafiquants et du trafic en lui-même, doivent s'accompagner nécessairement d'un mouvement vers autre chose, vers un autre statut que celui de délinquant pour encourager une dynamique de désengagement de la carrière délinquante.

La réalité du réseau de trafiquants fait que la promotion dans la hiérarchie atteint rapidement une limite. Les postes de pouvoirs et de responsabilités sont peu nombreux dans l'économie de la drogue, et donc les places sont chères. « À terme, seuls des revenus illégaux confortables ou un degré élevé de dépendance à la rue maintiendront certains enquêtés dans une délinquance active. Pour le reste, le moment et le rythme de désistements dépendront des alternatives crédibles qui s'offriront<sup>66</sup> ». C'est sur cette alternative que nous, éducateurs de la PJJ, avons un rôle à jouer. Dans certains cas, les jeunes quitteront le réseau pour un travail légal et un salaire nettement inférieur

---

<sup>64</sup> ESSEKI Karima, *Op. Cit.*, 2016/1 (N° 21), p. 56.

<sup>65</sup> SAUVADET Thomas, *Op. Cit.*, printemps 2006, P.14

<sup>66</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.). *Op. Cit.*, 2012, P. 198

dans le but premier de retrouver une liberté et une sérénité mentale qui ne leur était plus permise lors de leur participation au trafic.

André, par exemple, a pu me dire en entretien qu'il n'envisageait pas de retourner dans le deal de cannabis après son placement éducatif : « *non, franchement non, on est tous tombés. La perquis' à 6h du mat c'était chaud*<sup>67</sup> ». Sa participation à cette activité illégale s'est faite avec ses connaissances, ses amis d'enfance. Étant donné qu'ils ont tous été interpellés au même moment, le groupe déviant n'existe plus, la participation à l'activité illégale n'a plus de raison d'être pour André. Dans son cas, l'interpellation a eu l'effet d'un changement personnel, on le suppose, car il est toujours en placement éducatif au moment des entretiens. L'interpellation a également engagé une réflexion sur son rapport à la rue et à l'activité de deal, puisqu'elle l'a conduit à subir et faire subir à ses proches une perquisition au domicile familial à 6 heures du matin, et l'a conduit ensuite dans le cabinet d'une juge des enfants. Enfin, pour ce qui est de la dernière étape du désengagement, l'ouverture à d'autres statuts, se trouvant placé sur un territoire distant de son lieu d'habitation, il a eu l'espace suffisant pour ré-investir la formation qu'il avait mise en suspens. Une fois arrivé sur l'établissement de placement il a été re-scolarisé rapidement.

Certains jeunes peuvent s'éterniser dans la carrière délinquante, car ils estiment qu'ils n'ont pas leur place ailleurs. La sortie de délinquance repose souvent, dans ce qui est constaté par les chercheurs, sur l'inclusion socio-économique, sur l'accès à l'emploi principalement. La réalité est telle que les opportunités d'emploi sont rares et les tentatives se concluent rarement par un succès. Pourtant, comme le dit Marwan MOHAMMED, c'est par l'insertion socio-économique que se créent en majeure partie les désengagements durables. Le sociologue met en exergue que le marché du travail, de surcroît avec l'explosion du chômage, reste réticent et méfiant face à l'arrivée de cette population stigmatisée de jeunes délinquants sans qualification ou peu qualifiés, avec un casier judiciaire, qui « se distingue par un manque de confiance, un fort scepticisme<sup>68</sup> » et une inadaptabilité au fonctionnement réel du monde de l'entreprise.

C'est sur cette adaptation au monde réel que nous, professionnels des services éducatifs, allons devoir travailler avec le jeune. Reste la difficulté de la stigmatisation de ce public. Stigmatisation par la société, mais aussi, nous allons le voir, par eux-mêmes.

---

<sup>67</sup> Voir Annexe 2.

<sup>68</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.). *Op. Cit.*, 2012, P. 202

## **B/ Auto-Stigmatisation et stigmatisation par la société, une difficile ouverture à un statut conforme**

La plupart des jeunes inscrits dans le trafic de stupéfiants sont décrits comme manquant de confiance en eux dès lors qu'ils changent d'environnement social et ne sont plus avec leurs pairs. Ils se persuadent qu'ils ne savent rien faire, qu'ils n'ont pas leur place dans la société.

Les mineurs impliqués dans une carrière de trafiquant, et donc dans une dynamique durable de délinquance, finissent généralement par être sanctionnés pour leurs actes délictueux. La société accorde ainsi un nouveau statut à l'auteur de l'acte. Pour le public qui nous concerne, il ne s'agit plus seulement d'un jeune mais d'un « dealer ». La sanction pénale d'un acte délictueux est une officialisation publique du caractère déviant de l'acte posé et donc une stigmatisation équivalente de son auteur. À ce sujet, Howard BECKER a développé la théorie de l'étiquetage, *labelling theory*<sup>69</sup>. Cette stigmatisation peut être faite par la société, mais également par l'individu lui-même. Selon BECKER, l'officialisation du caractère déviant d'un individu constitue « probablement l'une des phases les plus cruciales du processus de formation d'un mode de comportement déviant stable<sup>70</sup> ».

Sur cette réalité de l'étiquetage, Mounir me disait en entretien qu'il avait fait attention à ne pas se professionnaliser dans un type de délits, car il ne voulait pas être catégorisé comme « dealer » ou cambrioleur. Il avait réalisé les conséquences de la stigmatisation lorsqu'il s'était retrouvé dans un fichier CANONGE<sup>71</sup>. Dans ce qu'il a pu me dire, il y a quelque part ce rejet du statut de délinquant. De son point de vue, il commettait des actes de délinquance pour subvenir à un besoin précis à un moment donné. Il ne prenait pas plus que ce dont il avait besoin. Il ne se considérait pas comme un délinquant qu'on peut qualifier de « carrière », mais plutôt comme un délinquant occasionnel.

Comme l'explique Howard BECKER, « le fait d'être pris et stigmatisé comme déviant a des conséquences importantes sur la participation ultérieure à la vie sociale et sur l'évolution de l'image de soi de l'individu<sup>72</sup> ». La stigmatisation, qu'elle soit sociale ou qu'elle vienne de l'individu, a une importance majeure, car elle vient ancrer le jeune dans la délinquance. Ces jeunes sont exclus de la société, mais ils considèrent également qu'ils n'y ont pas leur place. La reconnaissance publique du

---

<sup>69</sup> BECKER Howard S, *Op. Cit.*, 1985, p. 201

<sup>70</sup> BECKER Howard S, *Ibid.*, 1985, p. 54

<sup>71</sup> Il s'agit d'un trombinoscope regroupant des individus interpellés pour un certain type de faits. Les photos sont rangées par ressemblances physiques, par type de faits et par territoire de commission des faits. Ainsi, un individu interpellé pour cambriolage peut se retrouver dans le fichier CANONGE qui sera présenté aux victimes ou aux témoins pour identification de l'auteur de faits délictueux dans une investigation.

<sup>72</sup> BECKER Howard S, *Op. Cit.*, 1985, p. 54

caractère déviant d'un individu le condamne à des actions « anormales » et rend difficile la réalisation d'activités « ordinaires » puisqu'elles ne correspondent pas à son nouveau statut. On observe un phénomène de double dévalorisation, à la fois aux yeux de la société et de leur famille, mais également à leurs propres yeux et cela vient charger négativement leur construction identitaire.

Marwan MOHAMMED envisage l'identité comme intersubjective, il y a donc un impact direct des autres, de l'environnement social sur l'identité d'un individu et sur son changement. Il expose que « l'identité du délinquant est relativement fixe car ce dernier est assimilé exclusivement à quelqu'un qui a commis des méfaits<sup>73</sup> ». Les jeunes que nous prenons en charge sont rangés, par la société, par le fait d'être pris en charge à la PJJ, par leurs pairs, et par eux-mêmes dans une catégorie de « délinquants », de « trafiquants », de « dealers ». J'ai en tête ici l'exemple d'un jeune suivi pour trafic de cocaïne. Il a souvent été interpellé et placé en garde à vue dans le commissariat du lieu de domiciliation de ses parents. Ce jeune étant mineur, l'éducatrice d'astreinte l'a récupéré lors d'une sortie de garde à vue. Ma collègue a ainsi entendu les officiers de police apostropher le jeune : « Au revoir Fabrice, on te revoit bientôt ! ». Dans ces circonstances, le jeune est renvoyé à son statut de délinquant. On peut comprendre qu'il puisse être difficile pour lui de se projeter dans un autre statut.

Le caractère des individus, y compris des délinquants, peut changer en s'ouvrant à d'autres points de vue. Dès lors qu'il verra dans les yeux d'autrui la possibilité d'être autre chose qu'un délinquant, un autre statut deviendra alors possible. À partir de ce moment, le jeune sera en capacité d'entrer dans une dynamique de désengagement de sa carrière déviante.

En définitive, et pour revenir à mon hypothèse de recherche, il apparaît plus clairement que le réseau de trafiquants a une emprise sur les mineurs impliqués dans le trafic. Au travers du lieu de socialisation qu'il représente, le réseau propose aux jeunes recrues un style de vie attractif et des éléments de valorisation qui participent à la construction d'un habitus délinquant. L'inscription dans une carrière délinquante qui en résulte rend difficile l'accès pour ces jeunes aux modalités de désengagement de la délinquance, notamment du fait qu'ils subissent et s'infligent une stigmatisation qui les ancre dans leur statut de délinquant et annihile toute possibilité d'un autre statut. Toutefois, le désengagement de cette carrière délinquante reste fort heureusement possible. À

---

<sup>73</sup> MOHAMMED Marwan (Dir.). *Op. Cit.*, 2012, P. 93

mon sens, les adolescents impliqués dans le trafic ont en eux même une ou plusieurs des étapes du désengagement : le changement personnel et certaines fois la réévaluation du rapport à la rue et au groupe. Ce travail de réévaluation du rapport au réseau peut être amené par les professionnels de la PJJ lors des entretiens éducatifs, en revenant notamment avec le jeune sur son parcours, sur sa place dans le réseau et la réalité des risques encourus non seulement judiciaires mais également sur sa santé. Il nous incombe ensuite de les accompagner à l'ouverture vers d'autres statuts que celui de délinquant et les amener à réaliser qu'ils ont des capacités et qu'ils peuvent en tirer une reconnaissance en dehors du réseau.

Mes lectures et mes échanges avec des professionnels de terrain m'ont amenée à envisager une hypothèse d'action certes innovante mais que je trouve bien adaptée à la problématique de ces jeunes. **Mon hypothèse d'action consiste à dévaloriser la carrière délinquante tout en valorisant le jeune par les compétences qu'il a su développer au travers de sa participation à cette activité illicite. J'envisage d'utiliser notamment le travail sur la santé du jeune comme levier de dévalorisation de la carrière puis le concept de conversion des habitus pour travailler sur le transfert de compétences et leur valorisation possible sur le marché du travail.**

## **PARTIE 4 : DÉVALORISER LA CARRIÈRE DÉLINQUANTE ET VALORISER LE JEUNE PAR SES COMPÉTENCES**

Dans cette partie, je développerai mon hypothèse d'action. De mon point de vue, la valorisation du jeune doit passer par l'identification des compétences qu'il aura su développer dans sa participation au trafic (I, A) avant de pouvoir travailler sur le transfert de ses compétences en qualités professionnelles recherchées sur le monde du travail (I, B). Ensuite, j'exposerai en quoi je considère la santé du jeune comme un axe à privilégier dans le travail de dévalorisation de la carrière délinquante dans le réseau de trafiquants (II, A) et je démontrerai l'importance d'une resocialisation du jeune comme soutien à la dynamique de désengagement de la délinquance (II, B).

### **I) La revalorisation du jeune**

#### **A/ Les qualités professionnelles et compétences psycho-sociales développées dans le réseau**

Nous pouvons constater qu'en s'inscrivant dans cette carrière déviante les mineurs montrent également une habileté à s'adapter à leur environnement et à adopter les règles et les normes du groupe de pairs déviants. Leur participation au trafic les a également conduits à développer des compétences, bien qu'ils ne s'en rendent pas compte comme me l'expliquait Mounir en entretien.

En effet, il a pu m'affirmer que la participation au trafic de stupéfiants faisait, sans le savoir, développer des compétences qui pourraient être attendues dans le monde de l'entreprise. Selon lui, nombreux sont les membres du trafic qui pourraient travailler dans la légalité, qui en auraient les compétences, mais qui ne s'en rendent pas compte. *« Beaucoup de ce que tu fais dans le réseau tu le retrouves dans les boîtes qui veulent faire du chiffre. T'as juste à t'adapter en fait. Ben ouais, tu vas pas casser la gueule du mec qui paye pas. Dans le monde du travail tu vas appeler le fisc, un avocat. Dans le réseau tu lui fais casser la gueule<sup>74</sup>».*

Sudhir VENKATESH, sociologue américain qui s'est infiltré pendant 10 ans dans un réseau de trafiquants de drogues à Chicago<sup>75</sup>, a fait état également de compétences nécessaires aux membres d'un réseau de drogues. Cela s'observe chez les adolescents impliqués dans le trafic : ils

---

<sup>74</sup> Voir Annexe 4.

<sup>75</sup> VENKATESH Sudhir. *Dans la peau d'un chef de gang*, 2008, 316 p.

développent des capacités d'organisation, une intelligence des stratégies de merchandising pour fidéliser le client. Ils apprennent aussi à communiquer efficacement avec les tiers et entre pairs.

Certaines des compétences qu'ils ont pu développer correspondent aux qualités professionnelles que le pôle emploi invite à valoriser dans une recherche d'emploi. Dans cette liste de qualités, on retrouve notamment le travail en équipe, la capacité d'adaptation, le sens de la communication, le sens de l'organisation, la rigueur. Dans la journée type d'un trafiquant de drogues qu'ont pu me décrire certains des mineurs que j'ai eu en entretien, on retrouve la nécessité de faire preuve de ces qualités. Il faut être attentif aux consignes, repérer quel acteur fait quoi et où, calculer les gains de la journée et remettre la bonne somme au fournisseur. J'ajouterai aussi que ces jeunes, lorsqu'ils travaillent sur le terrain, parviennent à être ponctuels et réactifs. En effet, ils ne peuvent pas se permettre d'être en retard lorsqu'ils sont attendus sur un point de vente. Aussi, lorsqu'un vendeur n'a plus beaucoup de marchandise en stock, il doit anticiper et rapidement contacter son transporteur afin qu'il le recharge avant d'être à cours de produits.

Il semble important de préciser que les qualités que nous venons d'exposer entrent également dans les compétences psychosociales. « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (...) les compétences psychosociales ont un rôle important dans la promotion de la santé et du bien-être physique, mental et social<sup>76</sup> ».

Finalement, certaines des compétences qui sont mises à l'œuvre dans le réseau de drogues sont similaires à celles attendues dans le monde du travail. En effet, au delà de ces compétences psychosociales, les membres d'un réseau sont aussi amenés à acquérir des compétences économiques et commerciales. Dans mes lectures sur le trafic de stupéfiants mais aussi dans mes entretiens, j'ai pu relever énormément de vocabulaire du monde économique : « heure d'ouverture du réseau », « temps-plein », « comptabilités différentes selon le produit vendu », « clients », « fidélisation de la clientèle », « hiérarchie », « boss ». Les vendeurs de rue sont même comparés à de vrais salariés. En effet, dans son article pour LeMonde.fr, Louise COUVELAIRE énumère plusieurs savoir-faire comptables et commerciaux qui semblent être développés à travers la participation au trafic de stupéfiants<sup>77</sup>. Elle cite notamment la capacité à prendre des risques et à juger des rapports de force, les notions de comptabilité, le sens du commerce, les compétences en communication et en management, la ponctualité, la capacité à l'observation, la résistance au stress. Elle remarque que,

---

<sup>76</sup> Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé.

<sup>77</sup> COUVELAIRE Louise, *Les vendeurs de cannabis, des salariés comme les autres*, LeMonde.fr, consulté le 26.01.18

parmi les compétences développées les plus citées par les jeunes interviewés, ont trouvé également les stratégies en marketing correspondant à celles employées par les industriels.

Ainsi, il peut être intéressant de valoriser les compétences du jeune, bien qu'il les ait développées au cours de sa participation au réseau. Il est primordial de l'amener à réaliser qu'il **possède des compétences**, qu'il est **capable de faire des choses, d'apporter de la valeur ajoutée**. Le fait de donner au jeune des responsabilités, de lui accorder de la confiance et de le valoriser permet de décoller cette étiquette de délinquant dont il a hérité en participant au trafic. Isabelle COUTANT atteste ainsi qu'en « changeant l'étiquette, on autorise la conversion<sup>78</sup> ».

## **B/ La conversion des habitus déviants en habitus conformes par le transfert de compétences**

Nous l'avons établi, il existe des similitudes entre le monde des drogues et l'économie réelle. Ces ressemblances se situent également dans les valeurs que l'on retrouve dans chacun de ces systèmes sociaux telles l'individualisme, la réussite, la concurrence et la solidarité. On peut remarquer ainsi que ce qui constitue des facteurs de réussite dans la société se retrouve dans le monde des drogues : le fait d'avoir de l'argent, du pouvoir et de posséder des biens est un idéal visé par les nouvelles recrues du réseau de trafiquants.

Comme nous l'avons développé plus tôt, en s'inscrivant dans la carrière déviante, les mineurs ont adopté un habitus déviant. Rappelons-le, l'habitus est un comportement ancré d'un individu. Romain GENY explique que pour modifier un comportement « profond », il faut venir modifier de manière durable et en profondeur les grilles de perception et d'action individuelles de la personne. On parle ici du principe de « conversion ». Il s'agit d'une « modification profonde des schèmes de pensée et d'action<sup>79</sup> » d'une personne. Ce travail de conversion de l'habitus déviant doit être effectué par l'individu lui-même et ne peut se contenter d'être superficiel. L'objectif ici est bien de transformer un comportement déviant, qui est ancré dans le fonctionnement du jeune, par un comportement ordonné et conforme à la norme, et que ce nouveau comportement soit de nouveau ancré chez l'adolescent.

---

<sup>78</sup> COUTANT Isabelle. *Op. Cit.*, 2008, p. 135

<sup>79</sup> GENY Romain, « Réponse éducative » de la PJJ et conversion des habitus, *Op. Cit.*

Accompagner les jeunes qui nous sont confiés à s'insérer socialement et professionnellement fait partie de nos missions éducatives à la protection judiciaire de la jeunesse. Ainsi, il me semble intéressant et important de pouvoir valoriser le jeune dans ce qu'il sait faire.

Le défi concernant les compétences développées dans une activité illicite est de parvenir à valoriser le jeune, sans valoriser son passage à l'acte délictuel. Il ne s'agit pas ici de promouvoir le réseau de trafiquants au statut d'organisme de formation. En cela réside toute l'importance des compétences et de la professionnalité des éducateurs et éducatrices de la PJJ. L'une des voies d'entrée dans l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés est le passage à l'acte délictuel. Notre travail se nourrit nécessairement des faits délictuels posés à partir desquels nous allons travailler avec les adolescents. Ce travail est encadré par les magistrats avec qui nous devons rester en lien permanent, notamment pour les solliciter pour des prolongations de mesures lorsque le travail engagé nécessite plus de temps pour être approfondi. Ce travail sur les faits, sur le sens de la loi et sur le rapport qu'a le mineur à la loi, est un prérequis de toute prise en charge à la PJJ.

Partant de cela, je considère qu'il nous appartient ensuite, en tant qu'éducateurs à la PJJ d'accompagner la conversion des compétences développées dans le réseau de trafiquants en compétences reconnues par le monde du travail et la société. Emmanuel MEUNIER, chef de projet à la MMPCR<sup>80</sup>, parle de « compétences recyclables dans l'économie licite<sup>81</sup> » comme levier de prévention pour les mineurs impliqués dans le trafic. Il explique en effet qu'il est possible d'accompagner les jeunes à « transférer » les compétences techniques et relationnelles qu'ils ont développées dans l'activité illicite dans le champ de l'activité licite. Il cite comme compétences « convertibles » le commerce, la négociation, la gestion des risques, la gestion des rapports de force et le fait de savoir respecter les horaires.

C'est également ce que développe Isabelle COUTANT lorsqu'elle parle de « conversion des habitus déviants en habitus conformes<sup>82</sup> ». Elle explique que le rôle du travailleur social est essentiel dans cet accompagnement du passage d'un monde à l'autre. L'éducateur va être le traducteur des codes institutionnels et sociaux, il va avoir pour mission de baliser le passage de l'activité illicite au monde du travail pour que la conversion des compétences développées par le jeune soit possible. Isabelle COUTANT précise aussi que, dans ce processus, le jeune doit avoir légitimé l'éducateur en lui reconnaissant des compétences et en lui accordant sa confiance. Le

---

<sup>80</sup> Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques.

<sup>81</sup> CHOQUET Luc-Henry (Dir.) *Op. Cit.*, 2017. p.24

<sup>82</sup> COUTANT Isabelle. *Op. Cit.*, 2008, p. 131

travail de conversion de l'habitus déviant en habitus conforme ne peut se faire que par le jeune. On comprend ici l'importance de la relation éducative dans notre travail. Si le jeune nous investit, il nous autorise à travailler avec lui sur cette conversion, ce passage d'un statut à un autre.

Pour en revenir à la notion de compétences développées, il semble évident que ces compétences développées dans le trafic ne sont pas strictement équivalentes aux compétences attendues par le monde du travail. De fait, avant de penser à l'insertion professionnelle d'un jeune, il nous faut identifier les compétences qu'il/elle possède. Il nous faudra déterminer dans quelles mesures il/ elle comprend les codes institutionnels auxquels on va lui demander de répondre pour s'insérer à la fois professionnellement et socialement. Ensuite, il nous faudra mettre en place des stratégies éducatives et des moyens de préparation à l'insertion professionnelle, afin d'accompagner cette conversion des habitus délinquants en habitus conformes.

Ce travail de conversion des compétences développées dans le réseau en compétences valorisables sur le marché du travail est encore à un stade expérimental. Sur le territoire national, quelques dispositifs voient le jour. Il y aurait par exemple des associations qui « acceptent ainsi de combler rétroactivement les trous figurants dans le CV, en attestant d'expérience fictives<sup>83</sup> ». Encore, une organisation de prévention des conduites à risques de la Seine-Saint-Denis a mis en place une permanence juridique avec un binôme avocat/conseiller d'insertion. Cette permanence a pour but de faciliter les démarches d'effacement du casier judiciaire qui peut dans certains cas être un frein dans l'accès à l'emploi.

Il est important également d'avoir à l'esprit une des grandes difficultés dans cette transformation de leur habitus. Dans leur participation au trafic et parfois même avant, dans le cadre familial, ces jeunes ont subi dans leur histoire et subissent dans le trafic beaucoup de violence. Cela les emmène à développer une dureté dans leur rapport à l'autre. Il y a une nécessité également à travailler sur cette violence. Dans le trafic, cette violence est transformée en mépris envers les clients, ou en violence entre pairs, mais le même schéma n'est pas envisageable dans le monde du travail. Il faut le garder à l'esprit et leur apporter d'autres moyens de réponses aux contrariétés, à l'échec et aux frustrations. C'est un travail déjà largement réalisé par les professionnels, notamment en établissement de placement éducatif.

Une autre difficulté est soulevée cependant lors du passage du monde des drogues au monde du travail légal. Les mineurs impliqués dans le trafic recevaient leur rémunération de manière

---

<sup>83</sup> COUVELAIRE Louise, Les vendeurs de cannabis, des salariés comme les autres, LeMonde.fr, consulté le 26.01.18  
Andréa LAURET

quotidienne ou hebdomadaire et en liquide. Le passage au monde du travail légal doit être envisagé avec le souci de faciliter pour ces jeunes l'accès à un salaire légal de remplacement, le temps qu'ils trouvent un emploi stable et une rémunération pérenne. Je pense ici à l'allocation versée par l'agence de service et de paiement (ASP). Le fait de suivre un stage ayant bénéficié d'un agrément donne accès à l'ASP. C'est le cas des jeunes inscrits en UEAJ, dispositif PJJ qui offre droit à rémunération des jeunes âgés au minimum de 16 ans dès lors qu'ils sont inscrits et suivent les ateliers proposés. D'autres dispositifs peuvent être sollicités pour accompagner cette transition entre le monde illicite et le monde légal sur le plan financier. Je pense notamment aux chantiers d'insertion. Il s'agit d'outils de prévention à destination des jeunes éloignés de l'emploi du fait de leur jeune âge ou de leur faible niveau de qualifications. Les chantiers d'insertion peuvent être rémunérés.

La valorisation du jeune passe donc par la valorisation des compétences qu'il possède. Par ailleurs, la théorie de Marwan MOHAMMED sur les sorties de délinquance nous rappelle que ce mouvement « d'aller vers » un autre statut doit nécessairement s'accompagner d'un mouvement de « sortir de » la carrière délinquante, d'où l'impérieuse nécessité de faire également un travail de dévalorisation du réseau de trafiquants qui la constitue.

## **II) La dévalorisation de la carrière délinquante**

### **A/ La santé comme levier pour dévaloriser le réseau**

Depuis 2013, la PJJ s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé au travers de la prise en charge éducative. L'objectif général de l'orientation « PJJ promotrice de santé » est « d'améliorer la santé globale des jeunes pris en charge par la PJJ en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé accessibles pendant la prise en charge, dans une approche de promotion de la santé-bien-être. (La santé étant posée comme un moyen de réussir la prise en charge éducative)<sup>84</sup> ». Rappelons que, selon la définition de l'OMS, la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité<sup>85</sup> ».

Comme le soulève à juste titre Karima ESSEKI, l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants n'est pas simplement une question de délinquance, il s'agit aussi d'un « enjeu de santé

---

<sup>84</sup> Note du directeur de la PJJ du 1<sup>er</sup> février 2013 relative au lancement du projet « PJJ promotrice de santé »

<sup>85</sup> Définition de l'OMS.

publique<sup>86</sup> ». Au cours des entretiens éducatifs menés autour de l'implication dans le trafic de stupéfiants, les jeunes ont pu lui révéler avoir des troubles du sommeil qu'ils associaient notamment à l'angoisse provoquée par le réseau. Cette angoisse semble être nourrie également par la peur des interpellations, des perquisitions et du fait de ne pas pouvoir assurer son service le lendemain. Pour faire un nouveau rapprochement avec le monde économique que nous connaissons, il semble que ces mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants soient sujets aux risques psycho sociaux (RPS). Ils correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non : du stress, des violences internes (commises au sein de l'entreprise, le réseau dans notre cas, par des salariés, les chefs de réseaux et les co-équipiers de terrain) et des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (les clients mécontents, les membres de réseau de trafiquants ennemis, les contrôles de police, les arrestations, etc).

Il existe six catégories de facteurs de risques psycho sociaux<sup>87</sup>. L'intensité et le temps de travail en fait partie. Dans la participation au trafic, on peut considérer ce risque comme existant lorsqu'on sait qu'une journée de « travail » s'étend de midi à minuit et qu'une semaine s'étend sur 7 jours et non 5 jours. Les conflits de valeurs sont également identifiés comme des risques. Les jeunes impliqués dans le trafic sont en permanence dans des injonctions paradoxales : d'un côté il faut vendre puisque cela fait partie des règles du réseau, de l'autre côté la vente de stupéfiants est interdite par la loi. On peut aussi retrouver ce conflit de valeurs chez certains jeunes pour lesquels existent des convictions religieuses ou des valeurs morales très fortes au sein de la famille. Je pense ici à Michel, un jeune mineur non accompagné, qui est entré dans le deal de crack et de cocaïne pour des raisons essentiellement financières et pratiquement alimentaires<sup>88</sup>. Sans ressources familiales ni pécuniaires, il a participé à un commerce de drogues pour avoir les moyens de se loger et de manger. Il ne pouvait rien garder des sommes qu'il gagnait, même pas les envoyer à sa famille, car c'était « de l'argent sale ». Les risques psycho-sociaux peuvent comporter des facteurs aggravant et auront, par conséquent, un impact d'autant plus fort sur la santé lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée, qu'ils sont nombreux et sont antagonistes. Des facteurs de risques antagonistes sont par exemple une forte demande de productivité en termes de vente mais de faibles bénéfices.

La participation au réseau provoque un autre impact sur la santé que les jeunes identifient et verbalisent peut-être plus facilement. Les acteurs du réseau se voient rétribués d'un repas et d'une consommation en stupéfiants (essentiellement de la résine ou de l'herbe de cannabis) pour chaque

---

<sup>86</sup> ESSEKI Karima, « Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif », Nouvelle revue de psychosociologie 2016/1 (N° 21), p. 58.

<sup>87</sup> Source site INRS, <http://www.inrs.fr/risques/psychosociaux/facteurs-risques.html>, consulté le 15 avril 2018.

<sup>88</sup> Voir Annexe 3.

journee travaillée. Le repas consiste essentiellement en un sandwich grec et un soda, à raison de deux fois par jour pour les individus travaillant à « temps plein ». Les jeunes reconnaissent facilement avoir pris du poids et se trouver mal à l'aise avec leur corps. André me disait par exemple qu'il n'en pouvait plus de manger des kebabs : « *J'en ai trop mangé pour une vie, quand je bossais c'était kebab tous les jours, ça m'a dégouté*<sup>89</sup> ». En plus de cette malnutrition, les jeunes qui deviennent, ou qui étaient déjà consommateurs de stupéfiants en consomment davantage car ils leur sont fournis gratuitement. Aussi, la pénibilité et l'ennui qui découlent de la nature de leurs missions (rester stationné à un endroit, plusieurs heures, dehors) les poussent à consommer énormément de résine ou d'herbe de cannabis mais aussi du tabac. En mettant en lumière l'évolution de la santé du jeune, qui se manifeste généralement par une dégradation depuis son entrée dans le trafic, on met l'accent non pas sur le passage à l'acte, mais directement sur les conséquences qu'il produit sur la vie du jeune. Ainsi, il peut être très intéressant de travailler sur les effets néfastes de la participation au trafic. Ce travail contribue à la dévalorisation de la carrière délinquante. Il s'agit pour nous éducateurs de déconstruire le mythe de la carrière de trafiquant. Leur montrer l'envers de la vitrine attractive diffusée par les chefs de réseau.

J'envisage qu'en travaillant sur l'axe de la santé, le jeune peut prêter une oreille attentive à l'accompagnement éducatif et se sentir concerné par le processus de désengagement de la carrière délinquante, et donc finalement de conversion de l'habitus délinquant en habitus conforme. Il sera ensuite intéressant d'accompagner le mineur dans la découverte d'une autre socialisation que celle dans laquelle il a ses pairs ainsi que ses repères.

## **B/ La resocialisation comme soutien aux modalités de désengagement**

Isabelle COUTANT constate qu'il semble important pour le jeune sortant de délinquance que son groupe de pairs originels (les pairs déviants) approuve sa démarche de formation ou de réinsertion. Il lui serait bénéfique que le groupe de pairs valorise sa démarche de sortie de délinquance. Cette éventualité semble compromise au vu du type de délinquance dont nous traitons. Le réseau de trafiquants fonctionne grâce à toutes ces petites mains, à tous ces « salariés ». Les trafiquants ne vont donc pas se réjouir du fait que de la main d'œuvre leur soit retirée.

Il est permis de penser alors qu'une nouvelle socialisation serait bénéfique au jeune dans une dynamique de sortie du réseau. L'environnement social de l'individu peut prendre un rôle de

---

<sup>89</sup> Voir Annexe 2.

catalyseur en contribuant à créer un nouveau panel de possibilités pour lui. L'adolescent, pour renforcer sa démarche de désengagement, va aller chercher des ressources dans son environnement. Il va se nourrir des liens affectifs dont il va s'entourer et va puiser dans l'altérité de ses pairs pour changer son comportement et ses choix. De cette façon, l'identité et les comportements adoptés par ces pairs vont avoir une influence sur son changement, ils vont l'inciter à faire des choix positifs et protecteurs pour son futur.

Cette re-socialisation peut se faire parmi les pairs, mais également auprès des adultes que sont l'ensemble des professionnels de la PJJ. La relation éducative se crée tout au long d'une prise en charge, que ce soit en milieu ouvert, en hébergement ou sur les dispositifs d'insertion. Au cours de leur passage dans les services de la PJJ, les jeunes vont être au contact d'un panel d'adultes aussi diversifié qu'il y a de profils différents de professionnels à la PJJ. Et ce sont ces mêmes jeunes qui choisiront, parmi toutes ces propositions, à qui ils vont accorder leur confiance et lequel ou lesquels des professionnels seront leur nouveau modèle identificatoire. La difficulté, comme le souligne un collègue psychologue travaillant en hébergement, est que les modèles identificatoires proposés par le réseau sont puissants pour les raisons que j'ai exposées plus tôt, mais également du fait que pour correspondre au modèle représenté par le chef de réseau, les adolescents impliqués dans le trafic n'ont pas de travail de réflexion à mener. Il leur suffit de rester dans le cadre de références auquel ils se sont adaptés et gravir les échelons. Ils n'ont pas besoin de sortir de leur environnement pour atteindre ce modèle-là.

Je suis d'avis que chaque professionnel de service éducatif peut potentiellement être support identificatoire pour les jeunes qui nous sont confiés. Les collègues qui ont répondu à mes questionnaires semblent abonder dans le même sens. De par notre présence, notre constance, notre ténacité et notre écoute, nous nous efforçons d'incarner un modèle sécurisant, contenant et stable dans le temps. Il appartient ensuite au jeune de s'approprier, dans ce qu'il observe, les éléments qui l'intéressent et de faire évoluer sa propre identité, de faire le cheminement vers un nouveau statut, différent de celui de délinquant.

Les théories de la socialisation développent l'idée que pour avoir un effet sur la personne socialisée, il faut un temps d'exposition à l'action socialisatrice suffisamment important. Romain GENY développe que « dans le cadre de cette resocialisation volontariste et contrainte, le processus de conversion de l'habitus semble à chaque fois passer par une prise de recul réflexif des jeunes sur

leur situation passée et leurs comportements. Une des clés de la conversion de l'habitus pourrait donc se trouver dans la posture réflexive et son appropriation par les jeunes<sup>90</sup>».

Il faut alors pouvoir donner le temps de cette réflexion aux adolescents et les amener à se questionner sur leur parcours, leurs comportements mais aussi leurs projets. Comme me l'a exposé Emmanuel MEUNIER, chef de projet à la MMPCR en Seine-Saint-Denis, notre métier consiste finalement à les accompagner à faire leur boulot d'adolescent, c'est-à-dire à se transformer et non à devenir quelqu'un d'autre.

C'est notamment autour de cette idée de réflexion sur soi, sur leur parcours et leurs questionnements que j'ai souhaité construire mon expérimentation, en proposant un espace de socialisation sous forme d'ateliers étalés dans le temps et orientés vers la réinsertion professionnelle.

---

<sup>90</sup> GENY Romain, « Réponse éducative » de la PJJ et conversion des habitus, *Op. Cit.*  
Andréa LAURET

## **PARTIE 5 : L'EXPÉRIMENTATION - SIMULATION**

### **D'ENTRETIENS D'EMBAUCHE**

#### **I) L'activité et ses objectifs**

Pour tester mon hypothèse d'action, j'ai construit mon expérimentation en l'adaptant aux besoins du public pris en charge sur mon lieu de stage. Nous accueillons des jeunes qui, pour la grande majorité, ne sont plus soumis à l'obligation scolaire. Des mineurs de plus de 16 ans qui sont inscrits dans notre dispositif d'hébergement diversifié, certains sont scolarisés ou inscrits en formation professionnelle, les autres sont en recherche d'emploi.

J'ai précédemment exposé que les dynamiques de désengagement du trafic de drogues doivent absolument être soutenues par une insertion socio-économique des jeunes. Une intégration dans l'économie réelle et légale est une garantie de stabilité et une perspective d'autonomie réelle pour nos jeunes qui s'appêtent à sortir des dispositifs institutionnels. Or, il est difficile pour les adolescents en général de trouver du travail aujourd'hui tant le marché de l'emploi est saturé et donc sélectif. On peut imaginer qu'il sera d'autant plus difficile pour les jeunes ayant été impliqués dans le trafic de drogues, ayant un parcours pénal, de répondre aux attentes des employeurs lorsque leur parcours scolaire ou de formation a été émaillé de ruptures. En effet, de leur investissement dans le réseau a résulté un désinvestissement de leur formation ou de leur scolarité. Ce désinvestissement de la formation n'est pas forcément synonyme de difficultés scolaires, comme ont pu le soulever certains professionnels dans leurs réponses à mes questionnaires. Les jeunes étaient simplement moins présents dans leur formation du fait de leur présence sur le réseau.

S'ouvrir à d'autres statuts que celui de délinquant est, nous l'avons vu, une étape du désengagement du parcours de délinquance. Notre rôle en tant qu'éducateur va être de leur apporter les moyens et les outils pour reprendre confiance en eux et en leurs compétences, et pouvoir se projeter dans cet autre statut. Pour résumer, on peut comprendre qu'ils n'iront pas chercher un emploi s'ils pensent que les dés sont pipés et qu'ils n'ont rien à mettre en avant sur le marché du travail légal. On peut imaginer également que le manque de confiance de ces jeunes, dans la démarche de recherche d'emploi, puisse être lié au passage d'un milieu où le recrutement se fait de manière automatique (le réseau) à un milieu dans lequel existe une discrimination potentielle à l'embauche.

## **A/ En amont de la mise en place de l'activité, le travail sur l'ordonnance**

Un des premiers outils de l'éducateur de la PJJ est l'ordonnance du magistrat. Elle donne un repère, une première lecture de la situation du jeune avant de le rencontrer. L'ordonnance va nous permettre d'orienter notre travail, il est primordial d'en faire une lecture éclairée, car elle va nous donner des éléments essentiels sur le degré d'implication du mineur dans le trafic, et éventuellement une idée de la place qu'il peut y occuper.

Au travers de la qualification des faits reprochés au jeune, l'ordonnance nous donne plusieurs éléments. Le territoire de commission des faits pour commencer. S'agit-il du territoire de domiciliation du mineur ou bien d'un territoire différent ? La date ou période de commission des faits reprochés est également un élément primordial. La qualification laisse-t-elle penser que le jeune est un trafiquant occasionnel (faits retenus sur une journée) ? Ou bien que sa participation s'inscrit dans la durée (6 mois, 1 an ou plus) ? Enfin, concernant la nature des faits, est-ce un cumul de consommation, transport, détention et cession de stupéfiants ou bien est-ce simplement de la consommation ou simplement de la détention ?

Tous ces éléments nous donnent des bases de compréhension et des pistes pour entrer en lien avec le jeune lors du premier entretien. Il est important également de pouvoir comprendre les codes du réseau, mais aussi le vocabulaire employé par les trafiquants. L'ouvrage *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues* réalisé sous la direction de Luc-Henry CHOQUET et diffusé dans tous les services de la PJJ est un excellent outil pour ces prises en charge. Si le jeune que l'on reçoit en entretien perçoit que l'on connaît dans les grandes lignes l'organisation du réseau et que l'on en comprend les codes, il est plus probable qu'il échange sur son parcours, et les motivations à son entrée dans le réseau. J'envisage que si le jeune sent que je ne sais pas de quoi il me parle, il ne verra pas d'intérêt à me décrire son parcours et je n'aurai pas accès aux informations me permettant de comprendre ses enjeux à lui dans la participation au réseau.

La qualification des faits reprochés nous éclaire sur le degré d'implication du jeune dans le trafic. On va ici pouvoir distinguer le délinquant d'usage (en matière de stupéfiants) du délinquant de carrière. J'appelle « délinquant d'usage », le jeune qui est interpellé pour usage ou éventuellement usage et détention, pour une période courte, ponctuelle. L'usage de stupéfiants et notamment de cannabis étant actuellement toujours illégal, le consommateur est qualifié de délinquant, cependant il ne vit pas du trafic, il le fait vivre par sa consommation. Un délinquant de carrière à l'inverse est un trafiquant, un individu qui participe activement au commerce de stupéfiants. Il s'inscrit dans une carrière car il occupe un poste dans le réseau, il a une place dans le

groupe de pairs, en retire des bénéfices réels et symboliques. Je considère ainsi que les « petites mains » du trafic, les guetteurs, les transporteurs, les portiers et les vendeurs sont des délinquants de carrière.

On peut formuler la remarque suivante, les adolescents comprennent généralement les enjeux de la qualification des faits et sont briefés par les chefs de réseaux en amont de leur participation. Par exemple, ils n'ont pas de grosses quantités de marchandises sur eux. Cela leur permet de déclarer qu'il s'agit de consommation personnelle en cas d'interpellation. Lorsque je travaillais comme assistante de justice au parquet mineurs, il m'est arrivé de voir en audience un jeune affirmer que les stupéfiants, dont il était en possession lors de son interpellation, étaient pour sa consommation personnelle. Le procès-verbal faisait état de plus de 6kg de résine de cannabis, ce qui correspondait à une consommation monumentale sur une période conséquente, mais qui représentait également un coût financier très important pour une seule personne. Les mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants sont généralement conscients que les sanctions pénales sont plus importantes pour des faits d'offre et cession que pour des faits de consommation. À l'occasion d'un échange avec un jeune sur cette question, j'avais pu me rendre compte qu'il en ignorait les raisons.

## **B/ Description de l'activité**

Romain, le jeune qui m'a accordé mon premier entretien et qui m'a permis de m'immerger dans le monde et le fonctionnement du trafic de drogues, est revenu au service peu après notre entretien en sollicitant mes collègues pour la préparation de futurs entretiens d'embauche. Ma collègue lui a proposé de s'entraîner en simulant un entretien. Au fur et à mesure de l'évolution de mon travail et de ma réflexion, je me suis saisie de cette idée.

Ainsi, mon activité consisterait à organiser des simulations d'entretiens d'embauche avec tout un travail de valorisation du jeune et de ses compétences en amont de l'exercice pour qu'il se sente plus confiant et plus à l'aise lors de sa présentation à un employeur factice, et qu'il le soit davantage encore en situation réelle, après s'être entraîné.

J'ai échangé avec mes collègues et le responsable d'unité sur la pertinence de cette activité au sein de l'UEHD. L'équipe a trouvé l'idée intéressante, d'autant plus à l'approche de l'été, synonyme de nécessité pour certains jeunes de trouver un emploi. Dans mon questionnaire, diffusé aux professionnels, j'ai introduit une question sur l'existence de compétences développées dans le trafic, et sur la possibilité de les convertir en compétences professionnelles, de les valoriser sur le marché du travail. Les collègues m'ayant retournés les questionnaires considèrent qu'il est possible

de valoriser ces compétences. Ils ont pu en identifier plusieurs : sens de la ponctualité, notions d'orientation dans l'espace, adaptabilité, organisation, pragmatisme, socialisation, fidélisation d'une clientèle, vigilance, notions mathématiques.

J'ai pensé l'organisation de mon activité en deux parties, qui s'articuleraient sur plusieurs séances. Cette activité prendra place après plusieurs entretiens réalisés avec le jeune, le travail sur les faits aura donc déjà pu être engagé à partir de l'ordonnance, comme indiqué précédemment. Dans le but de préparer cet atelier, j'ai pris attache avec différents professionnels du domaine de l'insertion (mission locale, plateforme d'insertion d'un organisme partenaire de mon service).

- La première partie de l'activité consisterait à travailler avec un jeune sur les compétences psycho-sociales et les qualités professionnelles attendues dans le monde du travail.

L'exercice vise à amener le jeune à verbaliser ce qu'il considère comme étant des compétences requises ou attendues sur le marché du travail. Dans la mesure du possible, un conseiller en insertion professionnelle de la mission locale sera présent lors de cette séance pour apporter au jeune son expertise sur les attendus du monde du travail et pour compléter, ou éventuellement, reformuler les éléments apportés par le jeune. J'envisage de m'appuyer sur l'outil du passeport de compétences, réalisé par un de nos partenaires, le groupe SOS. Cet outil présente une liste exhaustive de compétences, à chacune correspond une fiche que le jeune va remplir en décrivant une expérience personnelle dans laquelle il pense avoir mis en œuvre ou développé ladite compétence. A l'issue de l'entretien, il s'agira de demander au jeune quelles compétences il pense posséder parmi celles identifiées.

- La seconde partie de l'activité est la simulation des entretiens d'embauche. J'envisage de faire cette phase avec 2 jeunes et au minimum un professionnel extérieur et un éducateur.rice, moi. L'idéal serait de faire participer plus de jeunes, notamment pour éviter le phénomène de mise en concurrence. Mais il me semble qu'il sera déjà compliqué de réunir deux jeunes autour de cette démarche, avec les enjeux qu'elle implique : se mettre en scène, montrer éventuellement des difficultés, être en demande ou avoir besoin de conseil.

Il serait intéressant qu'un des deux jeunes soit inscrit dans une formation en alternance ou ayant déjà eu l'expérience de l'entretien d'embauche. Dans cette phase, l'idée est que le plus à l'aise des deux puisse donner à l'autre des conseils, raconter comment s'est passé pour lui son entretien, ce qu'il aurait voulu faire autrement. Il s'agira ici de mettre en place une sorte de formation par les

pairs. J'ai pu observer, lors d'un stage de première année, que cette démarche vient valoriser le jeune qui transmet ses connaissances à l'autre et offre un nouveau modèle d'identification au second jeune.

Dans l'idéal chacun des deux jeunes doit s'essayer au rôle du demandeur d'emploi et de l'employeur. Le professionnel, en l'occurrence moi, se positionnera comme employeur factice en binôme avec l'autre jeune pour guider les questions. Le but est de faire tomber les représentations. Par exemple qu'un patron ne va pas les embaucher parce que leur participation au trafic et leur parcours pénal sont visibles sur leur personne.

J'ai dans l'idée de filmer la simulation pour que les jeunes puissent se voir en situation d'entretien et corriger ce qui ne leur semble pas adapté à un entretien professionnel. On pourra ainsi faire la démarche ensemble de repérer ce qui convient ou ne convient pas, selon les normes du monde professionnel : posture physique, présentation vestimentaire, langage, expression du visage, communication non verbale.

## **C/ Les objectifs**

**L'objectif général** visé par l'activité est la valorisation du jeune, des compétences qu'il a pu développer dans un milieu souvent plus hostile et compétitif que le marché du travail. Il s'agira aussi de l'amener à prendre conscience de ses capacités à évoluer en dehors de son groupe de pairs déviants pour l'amener progressivement à se libérer de l'emprise du réseau, lui donner l'envie de sortir du réseau.

**Les objectifs intermédiaires** sont de préparer le jeune à la réalité du monde du travail légal, le préparer aux entretiens d'embauche. Ensuite, le travail de verbalisation des compétences et des lacunes est primordial, puisqu'il constitue un retour réflexif du jeune sur son parcours dans le réseau. Cette étape vise à transférer ses compétences en qualités professionnelles et à traduire les codes du marché de l'emploi légal pour qu'ils lui deviennent familiers.

La resocialisation, le fait de faire la deuxième partie de l'activité avec un autre jeune, permettrait d'accompagner le changement personnel du jeune. Par cet exercice de transmission de conseils et d'astuces, le jeune qui prépare son entretien se voit considéré par un pair, un autre adolescent, comme une personne étant capable de chercher un emploi. L'étiquette de « dealer » de stupéfiants peut disparaître et il peut être quelqu'un d'autre, accéder à un autre statut, celui de demandeur d'emploi. C'est un premier pas.

## **II) La mise en œuvre**

### **A/ Les moyens matériels et humains**

Mettre en place une régularité dans l'organisation des séances me semble pertinente, une fois par semaine pour avoir un moment repéré dans l'emploi du temps des jeunes semble l'idéal. Une séance tous les quinze jours reste envisageable.

Cet atelier peut être réalisé sur le service. La salle d'entretien semble appropriée pour la première partie qui sera menée avec un éducateur, un professionnel de l'insertion et un seul jeune. La deuxième partie pourra être organisée en salle commune, plus grande.

L'unité dispose d'une petite caméra qui pourra être utilisée pour enregistrer la prestation du jeune. Le vidéoprojecteur dont est munie également l'unité servira ensuite pour travailler sur la simulation. Débriefing avec le jeune, lui permettre d'identifier ses lacunes, corriger sa posture.

### **B/ Le déroulement**

Je pense que mon activité est assez ambitieuse en termes de demande d'investissement aux jeunes, car elle se tiendrait sur plusieurs séances, avec un travail de réflexion conséquent. La temporalité du mémoire et des différentes contraintes, à la fois de la formation, mais aussi des prises en charge, ne m'ont pas permises de tester l'activité avant le rendu de mon écrit. Aussi, les jeunes avec qui j'envisageais de mener cette activité, se sont trouvés être dans d'autres enjeux (régularisation de situation administrative, difficultés en famille d'accueil, gardes à vue et comparution immédiate) et il ne me semblait ni pertinent ni opportun de les engager sur ce projet à ce moment là. Bien qu'ayant le souhait de mettre en place mon activité, ma volonté n'était pas de la faire à tout prix.

### **C/ L'évaluation**

En termes d'évaluation, il me semble important de recueillir les retours des jeunes ayant participé à l'activité. Ce retour serait fait via un questionnaire de satisfaction distribué après la dernière étape, c'est-à-dire après le travail sur le visionnage de la simulation d'entretien. L'intérêt serait de demander aux jeunes si l'activité leur a fait se sentir plus en confiance pour leurs prochains entretiens, s'ils ont eu des difficultés à se mettre en scène lors de la simulation, à être observé par un

autre jeune, ou si, au contraire, ils y ont vu des avantages voire de l'amusement dans ce type d'exercice.

Je m'attacherai également à présenter à l'équipe les retours sur le comportement et l'implication des jeunes dans chacune des phases de l'activité pour rendre compte de l'évolution du jeune dans son parcours et ses démarches d'insertion.

## CONCLUSION

Par le travail réalisé pour la production de ce mémoire, j'ai cherché à comprendre comment nous, professionnels de la PJJ, pouvons accompagner au mieux les mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants.

Il m'a d'abord fallu identifier pourquoi la prise en charge éducative a parfois du mal à se mettre en place avec les jeunes impliqués dans le trafic, quand bien même elle est contrainte par les ordonnances du magistrat. Si mon hypothèse concernant les origines de l'emprise du réseau de trafiquants s'est avérée cohérente, je n'avais pas perçu en revanche que le mineur, en participant au trafic, contribuait également à son propre ancrage dans la délinquance par le fait qu'il s'étiquette lui-même comme délinquant.

Cette auto-stigmatisation, réalisée par les jeunes qui nous sont confiés, vient témoigner de leurs appréhensions et de leurs difficultés à se projeter dans le droit commun, dans le monde du travail légal et dans la société. Pourtant, ils aspirent comme tous les adolescents à un style de vie « normal », à rejoindre le conformisme social qui implique que chaque individu doit accéder à l'autonomie, à un logement, à un emploi et doit s'épanouir socialement et notamment en fondant une famille. Cela nous amène à envisager une considération de nature plutôt philosophique. Qu'est-ce que le bonheur finalement ? Est-ce qu'il ne s'agit pas en partie de pouvoir s'estimer fier de soi, de son parcours, d'avoir le soutien de sa famille ? Comment on se sent heureux ? Est-ce que la vie est seulement faite pour avoir de l'argent et du pouvoir ? Ou bien est-il possible de s'épanouir et d'être heureux autrement ? Voilà des questions qu'il peut être intéressant d'aborder en entretien éducatif avec les jeunes qui se sont impliqués dans le trafic de stupéfiants pour des enjeux financiers et avec des ambitions de pouvoirs.

Ensuite, je nuancerais une de mes représentations qui était de dire que certains mineurs impliqués dans le trafic, choisiraient consciemment une carrière déviante comme on choisit une carrière professionnelle. Au vu des similitudes qu'il présente avec le monde économique,

j'envisageais que le réseau de trafiquants leur semblait être un employeur comme un autre pouvant leur fournir un « job », contrairement au monde du travail qui, pour de multiples raisons (âge, manque de qualifications, faible offre d'emploi), ne répond pas à leurs attentes.

Le marché du travail est devenu très sélectif, ce qui augmente les difficultés à trouver un emploi. On peut naturellement se demander comment emmener ces jeunes vers la légalité, quand le marché du travail est déjà difficile d'accès pour des jeunes sans parcours pénal et sans rupture ? Mais il faut prendre en considération le fait que l'auto-dévalorisation réalisée par les jeunes que nous prenons en charge est en elle-même un facteur rendant complexe l'accès à l'emploi.

Voilà pourquoi il me semble important de travailler sur la revalorisation du jeune, et l'accompagner à réaliser qu'il est capable de développer des compétences, de s'adapter aux situations professionnelles, et qu'il peut trouver des éléments de valorisation et de la reconnaissance en dehors du groupe de pairs déviants. Ce travail consiste à donner à ces adolescents les moyens de leur émancipation du réseau de trafiquants.

Il m'a fallu faire ce travail de compréhension des origines de l'emprise du réseau et de son fonctionnement concret pour pouvoir identifier les points d'ancrage des jeunes dans cette délinquance. C'est bien là, à mon sens, un objectif de notre mission d'investigation éducative. Il s'agit d'identifier les sources du comportement non conforme de l'adolescent, des difficultés d'adaptation à la norme sociale et s'efforcer de travailler sur chacune d'elles. Ce travail se fait inévitablement avec le jeune, sa famille, les partenaires internes à la PJJ, mais aussi les professionnels extérieurs, qui peuvent nous apporter leur expertise et savoir-faire.

Il s'agissait ensuite de proposer des pistes de réflexion et au moins un outil, qui est mon expérimentation, pour travailler sur ces prises en charge. Je ne prétends aucunement avoir trouvé « la » solution magique qui résoudrait les problèmes de fugues à répétition des jeunes placés pour ILS, ou de la récidive des mineurs en matière d'ILS. Cette solution unique n'existe pas puisque tous les jeunes sont différents, leurs motivations à l'entrée dans le trafic sont différentes et les éléments de valorisation qu'ils s'approprient ne sont pas les mêmes d'un jeune à un autre.

Ma proposition entre dans le sillon des expérimentations contemporaines innovantes et peut paraître périlleuse, mais il faut garder à l'esprit que le but recherché n'est pas la valorisation du parcours délinquant. Ce que je cherche à mettre en avant est que le jeune a des capacités, des compétences qu'il aurait aussi bien pu développer dans la conformité à la norme. La difficulté est qu'il les a développées dans une activité illégale. Et pourtant cette difficulté n'en est finalement pas une puisque la transgression à la loi est notre porte d'entrée dans le travail avec le jeune. À mon

sens, il est possible de valoriser le jeune en valorisant ce qu'il sait faire, quand bien même c'est un savoir-faire qu'il a développé en participant à une activité illicite. L'intérêt est de faire avec lui le travail de conversion de ses compétences, mais aussi de conversion des codes sociaux intégrés dans le trafic, en codes sociaux conformes et attendus par le monde du travail.

Mon expérimentation est adaptée aux besoins que j'ai pu identifier chez les jeunes placés en UEHD. Elle est pensée dans le but d'identifier les difficultés à entrer sur le monde du travail pour les adolescents qui nous sont confiés. Elle vise à travailler sur ces appréhensions et ces blocages, qui se révèlent chez eux au moment de franchir le pas entre un premier statut, celui de délinquant, et un nouveau statut. La simulation d'entretien d'embauche est une sorte de décodeur du monde du travail qui peut effrayer les adolescents en général, et en particulier ces jeunes-là en particulier. Cette activité ne remplace pas le travail de fond sur les faits, sur les raisons du passage à l'acte délinquant réalisé tout au long des prises en charge, mais elle le complète.

Il me paraît essentiel d'accompagner le jeune dans sa transformation, de le guider afin qu'il reconstruise ses rapports aux autres, mais aussi qu'il réinstalle une image positive de lui-même. Il ne faut pas perdre de vue que nous, éducateurs à la PJJ, ne sommes que de passage dans la vie du jeune, nous la quittons lorsque la mesure judiciaire arrive à son terme, tandis que le jeune va continuer à faire ce travail d'adaptation et de transformation. Il lui incombera de continuer à construire son avenir avec ses propres outils. Notre challenge est de lui en fournir un panel suffisant et de lui donner les moyens d'en construire de nouveaux.

Ensuite, il me semble que cette emprise du réseau sur les jeunes existe sous d'autres formes et dans d'autres types de criminalité. Je pense notamment à la radicalisation ou au proxénétisme opéré par d'anciennes victimes de proxénètes. Le fait d'avoir identifié la genèse de cette emprise du réseau, de l'emprise d'un groupe de pairs déviants de la norme sur un adolescent, m'a permis de créer une sorte de modèle qui pourra faciliter ma lecture des différentes situations et problématiques sur lesquelles j'aurai à travailler dans ma carrière d'éducatrice à la PJJ.

Pour finir, j'arrive à la fin de mon travail de réflexion et d'écriture, et je constate avec plaisir que plusieurs formations sont proposées, sur la période à venir, sur ce thème de la recherche de compétences pour valoriser les jeunes et les amener à la réinsertion et au droit commun. Cela me conforte dans l'idée que les expérimentations innovantes ont leur place dans notre métier.

## ABREVIATIONS

EPE : établissement de placement éducatif

ILS : infraction à la législation sur les stupéfiants

OEDT : observatoire européen des drogues et toxicomanies

OFDT : observatoire français des drogues et toxicomanies

OMS : organisation mondiale de la santé

UEAJ : unité éducative d'activités de jour

UEHC : unité éducative d'hébergement collectif

UEHD : unité éducative d'hébergement diversifié

## LEXIQUE

**Dealer ou Bicraveur** : détient et vend la marchandise dans la rue. Est payé environ 120€ par jour. Les mineurs occupent souvent ce poste.

**Four** : terrain de vente de stupéfiants en quantités « commerciales » et où se font de très nombreuses transactions. **Terrain** : site de transactions de produits stupéfiants.

**Grossistes et semi-grossistes** : détiennent l'essentiel des profits du trafic. Ils gagnent en moyenne 550 000€ par an et sont à la tête de la hiérarchie du trafic. En dessous d'eux on trouve les fournisseurs dont les gains sont estimés à 76 000€ par an.

**Guetteur ou chouf ou « Faire le pu »** : jeune posté aux endroits clés du quartier où s'organise le deal. Il surveille et alerte en cas d'intervention de la police, 50 à 60€ par jour en temps plein. Les guetteurs sont le premier échelon de la hiérarchie du trafic. Jeunes qui crient « ça pue, ça pue », à l'arrivée de la police sur les lieux de transaction.

**MMPCR** : La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques, initiative du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et de la ville de Paris. Structure-ressource à la croisée des champs de la cohésion sociale, de l'éducatif, de la santé, de l'insertion, de la justice, pour promouvoir la prévention des conduites à risques. Met en œuvre des actions de prévention.

**Mules ou Transporteurs** : transportent la drogue et rechargent les stocks des « bicraveurs ». Les mineurs occupent souvent ce poste.

**Nourrices** : personnes qui stockent et préparent la marchandise à leur domicile. Perçoivent généralement entre 40€ et 80€ par jour. Il s'agit la plupart du temps de famille inconnue des

services de police et de gendarmerie. En contrepartie de leur collaboration silencieuse à l'activité illicite, le chef de réseau paye leur loyer ou dédommage financièrement les familles.

**Portier ou posteur** : contrôle l'accès du bâtiment, ne laisse entrer que les clients et les habitants pour protéger les trafiquants qui se trouvent dans le bâtiment et réguler le flux des consommateurs. Ils peuvent être chargé de barricader la porte d'entrée en cas d'intervention policière. Ils sont payés environ 60€ par jour. Les mineurs occupent souvent ce poste.

**Rabatteurs** : prennent en charge les clients et les conduisent au point de vente. Les mineurs occupent souvent ce poste.

« **Sécu** » (**la**) : appartement situé dans l'immeuble où se déroulent les transactions, permettant aux vendeurs de se cacher en cas d'intervention de la police. Les locataires sont rémunérés pour leur « discrétion » et leur « collaboration ».

**Trafiquants** : l'ensemble des personnes impliquées dans la revente des stupéfiants : les guetteur, les revendeurs, les comptables, les individus chargés de la sécurité des ventes, les conducteurs pour transporter les produits.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages :

- QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 2ème Ed. Paris, Editions DUNOD, 1995, 253p.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence. *Guide de l'enquête de terrain*. 4ème Ed. Paris, Edition La Découverte, 2010, 334p.
- BECKER Howard S. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, Coll. Observations, 1985, 247 p.
- CHOQUET Luc-Henry (Dir.). *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues*. Saint-Ouen : Editions Len, 2017. 282p.
- COUTANT Isabelle. "Insertion socio-professionnelle et éducation morale de jeunes délinquants" In : *Normes, déviances, insertions*. Paris, Editions Seismo, 2008, p. 127-142.
- DUPREZ Dominique et KOKOREFF Michel. *Les mondes de la drogue, usages et trafics dans les quartiers*. Paris, Edition Odile Jacob, 2000, 393 p.
- DUVANEL AOUIDA Géraldine. *Rester délinquant, comprendre les parcours des jeunes récidivistes*. Louvain-la-Neuve, Editions Academia L'Harmattan, 2016, 218 p.
- MADZOU Lamence, BACQUE Marie-Hélène. *J'étais un chef de gang*. Paris : Editions La Découverte, 2009, 245 p.
- MOHAMMED Marwan (Dir.). *Les sorties de délinquance, Théories, méthodes enquêtes*. Paris : éditions La Découverte, 2012, 391 p.
- TRUONG Fabien. *Des capuches et des hommes: trajectoires de «jeunes de banlieue»*, Paris : Editions Buchet Chastel, 2013, 242 p.
- VENKATESH Sudhir. *Dans la peau d'un chef de gang*. Paris : Editions Globe, 2008, 316 p.

### Articles de revue :

- BEN LAKHDAR Christian, "L'économie du deal", *Les Cahiers Dynamiques*, 2012/3 (n° 56), P.50-58
- Coutant Isabelle. Le pouvoir des mots : à propos de l'encadrement socio-éducatif des jeunes « sans avenir », *Formation Emploi*, 2005, N.89, pp. 19-33.
- ESSEKI Karima, "Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic", *Les Cahiers Dynamiques*, 2012/3 (n° 56), P.58-67
- ESSEKI Karima, « Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif », *Nouvelle revue de psychosociologie* 2016/1 (N° 21), p. 49-62.
- OBRADOVIC Ivana, "Les "consultations jeunes consommateurs"", *Les Cahiers Dynamiques*, 2012/3 (n° 56), P.88-94
- SPILKA Stanislas, "Les usages de drogues en population adolescentes", *Les Cahiers Dynamiques*, 2012/3 (n° 56), P.4-5
- YOUF Dominique, "Consommation de drogues et trafic", *Les Cahiers Dynamiques*, 2012/3 (n° 56), P.4 et 5.

## Articles en ligne :

- CHERONNET Hélène, « **Michel Kokoreff, Didier Lapeyronnie, Refaire la cité. L'avenir des banlieues** », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], Printemps 2012, n°13, mis en ligne le 02 décembre 2013, consulté le 16 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/7454>
- COUVELAIRE Louise, “**Enquête sur les petites mains du deal de cannabis**”, *Le Monde* [En ligne], mis en ligne le 25.01.2018, consulté le 26 janvier 2018. URL : [http://mobile.lemonde.fr/societe/article/2018/01/25/les-soutiers-du-deal\\_5246663\\_3224.html?xtref](http://mobile.lemonde.fr/societe/article/2018/01/25/les-soutiers-du-deal_5246663_3224.html?xtref)
- COUVELAIRE Louise, “**Les vendeurs de cannabis, des salariés comme les autres**”, *Le Monde* [En ligne], mis en ligne le 25.01.2018, consulté le 26 janvier 2018. URL : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2018/01/25/les-vendeurs-de-cannabis-des-salaries-comme-les-autres\\_5246893\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2018/01/25/les-vendeurs-de-cannabis-des-salaries-comme-les-autres_5246893_3224.html)
- GENY Romain, « **Réponse éducative** » de la PJJ et conversion des habitus », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°2 | Automne 2006, mis en ligne le 17 octobre 2006, consulté le 22 décembre 2017. URL : <http://sejed.revues.org/183>
- JAMET Ludovic, « **Les mesures de placement de mineurs « délinquants » : entre logiques institutionnelles et stigmatisation du public** », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°9 | Printemps 2010, mis en ligne le 03 décembre 2010, consulté le 14 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/6689>
- LEVITT Steven D. et DUBNER Stephen J. **Why Drug Dealers Live With Their Moms**. *Los Angeles Times* [en ligne], mis en ligne le 24 avril 2005, consulté le 20 octobre 2017, <<http://articles.latimes.com/2005/apr/24/opinion/oe-dubner24>>
- SAUVADET Thomas, « **Le sentiment d'insécurité du « dealer de cité »** », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°1 | Printemps 2006, mis en ligne le 23 octobre 2006, consulté le 14 décembre 2017. URL : <http://sejed.revues.org/122>
- “Les chiffres-clés de la justice”, site [justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr), 2013 à 2017. (consultés le 22 mars 2018)

## Page internet :

- FABRY Philippe, *Marwan Mohammed. L'implication des jeunes dans le trafic local de drogues* (En ligne). Notes d'une conférence organisée par la Mission Métropolitaine de Prévention des Risques Disponible sur : <<https://www.philippefabry.eu/formation.php?f=171>> (consulté le 11 février 2018)

## Décret, loi, circulaire papier :

- “*Circulaire n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante*”, version consolidée au 1er janvier 2014
- “*Note PJJ promotrice de santé*”, 1er février 2013
- “*Note renouvellement PJJ promotrice de santé 2017/2021*”, 1er février 2017
- “*Note relative à l'adaptabilité des modalités de prise en charge*”, 10 février 2017
- Circulaire d'orientation relative à l'action d'éducation dans le cadre pénal 2 février 2010
- Note du 1er février 2013 : PJJ promotrice de santé
- note renouvellement PJJ promotrice de santé 2017/2021

## Document multimédia :

- podcast france inter du 6 février 2018, Fabienne Klein-Donati, Procureure du TGI de Bobigny.

## Littérature grise :

- BELHAJ Souad. *L'influence du groupe sur le comportement des adolescents : du passage à l'acte à la prise en charge éducative*. [mémoire éducateur]. Lille : Université Charles de Gaulles-Lille 3, 2009, 86 p
- LENGLET Marion. *Bande de jeunes "entre environnement et passage à l'acte délinquant : un besoin de reconnaissance"*. [mémoire éducateur]. Lille : Université Charles de Gaulles-Lille 3, 2011, 75k p

## Autres :

- BECK François (Dir.), *Drogues, chiffres clés* (Rapport). 7e édition, OFDT, Juin 2017 8 pages
- BEN LAKHDAR Christian, LALAM Nacer, WEINBERGER David, (et al.) *Rapport final pour la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives*, (Rapport) Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice, Octobre 2016. 7 pages.
- BEN LAKHDAR Christian. *Le trafic de cannabis en France, estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment*, Focus consommations et conséquences, OFDT, Novembre 2007. 25 pages.
- Rapport national à l'OEDT, Workbook 4 : marché et criminalité, OFDT, France, 2016

# ANNEXES

Annexe 1 : Encart méthodologique.....	I
Annexe 2 : Entretien avec Romain.....	XI
Annexe 3 : Échange lors d'un accompagnement à la mission locale.....	XV
Annexe 4 : Retranscription entretien avec Michel.....	XVII
Annexe 5 : Entretien avec Mounir .....	XXII
Annexe 7 : Trame questionnaire .....	XXVI
Annexe 8 : Questionnaires .....	XXVII

## **Annexe 1 : Encart méthodologique**

### **A) De la question de départ à la problématique**

Je me suis intéressée à l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants car il m'est souvent arrivé de constater, dans l'espace public des villes où j'ai habité, la présence très importante de mineurs sur les points de vente de drogues.

Une fois arrivée en formation d'éducatrice à la PJJ, une des difficultés que j'ai pu rencontrer en placement éducatif est la création de lien relationnel avec les adolescents impliqués dans le trafic de stupéfiants. Le fait de n'être en mesure le plus souvent que de les croiser sur le service m'a conduit à me demander ce qui les attirait à ce point vers l'extérieur. Je me suis questionnée sur l'impact du réseau de trafiquants sur nos capacités, à nous éducateurs de la PJJ, à entrer en lien avec ces jeunes qui nous sont confiés. Ce qui m'a interrogé, finalement, est leur incapacité à accueillir l'aide mais aussi la relation éducative durant leur prise en charge.

Je me suis d'abord demandé quelle pouvait être l'influence du groupe de pairs qui évoluent avec eux. Pouvait-elle expliquer cette indisponibilité du jeune à entrer en lien avec les services éducatifs ? Pouvait-elle expliquer cette impossibilité à décrocher du trafic ? Le désir d'y retourner malgré des gardes à vue, des déferrements, des périodes d'incarcération ?

Dans l'unité sur laquelle j'ai fait mon stage, une UEHD, nous observons que les jeunes pris en charge pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) sont moins en lien avec l'équipe et bien moins présents sur le service, à leur rendez-vous ou lors des activités collectives que les autres jeunes.

J'aimerais comprendre pourquoi les jeunes impliqués dans le réseau de trafiquants sont peu ou moins en lien avec les équipes éducatives. Pourquoi est-il si difficile de créer du lien avec eux et de mettre en place le travail éducatif autour du passage à l'acte, de les saisir pour les mettre en réflexion sur leur situation et les projets d'insertion professionnelle qui les inscriraient dans la légalité ?

Pour étayer ma réflexion, j'ai consulté des ouvrages de sociologues sur la formation des bandes mais également sur le fonctionnement d'un réseau de stupéfiants<sup>91</sup>. Je me suis alors questionnée non

---

<sup>91</sup> VENKATESH Sudhir. *Dans la peau d'un chef de gang*. 2008

plus sur l'influence des pairs mais sur l'influence du réseau en lui-même et l'évolution du jeune dans le réseau<sup>92</sup>. J'en suis venue à me demander ce qui, dans le trafic de stupéfiants, pouvait intéresser ces jeunes au point qu'ils deviennent imperméables au travail éducatif. Ainsi, je me suis intéressée plus particulièrement au parcours de ces jeunes dans le trafic. Ces réflexions m'ont ramené à mes interrogations de départ à savoir comment nous pouvons accompagner les jeunes inscrits dans le trafic de stupéfiants vers la sortie de la délinquance et les aider à s'insérer ou se réinsérer à la fois socialement et professionnellement.

J'ai lu sur les notions de conversion des habitus délinquants en habitus conformes, concept que développe la sociologue Isabelle COUTANT<sup>93</sup> mais dont parle aussi Romain GENY<sup>94</sup> et qui m'a été utile dans la lecture de l'ouvrage de Lamence MADZOU. Cette notion m'a permis de visualiser l'importance de l'éducateur dans le passage d'un monde à l'autre que doit opérer le jeune inscrit dans le trafic de stupéfiants pour s'insérer dans la société.

J'ai donc cherché, à travers ce travail de mémoire, quels pouvaient être les leviers que nous, éducateurs de la PJJ, pouvions utiliser pour engager une accroche avec ces jeunes et concurrencer en quelque sorte ce qu'ils vont chercher dans le réseau. La difficulté que j'ai identifiée dans le travail éducatif avec ces jeunes est que leur activité dans le réseau les rend en quelque sorte imperméables à l'accompagnement éducatif. Comment pouvons-nous accompagner ces jeunes-là, insaisissables, vers une sortie de délinquance ? Cela revient également à se poser la question du « pourquoi » les jeunes inscrits dans le trafic de stupéfiants ont du mal à se saisir de l'aide éducative ? Finalement, ma question de départ peut se formuler ainsi : « **pourquoi est-il si difficile, dans l'accompagnement éducatif, de venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants vis-à-vis de certains jeunes ?** »

Cette question renvoie aux modalités de sortie de délinquance, aux modalités de désengagement. Qu'est-ce qui se joue dans le trafic de stupéfiants qui attire à ce point les mineurs que nous prenons en charge et finalement, que pouvons-nous mettre en place pour leur impulser une envie de sortir du réseau d'abord et de leur parcours de délinquance ensuite ?

---

DUPREZ Dominique et KOKOREFF Michel. Les mondes de la drogue, usages et trafics dans les quartiers. Paris, Edition Odile Jacob, 2000

<sup>92</sup> MADZOU Lamence, BACQUE Marie-Hélène. *J'étais un chef de gang*. Paris : Editions La Découverte, 2009, 245 p

<sup>93</sup> COUTANT Isabelle. « **Insertion socio-professionnelle et éducation morale de jeunes délinquants** » In : *Normes, déviations, insertions*. 2008

<sup>94</sup> GENY Romain, « **Réponse éducative** » de la PJJ et conversion des habitus », 2006

Il semble que l'organisation d'un réseau de trafiquants soit très proche de l'organisation d'une entreprise commerciale du monde économique. La vente de drogues serait une activité professionnalisée, participant à l'économie sous-terrainne. J'ai ainsi fait le choix de lire les travaux de l'économiste Christian BEN LAKHDAR pour étayer ma recherche.

On peut en effet se demander si cette économie souterraine n'est pas perçue comme un emploi ordinaire par les mineurs qui nous sont ensuite confiés. Ils vont sur place, on leur propose de travailler, ils font leur journée, sont payés en liquide à la journée ou à la semaine et s'ils remplissent bien leurs tâches, ils peuvent être promus au grade supérieur.

Les travaux d'Howard BECKER m'ont permis de comprendre le processus d'inscription dans le parcours délinquant. Le sociologue parle de « carrière déviante<sup>95</sup> » pour décrire le parcours de délinquance d'un individu. Un jeune interrogé m'a d'ailleurs indiqué que le réseau était « *comme tout, il y en a qui se spécialisent [...]. Comme après les études en fait, t'as plusieurs filières et plusieurs débouchés*<sup>96</sup> ». Cela m'a amené à réfléchir sur les éventuelles compétences développées au cours de la carrière délinquante et de comportements déviants adoptés par ces jeunes impliqués dans le trafic de stupéfiants.

Parler de comportements et de normes ancrés chez les délinquants revient à évoquer la notion d'habitus théorisée par Pierre BOURDIEU. Cette notion fut reprise par plusieurs auteurs dont notamment Isabelle COUTANT qui parlera d'habitus déviant qu'elle oppose aux habitus conformes<sup>97</sup>. Les habitus déviants constituent donc l'ensemble des comportements acquis et développés au cours du parcours de délinquance.

Ce mémoire tente finalement de répondre à l'interrogation suivante : « **que trouvent les mineurs dans le réseau de trafiquants qui les attire vers des comportements déviants, les inscrit dans une carrière déviante et les éloigne de la norme sociale ?** »

## **B) L'élaboration d'une hypothèse de recherche**

Concernant le trafic de stupéfiants, les chercheurs ayant travaillé sur le sujet, et notamment Fabien TRUONG, Sudhir VENKATESH à Chicago ou encore Dominique DUPREZ et Michel KOKOREFF ont pu démontrer que les attentes et les règles du monde des drogues se rapprochent beaucoup de ce qui est attendu dans notre économie. Le monde du travail légal aurait donc bien des

---

<sup>95</sup> BECKER Howard S, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, 1985, p. 48

<sup>96</sup> CF entretien Annexe 4.

<sup>97</sup> COUTANT Isabelle. *Insertion socio-professionnelle et éducation morale de jeunes délinquants*, 2008, p. 128.

attentes équivalentes en terme de compétences psycho-sociales. Ainsi, on peut imaginer qu'il soit possible de convertir ces habitus délinquants en habitus conformes à ce qui est attendu par la société et qui leurs seront nécessaires pour s'insérer socialement et professionnellement.

Il semble que certains jeunes aillent chercher, via leur participation au trafic de stupéfiants, un rôle social, une sorte de reconnaissance de leurs pairs. Les jeunes qui nous sont confiés acquièrent une place dans le groupe de pairs en participant au trafic ; ils ont une utilité, des responsabilités, des gratifications. Mais ils endossent aussi pour certains un rôle fondamental au sein même de leur famille. Les enquêtes de terrains ont montré que certaines familles vivent grâce au trafic, en se rendant complice du trafic de stupéfiants, en gardant de la marchandise chez elles ou encore à travers l'argent ou les courses (payées avec l'argent de la drogue) que peut amener un enfant de la fratrie pour nourrir la famille.

Au-delà du rôle social qu'offre le trafic de drogues aux jeunes recrues, il existe selon moi une sorte de modèle identificatoire que viennent chercher les mineurs. « Les grands » de la cité (les chefs de réseau), ces plus grands qui sont sortants de prison ou encore sont surveillés par la police, ces même personnes font aussi office de figure identificatoire. Ils offrent leur protection aux jeunes recrues, mais aussi du travail, et ils les gratifient lorsque ce travail est bien réalisé. Ces chefs de réseaux représentent alors l'idéal qu'il faut atteindre. Ils ont de l'argent, ils sont craints et respectés, ils ont du pouvoir. Chaque recrue va être amenée à rester un temps dans le réseau dans l'espoir de gravir rapidement les échelons de la hiérarchie et arriver un jour à égaler le niveau de vie des chefs de réseau. Avoir beaucoup d'argent, de belles voitures, être respecté par les autres membres du groupe social.

Finalement, cette question de savoir ce qui se joue dans le trafic de stupéfiants et qui attire les mineurs à faire « carrière » dans le trafic de stupéfiants me conduit à me poser d'autres questions. Notamment comment amener les adolescents à un parcours de désistance ? C'est-à-dire à sortir de leur parcours de délinquance. Quelles modalités permettent d'arriver à une sortie de délinquance ?

Plutôt que de désistance, qui fait référence à un processus long et progressif, et comme indiqué plus tôt, je parlerai ici d'étapes de désengagement du parcours de délinquance. En effet, la temporalité de ma période de recherche et d'écriture ne me permet pas d'observer un parcours de désistance à part entière. En conséquence, il est intéressant de rechercher quelles pourraient être ces modalités de désengagement ? Comment peut-on accompagner ces jeunes vers une sortie de délinquance ? Par exemple, en leur proposant d'autres modèles identificatoires que ceux qu'ils

peuvent trouver dans les réseaux de trafiquants et parmi les pairs qui ont facilité leur entrée dans le trafic.

Pour mettre en place les modalités de désengagement du parcours de délinquance, je me suis appuyée sur un constat fait par Marwan MOHAMMED. Il décrit la sortie de délinquance comme étant une combinaison de deux mouvements : un mouvement de sortie de la carrière délinquante et, simultanément, un mouvement d'entrée vers la conformité à la norme. Pour ce faire, il faut donc non seulement que le jeune soit désireux de sortir du réseau, mais également qu'il soit désireux de rejoindre l'économie légale et la société. Ici, le rôle de l'éducateur va être primordial, notamment en tant que traducteur des attentes de la société. Cette transition d'un cadre de référence à un autre, de comportements sociaux déviants à des comportements sociaux conformes, nécessite des leviers qui vont permettre de créer chez le jeune cette envie de s'intéresser à ce qu'on lui propose. L'éducateur va devoir user de stratégies éducatives pour provoquer chez le jeune ce mouvement d'entrée dans la norme.

Après avoir répertorié un certain nombre de constats et de concepts de manière succincte et avoir produit plusieurs suppositions, j'ai formulé ainsi mon hypothèse de recherche : **« il est particulièrement difficile de concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants dans l'accompagnement éducatif de certains jeunes parce que ces derniers trouvent dans le réseau des éléments de valorisation et un cadre de références. Ces éléments et ce cadre les enferment dans une sorte de « carrière délinquante » et les empêchent de se désengager de celle-ci. »**

### **C) Méthodes de recueil et d'analyse des données**

J'ai adopté une posture d'observation participative sur mon terrain de stage. J'ai retranscrit dans mon carnet de bord toutes mes observations et mes questionnements qui pouvaient être en lien avec mon sujet de mémoire. Aussi, lors de ma participation à des entretiens éducatifs, j'ai pris le soin de renseigner de manière systématique les éléments qui me semblaient intéressants et en lien avec mon sujet. J'ai également retranscrit plusieurs observations sur le comportement et le positionnement des jeunes suivis par le service, et qui étaient soupçonnés d'être encore impliqués dans le trafic de stupéfiants par l'équipe éducative ou encore placés en garde à vue pour des faits d'ILS.

J'ai régulièrement échangé sur mon sujet de mémoire et mes interrogations avec mes collègues de service, mais également avec certains partenaires et collègues d'autres services. Cela m'a permis d'être identifiée comme professionnelle en formation et surtout en travail de réflexion sur ce thème

précis. Grâce à cette démarche, plusieurs collègues et partenaires m'ont fait part de lectures qu'ils trouvaient pertinentes pour ma recherche ainsi que de dispositifs expérimentaux et d'outils dont ils avaient eu connaissance pour travailler la problématique de l'emprise des mineurs dans le trafic de stupéfiants.

Après avoir commencé à me documenter sur mon sujet, j'ai rapidement décidé de réaliser des entretiens avec les jeunes suivis par le service pour des faits en lien avec les stupéfiants ou pour lesquels une partie de la problématique était en lien avec les stupéfiants. Il me fallait suffisamment maîtriser mon sujet pour être en mesure de poser les bonnes questions aux jeunes.

Mon premier entretien n'était pas prévu et donc peu organisé mais il m'a permis de m'immerger dans mon sujet et de construire une grille d'entretien que j'ai sensiblement fait évoluer pour les entretiens suivants. Les éléments que Romain m'a apportés sont vraiment des détails de l'organisation du trafic de stupéfiants, du langage utilisé. Je ne suis pas certaine que j'aurais pu avoir ce type d'informations dans la littérature sur le sujet.

J'ai mis en place un protocole pour mener mes entretiens. J'ai fait le choix de construire une grille d'entretien semi-directif pour interroger les jeunes sur les faits passés et non ceux en cours. Mes questions étaient organisées en trois grands thèmes : l'entrée dans le trafic, le parcours dans le trafic et la sortie du réseau de trafiquants.

J'ai pris le temps à chaque fois de préciser le cadre, l'usage que je ferai de l'entretien, ainsi que le protocole de recherche d'un praticien chercheur. J'ai aussi pris la précaution de demander aux jeunes de me parler de leur parcours en se plaçant au jour de l'entretien. Je voulais avoir le récit d'une partie de leur parcours de délinquance, mais dans le même temps leur faire prendre du recul sur leur histoire. Je me suis intéressée au fonctionnement réel de l'économie de la drogue, à leur manière d'interagir dans cet environnement. Je voulais qu'ils me racontent leur parcours tel qu'ils l'avaient vécu, sans filtre. Pour cela, je leur ai assuré que ma démarche de praticien-chercheur m'imposait de rendre les échanges anonymes et de considérer tout ce qui me serait confié en entretien comme confidentiel. J'ai ici précisé que ce qu'ils me confiaient ne serait pas retransmis à l'équipe éducative ou au magistrat.

La contrainte pénale sous-jacente à nos prises en charge ne s'étend pas aux entretiens de recherche. De fait, je ne pouvais pas obliger les jeunes à me confier des éléments de leur vie ou des faits de nature délictuelle qu'ils auraient commis, s'ils ne le souhaitaient pas. Il m'a semblé important, mais surtout intéressant, de leur expliquer pourquoi leur situation m'intéressait et

pourquoi j'avais choisi ce sujet. J'ai ainsi pu me constituer un « capital sympathie, convertible en droit d'enquêter<sup>98</sup> » selon Thomas SAUVADET.

Simultanément aux entretiens avec les jeunes, j'ai consulté leur dossier et les rapports éducatifs les concernant. J'ai également consulté certains dossiers d'autres jeunes suivis spécifiquement pour des faits d'ILS et des dossiers archivés mais dans lesquels la problématique du jeune était en lien avec des infractions à la législation sur les stupéfiants. Les jeunes que j'ai pu avoir en entretien sont des adolescents qui ont eu l'occasion de prendre du recul sur leur implication dans le trafic de stupéfiants.

J'ai ensuite croisé les différentes informations issues de mes entretiens avec celles de mon carnet de bord. Cela m'a permis de faire une analyse transversale de mes données de terrain. J'ai toutefois gardé à l'esprit que je n'ai eu accès qu'à un faible échantillon de mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants, ce qui ne constitue en aucun cas une étude représentative et globale de la prise en charge de cette problématique sur le territoire national.

Un peu avant la fin de mon travail d'écriture, j'ai envoyé mes questionnaires (voir en annexe) à plusieurs professionnels (éducateurs et psychologues). J'ai souhaité les solliciter sur leur expérience et leur pratique pour essayer de mettre en exergue les difficultés rencontrées, ou non, dans la prise en charge des mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants. Je voulais également m'appuyer sur leurs expériences pour affiner mon projet d'expérimentation. Un de mes objectifs était par exemple d'analyser ce qui pouvait être désuet ou inefficace en termes d'outils ou de posture professionnelle, afin de ne pas l'inclure dans le protocole de mon expérimentation. Sur 8 professionnels, 4 m'ont fait retour du questionnaire : le responsable d'unité, deux éducateurs et un psychologue d'UEHC. J'ai extrait les réponses qui se rejoignaient et qui me permettaient d'étayer mes propos ou, à l'inverse, qui contredisaient des représentations que je m'étais faites.

J'ai également pris contact avec Karima ESSEKI, éducatrice en milieu ouvert qui a une expérience solide et une expertise fine de l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants et avec qui j'ai pu échanger par téléphone sur mon sujet, mes avancées et mes projets d'expérimentation. J'ai également pu rencontrer Emmanuel MEUNIER, chargé de projet à la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques à Pantin, en Seine-Saint-Denis, avec qui j'ai échangé, notamment, sur mon projet d'expérimentation et sur ce qui existait actuellement en termes d'outils de prévention. J'envisage de solliciter ces professionnels à l'avenir pour monter des

---

<sup>98</sup> SAUVADET Thomas, Le sentiment d'insécurité du « dealer de cité », consulté le 14.12.17

projets autour de la prévention et de la prise en charge des adolescents impliqués dans le trafic de stupéfiants.

#### **D) L'élaboration de l'hypothèse d'action**

Par mon travail de recherche, j'ai souhaité montrer que pour favoriser le désengagement du parcours de délinquance il est nécessaire d'identifier les points d'ancrage avec le réseau de trafiquants. La démarche est ensuite de travailler avec le jeune sur la nocivité pour lui de ces éléments qui le rattachent au réseau de trafiquants. Il convient aussi de faire prendre conscience aux jeunes que leur parcours passé ne définit pas nécessairement ce qu'ils deviendront ensuite. Pour cela, j'ai fait le pari qu'il est important de les valoriser sans pour autant valoriser leur parcours délinquant. Il faut les accompagner à transformer, à convertir les compétences développées dans le réseau de trafiquants en atouts pour leur insertion.

Mes lectures et mes échanges avec des professionnels de terrain m'ont amenée à envisager une hypothèse d'action qui peut paraître innovante mais que je trouve bien adaptée à la problématique de ces jeunes. Il s'agit donc de dévaloriser la carrière délinquante tout en valorisant le jeune par les compétences qu'il a su développer au travers de sa participation à cette activité illicite. J'envisage d'utiliser notamment le travail sur la santé du jeune comme levier de dévalorisation de la carrière puis le concept de conversion des habitus pour travailler sur le transfert de compétences et leur valorisation possible sur le marché du travail.

#### **E) Description de la phase d'expérimentation et évaluation envisagée**

Je n'ai malheureusement pas pu mettre en place mon activité avant le rendu de mon mémoire. Elle consisterait à organiser des simulations d'entretiens d'embauche avec tout un travail de valorisation du jeune et de ses compétences en amont de l'exercice pour qu'il se sente plus confiant et plus à l'aise lors de sa présentation à un employeur.

J'ai pensé mon activité en deux parties, qui s'articuleraient sur plusieurs séances. Cette activité prendra place après plusieurs entretiens réalisés avec le jeune, le travail sur les faits aura donc déjà pu être engagé à partir de l'ordonnance, comme indiqué précédemment.

La première partie de l'activité consisterait à travailler avec un jeune sur les compétences psycho-sociales et les qualités professionnelles attendues dans le monde du travail. Dans la mesure du possible, un conseiller en insertion professionnelle de la mission locale sera présent lors de cette séance pour apporter au jeune son expertise sur les attendus du monde du travail et pour compléter,

ou éventuellement, reformuler les éléments apportés par le jeune. A l'issue de l'entretien, il s'agira de demander au jeune quelles compétences il pense posséder parmi celles identifiées.

La seconde partie de l'activité est la simulation des entretiens d'embauche. J'envisage de faire cette phase avec 2 jeunes et au minimum un professionnel extérieur et moi.

Il serait intéressant qu'un des deux jeunes soit inscrit dans une formation en alternance ou ayant déjà eu l'expérience de l'entretien d'embauche. Dans cette phase, l'idée est que le plus à l'aise des deux puisse donner à l'autre des conseils, raconter comment s'est passé pour lui son entretien, ce qu'il aurait voulu faire autrement. Il s'agira ici de mettre en place une sorte de formation par les pairs.

Dans l'idéal chacun des deux jeunes doit s'essayer au rôle du demandeur d'emploi et de l'employeur. Le professionnel se positionnera comme employeur factice en binôme avec l'autre jeune pour guider les questions. Le but est de faire tomber les représentations. Les simulations seront filmées pour que les jeunes puissent se voir en situation d'entretien et corriger ce qui ne leur semble pas adapté à un entretien professionnel.

L'objectif général visé par l'activité est la valorisation du jeune, des compétences qu'il a pu développer dans un milieu souvent plus hostile et compétitif que le marché du travail. Il s'agira aussi de l'amener à prendre conscience de ses capacités à évoluer en dehors de son groupe de pairs déviant pour l'amener progressivement à se libérer de l'emprise du réseau.

La resocialisation, le fait de faire la deuxième partie de l'activité avec un autre jeune, permettrait d'accompagner le changement personnel du jeune. Par cet exercice de transmission de conseils et d'astuces, le jeune qui prépare son entretien se voit considéré par un pair, un autre adolescent, comme une personne étant capable de chercher un emploi. L'étiquette de « dealer » de stupéfiants peut disparaître.

S'agissant des moyens matériels et humains, j'ai pris attache avec différents professionnels du domaine de l'insertion (mission locale, plateforme d'insertion d'un organisme partenaire de mon service). La première partie pourra être menée avec un éducateur, un professionnel de l'insertion et un seul jeune, en salle d'entretien. La deuxième partie pourra être organisée en salle commune, plus grande. L'unité dispose d'une petite caméra qui pourra être utilisée pour enregistrer la prestation du jeune. Le vidéoprojecteur dont est munie également l'unité servira ensuite pour travailler sur la simulation. Débriefing avec le jeune, lui permettre d'identifier ses lacunes, corriger sa posture.

En termes d'évaluation, je proposerai aux participants un questionnaire de satisfaction après la dernière étape de l'atelier, c'est-à-dire après le travail sur le visionnage de la simulation d'entretien. Je présenterai aussi à l'équipe les retours sur le comportement et l'implication des jeunes dans chacune des phases de l'activité pour rendre compte de l'évolution du jeune dans son parcours et ses démarches d'insertion.

## **F) Points forts et limites de la démarche du mémoire**

J'ai compris que mettre en place un protocole de recherche et de recueil des données est très important dans le travail d'écriture d'un mémoire professionnel. Le fait d'avoir sélectionné un certain profil de jeunes pour mes entretiens et d'avoir suffisamment explicité ma démarche m'a permis d'avoir des échanges riches avec ces jeunes, riches pour ma recherche mais intéressants pour eux aussi, je l'espère. Aussi, mon protocole d'entretien m'a permis de ne pas mettre en difficultés les jeunes qui ont accepté de participer à mes entretiens, mais aussi de ne pas me mettre en difficultés lors des entretiens éducatifs que j'ai pu mener avec eux ensuite.

J'ai pu vérifier que le partenariat, aussi bien avec les équipes de milieu ouvert qu'avec les professionnels extérieurs est essentiel pour conduire des activités de qualité et adaptées aux besoins des jeunes.

Le temps de recueil d'informations et d'observations dans la seconde année de formation est relativement court. Très court pour obtenir la confiance des jeunes, mettre en place des entretiens, et pouvoir travailler autour de ce qui peut nous être confié. Aussi, je trouve délicate la démarche de les mettre en réflexion sur leur parcours et leur passage à l'acte (dans le cadre de ma recherche) alors que mon protocole de recherche m'interdit de travailler ensuite sur ce qui a été dit en entretien éducatif avec le référent. À certains moments j'ai trouvé la démarche superflue voire hypocrite.

J'aurais aimé faire un entretien avec un autre jeune placé en famille d'accueil pour des faits d'ILS, mais ce jeune en question était si peu présent au service et dans les temps collectifs qu'il ne m'a pas été possible de créer avec lui un lien éducatif suffisamment pérenne pour proposer un entretien de recherche sur son parcours. Aussi, il semblait encore inscrit dans le trafic. Mener mon entretien d'investigation sans pouvoir utiliser ensuite nos échanges en entretien éducatif n'aurait pas été possible et aurait mis le jeune en difficulté.

Je n'ai pas pu mettre en œuvre mon expérimentation par manque de temps mais aussi parce que au moment où mon projet était finalisé, mettre en place l'activité ne semblait pas pertinente au vu de l'actualité de la situation des jeunes envisagés pour l'activité.

## Annexe 2 : Entretien avec Romain

### Contexte de l'entretien :

Romain est un jeune qui n'est plus suivi par le service depuis 2016.

Il était de passage au service pour récupérer son courrier et pour demander aux adultes de l'équipe éducative, adultes qu'il connaît, à qui il fait visiblement confiance, s'ils pouvaient l'aider dans sa recherche d'emploi. Romain est actuellement inscrit dans le dispositif de la garantie jeune.

Il est repassé le lendemain au service et a commencé à parler avec un collègue. L'échange en est arrivé à la discussion de transactions dans le domaine de stupéfiants.

J'ai pris la conversation en route et au bout de quelques minutes je lui ai présenté rapidement ma place de professionnelle en formation, et mon projet de recherche. Je lui ai demandé s'il était d'accord d'échanger avec moi sur son parcours dans le trafic de stupéfiants, me donner son regard, de partager avec moi ses connaissances pour m'aider à mieux comprendre le fonctionnement.

Il était d'accord qu'on en discute mais il a refusé que j'enregistre la conversation en m'expliquant que "c'est un truc de flics ça, quand on est mineur ils enregistrent les auditions". J'ai expliqué que ma démarche n'avait rien à voir avec un interrogatoire judiciaire mais qu'il s'agissait simplement pour moi d'être plus libre dans nos échanges, de ne pas avoir la contrainte de la prise de notes. Il ne souhaitait vraiment pas être enregistré sur le dictaphone mais a accepté de m'expliquer lentement et au besoin de s'arrêter et de me répéter ce que je n'avais pas compris.

Il suivait avec attention ce que j'écrivais et me corrigeait quand je n'avais pas compris et que je retranscrivais mal à l'écrit ce qu'il m'avait dit.

L'entretien a duré environ 1h15.

### Lexique :

**Un four** : terrain de vente de stupéfiants en quantités « commerciales », souvent de mauvaise qualité mais où se font de très nombreuses transactions.

**Un terrain** : site de transactions de produits stupéfiants.

**Un zit** : du shit, de la résine de cannabis

**Une plaquette de shit** : 100 g de résine de cannabis

**La graille** : le repas

**Un calibre** : une arme à feu

« T'as un terrain ici qui tourne à 45 000€ par jour, ça c'est un four. Ils font entre 40 et 50 000€ par jour sur une tour. Des sommes, tu pètes les plombs !! J'avais des 15 000€ dans les mains ! Mais j'étais payé 1 000€ la semaine.»

(à ce moment le jeune semble conscient des sommes qui transitent dans ces quartiers et de la très mince part à laquelle il a pu avoir accès).

« La seule chose qui m'a motivé à sortir du trafic c'est la légalité ».

### ***Comment ça ?***

« Ben pour trouver un appart, faut des fiches de paye, faut de l'argent sur le compte. »

### ▪ **Sur le fonctionnement et l'organisation d'un four :**

« La conso est offerte pour ceux qui bossent. Dans mon quartier, c'est un petit terrain qui fait 2000/3000€ par jour, on a 10€ de conso par jour qui est offerte. Dans un four c'est 20€, 10€ pour le midi et 10€ pour le soir. T'as aussi 20€ de graille pour le midi et le soir. »

### ▪ **Sur les horaires :**

« le terrain il ouvre à midi. Faut y être 10/15 minutes avant l'ouverture, faut pas être en retard, **c'est le travail.** »

« dès qu'on arrive on nous briffe, on nous donne les talkie et on doit savoir qui fait quoi dans la journée.

### ▪ **Sur la manière dont il est entré dans le trafic et les raisons :**

#### ***Comment toi tu es entré dans le deal ?***

« Les grands de mon quartier savaient que j'étais en galère, j'étais en foyer, ils m'ont arrangé ils avaient de la peine pour moi. Ils me vendaient des plaquettes mais en me faisant un prix, fallait pas que je le dise. »

#### ***Tu les as connu comment ces "grands" ?***

« C'était des connaissances de mon grand frère, si ça avait été un autre grand c'est sûr il ne m'aurait pas fait le même prix ! »

« Pour avoir un bon prix de touche au kilo, un prix de base avant de le revendre quoi, il faut tomber sur la bonne personne, quelqu'un qui connaît "un gros mec." »

#### ***Et comment tu entres en lien avec ces "gros mecs" ? Ceux qui vendent au départ ?***

« c'est dangereux, parce que quand tu demandes à voir quelqu'un dans un quartier qui est pas le tiens, on sait pourquoi t'es là. Tu peux pas t'aventurer comme ça dans une cité. Tu demandes à voir une grosse tête, que tu connais de nom mais pas physiquement. Du coup, les ptits ils savent que tu viens pour acheter, donc t'as du cash sur toi. Ils te laissent acheter et en sortant ils peuvent te dépouiller de la came que tu viens d'acheter. »

« et là c'est dangereux, soit tu donnes, soit tu meurs, y a des mecs qui sont morts juste pour ça, juste pour avoir refusé de donner leurs thunes ou leur shit. Faut avoir des couilles et même avec un calibre, tu risques ta vie. »

#### ***Pourquoi t'as voulu entrer dans le réseau toi ?***

“Moi je voulais du Lacoste, de l’argent. C’est facile de bosser, mais faut avoir des couilles, faut être déter<sup>99</sup> ! Tu te lèves, tu vas dans une cité qu’est pas la tienne, là ils voient que t’es déter les mecs. Tu peux bosser vite.”

“ Une fois j’ai vu arriver un mec de 40 ans, il venait pour du taff, nous on a 15 ans c’est normal de vendre du shit t’as vu, mais à 35/40 balais qu’est-ce que tu viens foutre dans le shit ? C’est un truc d’enfant la vente de shit. Si t’es majeur, avec une famille, tu vends de la coke parce que tu gagnes plus.”

▪ **La paye :**

***Et combien tu gagnes après à peu près?***

“ Dans un bon terrain, dans un four tu gagnes 1000€ par semaine, 4000€ par mois. Mais en vrai c’est rien par rapport à ce qui circule. Ceux qui touchent le plus, les grosses têtes c’est ceux qui sont en prison ou fichés, qui peuvent pas faire un pas sans se faire attraper par les flics.” “1000€ c’est ce qu’on te paye si t’es en temps plein, 500€ quand t’es en demi, que tu bosses pas toute la journée, par exemple de 12h à 18h. Mais en demi journée t’as que 10€ de conso et 10€ de graille.”

“Dans un four t’es payé à la semaine pour que tu bosses tous les jours. Après si ya un jour où tu peux pas bosser tu préviens le gérant et il assure quelqu’un pour bosser à ta place.”

***La famille d’accueil chez qui tu étais placé, elle voyait l’argent que tu avais avec toi ?***

“ Ouai, elle le voyait parfois dans ma chambre, elle crisait, elle me demandait d’où ça venait et je répondais que je l’avais eu en jouant au PMU.

***Vous pouvez mettre de l’argent de côté ?***

“Je connais un mec dans un quartier qui fait 2000€ par jour qui avait 40 000€ de côté, chez lui. Imagine dans un four, bien sur que tu peux mettre de côté !

Mais en général, les grosses têtes ils ouvrent un café, ou un bar à chicha et c’est toujours plein mais personne ne paie ses conso. C’est comme ça qu’ils blanchissent leur argent.”

“Si tu bosses dans un petit quartier, dans ton quartier plutôt, tu restes plus longtemps dans le réseau, tu peux te faire ton propre biff. Mais discrètement, faut pas que les grands s’en rendent compte que tu vends sur leur terrain. Moi par exemple j’ai utilisé le terrain comme passerelle, j’ai court-circuité le terrain si tu veux. Mais c’est risqué, le client peut te balancer, genre il vient un jour où tu bosses pas et te demande, et là les autres captent que tu fais ton deal sur le terrain d’un grand, c’est chaud. Tu peux te faire tirer dessus pour ça.”

“Dans un four tu gardes les bénéf de la plaquette pour toi. Tu l’as acheté 180€, tu la revends 380€ les 200€ c’est pour toi.”

▪ **L’organisation pratique sur le terrain**

“Les grands ils payent l’hôtel si t’es en galère. Quand tu rentres dans le réseau ils t’expliquent que si t’as des problèmes avec la police, ils te payent l’avocat, ils ont leurs avocats. Il y a aussi une sécu, pour se cacher de la police.”

---

<sup>99</sup> Argo pour « déterminé ».

▪ **Vous avez aussi une sécurité sociale ?**

“ Non, la sécu c’est un appart dans lequel vivent des gens, et il est toujours ouvert, quand il y a une descente de flics, on va dans cet appart, on recompte le fric et le zit et on attends le départ des flics. Les gens sont dans l’appart, ils sont chez eux.”

***Mais ils ne vous dénoncent pas ? Ils sont d’accord que vous puissiez arriver à n’importe quel moment du jour ou de la nuit ?***

“ ya des jours où on n’a pas le droit d’y aller, ou dans une autre sécu, ça on nous le dit avant de commencer à bosser tous les jours. Mais non les gens disent rien, s’il faut, ils payent pas de loyer, c’est le gérant, le big boss qui s’occupe de leur loyer”.

***Comment vous êtes organisés sur le terrain ?***

“on est tous avec des téléphones qui sont en conférences en illimité, c’est un opérateur qui fait ça, c’est pour ça qu’on a tous ces téléphones là.

Ya un mec qui recharge, en gros quand il nous reste 300 ou 400€ de shit à vendre, ça part vite donc on doit appeler la recharge pour qu’il vienne recharger notre stock. Il nous charge 2000€ chaque fois. De l’herbe et du shit. Il faut pas mélanger les gains. Tu comprends, c’est pas les mêmes fonds, pas les mêmes bénéfices. Faut avoir 2 sacs quand tu vends 2 produits différents. Donc yen a un qui recharge, deux qui surveillent les flics. »

▪ **Sur les gens avec qui il « travaillait » :**

***Est-ce que tu as gardé des liens avec les jeunes avec qui tu bossais ? Tu les vois toujours ?***

“Au four je connaissais pas les mecs avec qui j’étais sur le terrain. C’est pas comme dans mon quartier, sur mon terrain, c’était des gens avec qui j’ai grandi, que je connaissais de toujours. »

***Quels sont tes projets maintenant ?***

“Aujourd’hui je vise la légalité, pour trouver un appart il faut des fiches de paye alors je cherche un CDD, là je suis en garantie jeune, ça me permet d’avoir un peu de sous tous les mois mais à la fin de l’année c’est fini faut que je trouve quelque chose vite. C’est fini les conneries”.

**FIN DE L’ENTRETIEN**

### **Annexe 3 : Échange lors d'un accompagnement à la mission locale**

André, 17 ans, placé en UEHC dans un département différent de celui du domicile de ses parents et de la commission des faits.

André est l'aîné d'une fratrie de 8 enfants, 4 d'une première union et les 4 derniers d'une seconde union, le beau-père vit toujours au domicile.

La mère ne travaille pas, le beau-père est conducteur de poids lourds donc très peu présent en semaine.

Il est placé en UEHC pour trafic de stupéfiants, c'est lui qui me l'apprendra au cours de notre échange.

À 15 ans il est suivi au pénal pour des faits d'agressions sur autrui et des vols. Il est mis en examen pour des faits de stupéfiants à l'âge de 17 ans.

***Tu fais du sport ? Qu'est-ce qui t'intéresse dans la vie que l'on pourrait mettre en place pendant ton placement ici ?***

J'aime bien la boxe, j'en ai fait pendant presque 2 ans.

***C'est très cardio la boxe, pour avoir un bon niveau il faut avoir une bonne endurance. Tu fumes ?***

Ouai c'est clair, c'est pour ça que j'ai arrêté.

***Tu fumais des cigarettes ou autre chose ?***

Pas de clopes, du shit, je me butais la tête au shit. Je suis placé pour trafic de stup en fait.

***Et tu arrivais à être concentré pour ce que tu faisais ?***

Ouai, j'étais toujours dans le hall, et le shit ça me rendait speed.

***Comment tu es entré dans le trafic ? Tu connaissais des gens qui y étaient ?***

Non, des gens de mon âge ou juste 1 ou 2 ans de plus avec qui j'ai grandi. On s'est lancés ensemble en fait. On avait un gérant mais il n'y avait pas de leader, tout le monde avait la même place en fait.

***Pourquoi tu as commencé le deal ?***

Pour aider ma mère, franchement je gardais rien pour moi, je donnais tout, sauf ce que je consommais pour manger.

***Et ta mère elle a compris comment ? Elle pensait quoi de tout ça ?***

Elle a compris quand j'ai commencé à lui laisser des billets sur le buffet, des 100€. Elle voulait pas les prendre, elle était furax !

***Elle était peut-être inquiète pour toi ?***

Ouai elle s'inquiétait.

***Et toi ? Tu t'en sortais comment ? Tu allais au lycée en même temps pour une formation non ?***

Oui, mais je mangeais mieux en trafiquant des stup que si j'avais une insertion. Enfin, ça dépend laquelle, la formation que je fais, elle me plait et je peux bien gagner ma vie.

***Tu en parlais avec ta mère ? Elle te posait des questions sur ton activité parallèle à ta vie de lycéen ?***

Je ne lui disais pas tout, je voulais pas l'inquiéter pour rien. Je disais que j'avais jamais rien sur moi, que j'avais pas une place importante mais en vrai j'étais toujours dans le hall. Je lui mentais pour la rassurer.

***Tu as commencé quand à faire du deal ?***

Vers 14 ans, en 4e. Au début je donnais du liquide à ma mère mais quand elle a compris je rentrais à la maison en me faisant déposer en voiture, et je rentrais avec plein de courses et je remplissait le frigo. Elle avait pas le choix, c'était acheté.

***Quel est ton projet après la fin du placement ? Tu as l'intention de retourner dans le réseau ou tu as envie d'arrêter ?***

... (silence) Non, franchement non, on est tous tombés. La perquis' à 6h du mat c'était chaud !

***Donc on est d'accord ? on s'arrête là, pas la peine d'aller jusqu'à la case prison ?***

ouai.

***En poursuivant ta formation tu pourras trouver un job légal et aussi aider ta mère et tes frères et sœurs si tu le souhaites.***

Ouai c'est pareil.

***Comment ça ?***

Je gagne autant dans le trafic qu'en bossant.

**Constat à la fin de l'entretien :**

Les motivations d'André sont totalement différentes de celles de Romain. L'un avait des besoins individuels, l'autre des aspirations plutôt altruistes, un sens des responsabilités. Aîné d'une grande fratrie, il voulait aider ses parents pour permettre une meilleure condition de vie à sa famille.

Pour le déjeuner nous proposons aux jeunes d'aller à l'extérieur, au restaurant indien, pour changer des fast food. Seul André accepte, les deux autres jeunes ne veulent pas manger autre chose que des kebabs. Je demande alors à André :

***Tu n'aimes pas les kebabs ?***

J'en ai trop mangé pour une vie, quand je bossais c'était kebab tous les jours, ça m'a dégouté, je ne veux plus manger de kebab.

**FIN DE L'ENTRETIEN**

## **Annexe 4 : Retranscription entretien avec Michel**

Le jeune a proposé que l'on réalise l'entretien chez lui (il est placé en semi autonomie). Il a accepté que j'enregistre au dictaphone notre échange que j'ai ensuite retranscrit.

### **▪ L'entrée dans le trafic**

***Qu'est-ce que tu vendais ?***

De la drogue dure, crack et cocaïne.

***Comment tu es rentré dans le trafic ?***

Quand je vivais dans la rue je connaissais une personne de la même origine que moi. Cette personne m'a aidé à dormir chez lui, c'était un grand dealer. Comme j'étais dans la rue il m'a proposé de travailler pour lui pour gagner de quoi vivre, louer un toit. Au début je ne voulais pas, ça ne m'intéressait pas du tout

***Tu avais quel âge à ce moment là ? Et depuis quand étais-tu arrivé sur le territoire français ?***

J'avais 15 ans, j'étais arrivé 3 mois avant. Comme je ne pouvais pas dormir tout le temps chez lui, il me dépannait de temps en temps mais le reste du temps j'étais à la rue. A la fin, je me suis dit "vas y je vais accepter ce qu'il me propose, je ne vais pas continuer à dormir dans la rue, à galérer, à ne pas trouver à manger" et j'ai accepté.

***Cette personne tu l'avais rencontrée comment ?***

Dans un restaurant de ma communauté que mon frère fréquentait et dans lequel j'étais allé avec lui quand je vivais chez mon frère. Cette personne était de la même origine géographique que moi et vivait dans la région d'où je venais.

***C'est une personne en qui tu as eu confiance ? Qui venait du même endroit que toi ?***

Confiance, je ne sais pas si c'est de la confiance ou j'avais vraiment besoin de dormir quelque part, d'avoir un toit.

***C'est lui qui t'a proposé cette solution d'hébergement ?***

Non non, c'est pas lui. J'étais dans le restaurant où on mangeait, c'était après que j'ai commencé à être à la rue. Parfois quand j'avais 5€ je mangeais là-bas. Après il m'a dit "ton frère m'a dit que tu vivais plus chez lui et tout ça", il m'a dit "t'es où maintenant ?" j'ai dit que je traîne, je dors de gauche à droite, je lui ai demandé si lui il avait un toit, il m'a dit "oui oui", et j'ai demandé si je pouvais dormir chez lui parfois, il m'a dit "oui pas de soucis".

***Qu'est ce qu'il s'est passé avec ton frère ? Pourquoi il ne t'hébergeait plus ?***

Non ça c'est une longue histoire de famille, je n'ai pas envie d'en parler.

***Est-ce que le dealer, tu as toujours des liens avec lui aujourd'hui ? Tu l'as revu ?***

Non, il est en prison, il a pris 4 ans.

***Ok, donc tu es quand même au courant de ce qu'il devient ?***

Ben oui, on nous a arrêté ensemble, lui il était majeur donc c'est allé plus vite pour lui.

***Quelles étaient tes motivations selon toi ? qu'est-ce qui t'a poussé à entrer dans le trafic de stupéfiants ?***

J'avais besoin d'un toit, quand mon frère m'a viré je ne savais plus où dormir. J'ai cherché des solutions, on m'a proposé beaucoup de choses. Mais je, comment dire, cette solution là était plus "adaptée" si je peux dire.

***Qu'est-ce qu'on t'a proposé par exemple ?***

(Le jeune m'a demandé de ne pas retranscrire les propositions qui lui ont été faites dans la rue. Globalement, il s'agissait de participation à des délits et des crimes contre les personnes).

***Ce sont des gens dans la rue qui t'ont proposé ça ?***

On m'a proposé certaines choses avant que je sois dans la rue, et une fois dans la rue, les gens du squat où j'étais savaient que j'étais croyant, savaient que j'étais en détresse, que j'avais besoin de quelque chose. Du coup ils voulaient profiter pour m'enrôler, profiter que je sois vulnérable. Comme je connais ce qui est écrit dans le Coran... (rire gêné).

***Tu dirais que tu as choisis la solution la moins pire ?***

Voilà, la moins pire pour moi. Même si c'est grave, c'est moins pire pour moi. A ce moment là, je n'avais pas d'autres choix.

- **Le parcours dans le trafic**

***Est-ce que tu dirais que quand tu étais dans le deal il y a eu des moments où tu avais peur, où tu ressentais du stress ?***

Alors, on a peur H 24, ça c'est sûr. On stresse, tu peux mourir dedans, on peut te tuer on peut t'agresser, on m'a même quelque fois planté un couteau, tu vois, là ? (me montre une cicatrice sur son abdomen). Là, derrière. On t'agresse tout le temps, les clients.

***Les clients? je pensais que c'était les autres dealer.***

Les clients, parce que ils veulent leur dose, ils n'ont pas d'argent, ils te supplient te supplient. Après voilà, ça part en couille. Voilà. il y a les dealers aussi. ça c'est un coup de couteau d'un dealer. Parce que moi, j'aimais pas du tout ce que je faisais. C'était juste pour avoir, vas y, 70€ ou 100€ pour aller dormir à l'hôtel et manger. Du coup moi je m'en foutais des bénéfices et tout ça. Ce que je faisais c'est que je donnais gratuitement aux clients des fois. Ou je leur faisais crédit.

***Aux clients qui étaient agressifs envers toi ?***

Non aux clients. Quand je suis arrivé dans le milieu il y avait d'autres dealers. Moi je m'en foutais des bénéfices, du coup les clients des autres dealers ils venaient sur moi, tout acheter sur moi car ils savaient que je faisais crédit, je donne des cadeaux.

***Mais comment tu payais ton fournisseur ?***

Je le payais mais même si tu payais 400€ ou 500€ la plaquette, mais si tu donnes 500€ de cadeaux t'as pas perdu, tu gagnes beaucoup d'argent.

***D'accord, donc tu remboursais ton dealer ?***

Oui je remboursais et le reste je donnais des cadeaux. Je tirai quand même des bénéfices, j'achetais des trucs à gauche à droite.

***Tu arrivais quand même à faire des bénéfices ?***

Ah oui, beaucoup, une fois même, la plus grosse somme que j'ai donné c'était 2 000€ à une association humanitaire. Tu gagnes beaucoup dans ce trafic.

***Mais toi tu faisais crédit pourquoi ?***

Je comprenais leur urgence, ils étaient mal. Au début je m'embrouillais avec ces clients pour pas qu'ils fassent le coup tous les jours de ne pas avoir de quoi me payer leur produit. Mais à la fin je donnais, après le mec devient mon pote, il vient tout le temps acheter chez moi. Les autres dealers ça les énervait.

***Tu dirais que tu parlais facilement avec eux ? tes clients ?***

Oui je parlais avec eux. Ils me disaient tout le temps "mec, t'as rien à faire ici, vas-y retourne à l'école ça se voit que c'est pas fait pour toi ça". Je leur disais souvent d'arrêter de fumer (crack) que c'est pas bien. Nous on le vend mais on ne le fume pas. Les dealers de cannabis consomment du cannabis mais tu ne vois jamais un dealer de crack ou de cocaïne en prendre. Non.

***Pourquoi d'après toi ?***

Déjà, pour le cerveau c'est pas bien, tu peux pas être attentif à ce que tu fais. En plus tu vas dépenser pour la prochaine dose.

***Alors que les personnes qui vendent du cannabis ou du shit, ils consomment beaucoup du produit qu'ils vendent, ça fait d'ailleurs partie de leurs conditions de travail. Ils sont alimentés en consommation de cannabis aussi.***

Oui ça donne de l'adrénaline, mais crack tu fumes 2 fois t'es mort t'es accro.

***Tu as déjà consommé du crack toi ?***

Non jamais, j'avais des testeurs. Les dealers de drogues dures en général tu ne consommes pas les produits que tu vends. Je cuisinai la coke moi-même mais j'avais des testeurs.

***Tu cuisinai ?***

Je cuisinai le produit, je transformais la cocaïne en crack.

***D'accord, avec de l'ammoniac c'est ça ?***

Avec de l'ammoniac et du bicarbonate de soude.

***Et combien de temps tu as été dans le trafic ?***

Deux mois. C'est tout.

### ***Et pourquoi tu t'es arrêté ?***

Parce qu'on nous a contrôlé. La police a mis sur écoute le dealer pour qui je travaillais. On devait se rencontrer pour qu'il me donne le produit et ce jour là, la police n'avait pas mon numéro, mais quand ils l'ont suivi jusqu'au lieu où on devait se rencontrer, ils l'ont pété. (Ils l'ont attrapé). La police suivait tous ses sous-dealer, ceux qui écoulaient sa marchandise. Lui il avait des kilos tu vois, il nous donnait la marchandise pour qu'on la revende. Donc la police est passée par ses sous dealer pour remonter à lui. Donc ils ont attrapé tous les sous-dealer, jusqu'à moi et ils l'ont eu parce qu'ils me suivaient moi.

### ***En vivant à l'hôtel tu craignais quand même les perquisitions?***

Ah oui, le dernier jour avant de me faire pété je parlais avec une cliente. Je lui disais que j'avais peur, mon téléphone n'arrêtait pas de sonner, les clients m'appelaient tout le temps. je lui ai dit ça et elle m'a dit "Il faut que tu arrêtes". On avait rendez-vous avec une assistante sociale pour m'aider à trouver une autre solution, le lendemain mais je me suis fait interpellé avant.

### ***Est-ce que tu as pu mettre des sous de côté toi ?***

Non j'aimais pas. Dans la religion c'est de l'argent sale. Tu ne peux rien faire de cet argent. Même si tu manges avec cet argent c'est sale. Pour moi c'était pour manger mais c'est quand même pas justifié d'avoir gagné cet argent comme ça. ça, ça me poursuivra toute ma vie.

### ***Est-ce que tu penses avec le recul que tu aurais pu trouver de l'aide ailleurs que via le deal que t'as proposé de faire ton contact ?***

Je n'aime pas demander de l'aide, je préfère donner que demander. C'était pas possible pour moi de demander de l'aide. Quand je suis arrivée en France, mon frère ne me répondait pas donc j'étais à la rue car je devais vivre chez lui. Une femme que j'ai rencontré à la gare en arrivant m'avait prêté son téléphone pour essayer de joindre mon frère. Elle a proposé de m'aider en me payant un hôtel le temps d'essayer d'appeler mon frère et qu'on irait ensuite voir la police si on ne trouvait pas de solution. J'étais clandestin, je ne pouvais pas aller à la police. Au bout de 3 jours d'hôtel je ne pouvais toujours pas joindre mon frère. Elle m'a accueilli chez elle pendant 2 semaines. Ensuite quand j'étais dans la rue j'ai perdu de ses nouvelles. J'avais confiance en elle et j'ai accepté son aide.

#### **▪ L'après sortie du réseau**

### ***Donc tu as arrêté le trafic suite à ton arrestation ?***

Oui mais aussi je voulais arrêter parce que ça te bousille le cerveau. De vendre la mort à des personnes, le sentiment de trahir mes parents qui ne m'ont pas élevé comme ça, c'était le plus difficile pour moi.

### ***C'est intéressant que tu aies pu, alors que tu étais dans le deal, te rendre compte du danger pour les autres de vendre de la drogue.***

Oui c'est ce que je disais aux clients, quand je leur disais de ne pas fumer, je disais que nous, les vendeurs on n'en consomme pas, on sait combien de produits chimiques on mets dedans. J'ai pu convaincre une personne d'arrêter, c'est la seule chose dont je suis fier.

***Qu'est-ce que tu penses avoir appris de ta période de dealer, qu'est-ce que tu pourrais garder de bon et de moins bon qui t'aide à te construire aujourd'hui ?***

Alors j'ai galéré déjà, ça m'a permis de mûrir beaucoup. Mais aussi, avant j'étais grave agité, j'étais un clown. Dans le deal j'étais devenu agressif.

***Qu'est-ce qui te rendait agressif ? la peur ?***

Je ne sais pas, mais je devenais agressif, juste pour m'embrouiller, ça m'a rendu fermé sur moi-même. Jusqu'à aujourd'hui je suis encore fermé sur moi-même. J'y travaille avec la psychologue. J'ai toujours le visage fermé alors qu'avant de tomber là dedans j'avais toujours les dents dehors, je souriais tout le temps.

Ça m'a appris à ne pas faire du mal, si on fait du mal on se fait du mal à soi-même. En faisant du mal aux gens je me faisais mal aussi.

Aujourd'hui j'essaie d'effacer tout ça.

***Est-ce que tu penses que certaines personnes ont eu un impact particulier sur ton parcours dans le trafic ? positif ou négatif ?***

Mon frère, tout ça c'est à cause de lui. Il m'a enlevé le choix de faire autrement quand il m'a abandonné, il m'a viré dehors je ne connaissais personne à Paris.

***Et le boss qui t'a introduit dans le trafic ?***

Non pour moi il a fait ça pour m'aider, il ne m'a pas forcé, il m'a juste dit "moi je fais ça, je vis bien, si tu veux tu peux me rembourser après". Il me faisait des prix que les autres n'avaient pas, il me vendait le produit moins cher, c'était vraiment pour que je m'en sorte. Cette personne, même si ce qu'il fait et ce que j'ai fait c'est négatif, je le vois comme une personne positive, il m'a aidé quand j'en avais besoin. Il m'a tendu la main. Seuls des inconnus m'ont aidé. Ce que je garde de positif de mon parcours dans la drogue c'est les rencontres des gens qui m'ont aidé et avec qui j'ai pu discuter.

Aujourd'hui je vais bien, je vais à l'école, j'ai tout ce que je veux, sauf mes parents. Aujourd'hui je fais ce qui me plait, je fais une formation pour faire un métier qui m'intéresse.

Aujourd'hui quand je donne de l'argent à ma mère adoptive, l'argent que je gagne en formation, je lui donne 50€, c'est comme si je lui donnais un million. C'est plus agréable de gagner cet argent là que celui que je gagnais, même si j'en gagnais beaucoup, quand j'étais dans le réseau. Aujourd'hui je ne cours pas de risque, j'ai pas de mort sur les mains, c'est agréable.

**FIN DE L'ENTRETIEN.**

## **Annexe 5 : Entretien avec Mounir**

### **Contexte de l'entretien :**

Le jeune a annulé 2 fois les rendez-vous fixés pour l'entretien. Deux autres ont dû être annulés pour des raisons de service. Nous avons finalement fait l'entretien quelques semaines avant la fin de prise en charge du jeune. Il n'a pas voulu que j'enregistre l'entretien car ne voulait pas que sa voix soit sur un support dont il n'avait pas la maîtrise. Après un entretien de plus d'une heure et demi, long du fait de la prise de notes à l'écrit, il m'a demandé de relire tout ce que j'avais écrit. Il m'a fait remarqué que je n'avais pas écrit tout ce qu'il avait pu me dire et j'ai répondu que c'était la difficulté avec la prise de notes directes, je perdais forcément une partie de ces déclarations en synthétisant certains passages.

#### ▪ **L'entrée :**

#### ***Comment es-tu entré dans le réseau ?***

La première fois j'avais 11/12 ans, en 6e. J'étais au collège et je me suis fait viré parce que je faisais n'importe quoi. J'avais l'obligation scolaire donc pendant le temps avant d'être re-scolarisé je suis resté chez moi. J'étais seul à la maison, ma mère travaillait beaucoup, mon père ne vivait pas avec nous et mes grandes sœurs étaient en études. Je n'avais pas de clés donc au début je restais toute la journée chez moi. Un jour je suis sorti, j'avais trouvé une astuce pour bloquer la porte sans rester coincé dehors.

Le problème c'est que tous mes potes étaient à l'école. Je suis tombé sur des grands frères de mes amis et je traînais avec eux. Au début ils me disaient de partir, ils fumaient du shit. Ils ne voulaient pas que je sois dans leurs pattes. Puis ils m'ont demandé ce que je faisais là, j'ai expliqué, ils s'en foutaient, ils ne voulaient pas que je traîne avec eux.

Déjà avant, avec mes potes on traînait avec eux quand on était pas à l'école, ils nous faisaient faire leurs courses, ils nous ont initié à certains trucs genre des films porno. Tout le monde se connaissait dans la cité. Je les connaissais parce que c'était les grands frères de mes copains.

Un jour, je n'étais toujours pas retourné à l'école, un grand que je connaissais est venu me voir. Je savais qu'il valait mieux pour moi ne pas le fréquenter. Il m'a demandé ce que je faisais et m'a demandé si je voulais bosser. J'ai demandé "comment ça ?" il m'a redit "est-ce que tu veux bosser, te faire des sous ?". Et il m'a expliqué ce que je devrais faire, que ce serait 50€ la journée plus le repas du midi.

Les horaires c'était 9h/21h, moi je ne restait que jusqu'à 18h. J'étais guetteur. Je devais les prévenir quand la police passait ou s'il y avait des clients. Quand je criais on ne m'entendait pas, on m'accusait de ne pas bosser. Un jour j'ai piqué la flûte de ma sœur, pour l'école là; j'ai gardé que la première partie et je m'en suis servi comme sifflet.

Au début c'était tranquille, quand mes copains rentraient de l'école je leur montrais mes sous, j'étais trop fier. Je les emmenais au grec, tout le monde voulait traîner avec moi le week-end. C'était pour ce que j'avais, pas ce que j'étais.

### ***Quels produits étaient vendus ?***

Je ne savais pas quand j'y étais mais vu les horaires, je pense que c'était de la coke ou de l'héroïne.

### ***Connaissais-tu des gens dans le réseau ?***

Oui, mais pas de mon âge.

### ***Qu'est-ce qui a motivé ton entrée dans le réseau ?***

L'argent, j'étais petit, 50€ pour moi c'était énorme.

Après je me suis fait virer de 5 collèges et pareil, j'étais viré de tous les lycées que j'ai fait. Mais j'avais toujours des bonnes notes. Oui, on peut dire que j'avais des facilités à l'école. Je me faisais virer parce que je n'étais pas souvent présent.

Le fait de faire plein de collèges et lycées différents, j'ai rencontré des gens dans toutes les villes et ça m'a servi plus tard. Je connaissais des gens dans chaque cité, puis dans chaque foyer de la PJJ.

#### **▪ Le parcours :**

### ***Raconte moi une journée type***

J'ai fait tous les postes dans le trafic de stup, jusqu'à être une tête, pas d'un réseau de ouf mais en gros c'est accessible à tout le monde.

Donc, une journée type quand je vendais de l'héro et de la coke.

À 8h30 je sors, je vais dans le bâtiment, le lieu de deal était à côté de chez moi. Je fais un tour dans la cité, les coursives, les couloirs, je fais le tour pour vérifier qu'il n'y a pas de flics cachés, ou de problème.

Ensuite un mec vient, me charge, il me donne la marchandise. Il m'annonce combien y a dans le sac, je vérifie et après il passe régulièrement pour recharger et vider l'argent. Je ne dois pas avoir trop d'argent sur moi en cas de contrôle.

Quand tu vends de l'héro ou de la coke tu commences la journée tôt, contrairement au shit où c'est plus vers midi. Là les clients veulent leur dose tôt.

A 21h, le mec qui me chargeait dans la journée fais les comptes et moi je rentre. Pour ce taff j'étais payé 500€ la semaine, 2000€ par mois.

ça c'est une journée de routine.

### ***Avais-tu peur quand tu dealais ?***

Non, pas les journées "routine". Si t'as peur tu commets des erreurs. Y avait parfois de l'adrénaline quand on se faisait courser.

### ***Combien de temps es-tu resté ? pourquoi ?***

C'était ponctuel. En regroupé je ne sais pas, je pourrais pas te dire.

Le réseau c'est comme tout, y en a qui se spécialisent, qui veulent maîtriser le truc à fond et d'autres qui saisissent des opportunités. Comme après les études en fait, t'as plusieurs filières, plusieurs débouchés. Là c'est pareil. Tu rencontres des gens, tu apprends des choses et tu sais faire tel ou tel truc.

Plus tu t'adaptes, plus tu passes inaperçu. J'ai compris ça un jour où je me suis retrouvé dans un fichier CANONGE. Quand t'es connu pour un type de fait t'es étiqueté en fait, et on vient te chercher dès que ce fait là est commis dans le secteur où tu vis. Je suis devenu un fantôme, je faisais un peu de tout, toujours ponctuellement.

### ***Est-ce que tu as pu mettre de l'argent de côté ?***

J'en ai jamais vraiment eu pour vraiment flamber. Je fais pas de l'argent pour avoir de l'argent, c'est pour un but précis. J'ai besoin de tant, je fais ça et j'arrête. C'est pour ça que j'ai fait plein de choses, braquage, escroquerie, stup.

### ***Avais-tu des dettes ?***

Non, j'ai plutôt été créateur la plupart du temps. Un ami à moi a eu une dette un jour, à cause des petits qu'il faisait bosser. Ils faisaient n'importe quoi donc il y avait des trous, des dettes quoi. Il devait de l'argent à son fournisseur, à la tête. Et donc quand il a eu cette dette c'était comme si je l'avais eu donc on a fait un truc et on a remboursé.

#### **▪ La sortie :**

### ***As-tu eu envie d'arrêter ? à partir de quand ?***

J'ai pas vraiment arrêté parce que j'ai jamais vraiment été dedans.

Du jour au lendemain, j'ai tout arrêté, les stup et le reste. J'ai arrêté de fumer, j'ai arrêté de fréquenter les mauvaises personnes.

Les grands que t'idolâtrais au début sont toujours là, et tu vois qu'ils gagnent pas les millions que tu pensais. Sur 100 personnes y en a 3 qui passent et ils veulent pas te laisser passer. (seulement 3% des personnes impliquées dans le trafic, selon le jeune, se font une place au sommet de la pyramide, comme tête de réseau).

Dans le réseau ya pas d'assurance maladie, pas de retraite. Y a beaucoup d'inconvénients en fait.

### ***Pourquoi as-tu arrêté ?***

Les amis que j'ai arrêté de fréquenter je les connaissais depuis longtemps mais on faisait des coups ensemble. Et puis j'ai commencé à réfléchir, j'ai perdu un proche, plusieurs personnes sont mortes dans les histoires, pas les stup.

### ***Dans un contexte de délinquance ?***

Ouai. Et j'ai commencé à changer. On n'avait plus les mêmes centres d'intérêt, plus les mêmes priorités. C'est un peu de tout. Les événements ont faits que j'ai voulu arrêter.

J'ai vite compris que personne n'est à l'abris, ni les mecs que j'ai vu tomber, ni moi. J'étais orgueilleux et méprisant et puis un jour un de mes amis est mort. Donc là j'ai commencé à réfléchir, à être plus prudent. Et à force d'être prudent j'ai arrêté de faire des conneries, la peur s'est installée et quand t'as peur tu fais des erreurs et tu finis par arrêter par peur de faire des erreurs.

### ***Qu'est-ce que tu as appris de ta participation au trafic de stupéfiants ?***

J'apprenais des erreurs des autres, ou je les faisais faire par les autres. J'avoue, j'étais manipulateur quand même. Si j'étais pas sur d'un truc je le faisais faire par un petit et c'est lui qui tombait pour moi.

J'ai appris à être méfiant. Tout le monde n'est pas bienveillant, on peut pas se fier aux apparences.

Sinon ma participation au trafic de stup m'a appris à compter, à courir aussi (rires), non vraiment. Ca m'a aussi donné le sens du commerce, la gestion de la clientèle.

Le réseau ça t'apprend à gérer une boîte en fait. Beaucoup de ce que tu fais dans le réseau tu le retrouves dans les boîtes qui veulent faire du chiffre. T'as juste à t'adapter en fait. Ben ouai, tu vas pas casser la gueule du mec qui paye pas. Dans le monde du travail tu vas appeler le fisc, un avocat. Dans le réseau tu lui fais casser la gueule.

Souvent des petits sont capables de faire ça, de s'adapter et de travailler dans un vrai taff, mais ils ne s'en rendent pas compte. Moi je m'en suis rendu compte et après j'ai commencé à entreprendre, dans la légalité je veux dire.

Mais ouai, ya beaucoup de similitudes avec le monde du travail je trouve.

### ***Est-ce qu'il y a des personnes qui ont eu un impact particulier pour toi dans ce parcours ? (bon ou mauvais)***

Les éduc m'ont aidé à faire la transition entre le moi d'avant et le moi d'aujourd'hui. J'étais méprisant comme je t'ai dit, et j'étais pas trop sociable et plutôt agressif quand on me cherchait un peu trop. Les éduc m'ont aidé à devenir plus calme et plus sociable.

Ya pas eu de mauvais impact, même dans le mauvais on trouve toujours du bon, on apprend. Je prends ce qui me semble bon et je laisse le reste.

### ***Quelles difficultés as-tu rencontrées pour sortir du réseau ?***

Non, tu sors quand tu sors, tu rentres quand tu veux rentrer. Après c'est le mental aussi. Oui pour certains ils se retrouvent avec des dettes soi-disant, les grands les embrouille pour rien. Moi, avec mon tempérament on m'emmerdait pas, on essayait pas de me coincer. Donc j'ai arrêté quand je voulais.

**FIN DE L'ENTRETIEN.**

## Annexe 7 : Trame questionnaire

### Questionnaire à destination des professionnels de la PJJ

Thème de recherche : L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants

Question de départ : **pourquoi est-il si difficile dans l'accompagnement éducatif de venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants vis-à-vis de certains jeunes ?**

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

1) Sur l'ensemble des prises en charge qui vous sont attribuées, quel pourcentage concerne des faits d'ILS ?

2) au fil des entretiens éducatifs (formels et informels), vous arrive-t-il d'apprendre qu'un jeune suivi pour d'autres infractions est également inscrit dans le trafic de stupéfiants ? Rarement, quelques fois, régulièrement ?

3) Pensez-vous que les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants soient satisfaits des gains qu'ils retirent du réseau au regard des risques pris ? Comment le manifestent-ils ?

4) Quels risques et inquiétudes expriment les jeunes lorsqu'ils parlent de leur participation au trafic ?

5) Trouvez-vous que jeunes inscrits dans le trafic sont moins en lien avec les services éducatifs (MO, hébergement, insertion) que les autres? Si oui, comment sont ils moins en lien ? (absentéisme, indisponibilité pendant les entretiens, autre)

6) Selon votre expérience, les jeunes inscrits dans le trafic ont-ils plus de difficultés que les autres jeunes sur le plan scolaire ? Pouvez-vous l'expliquer ?

7) identifiez-vous des difficultés particulières dans le travail avec les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants ? si oui, lesquelles ?

8) selon vous, est-il possible de valoriser des compétences développées dans le trafic dans le cadre d'une insertion professionnelle ? Si oui, lesquelles ?

9) Estimez-vous que les jeunes inscrits dans le trafic sont conscients des conséquences qu'implique leur participation au trafic sur leur santé ?

10) Pensez-vous que le professionnel de la PJJ, éducateur, psychologue, cadre, maîtresse de maison, cuisinier, ... peut être un nouveau repère identificatoire pour ces jeunes? Précisez en quoi.

11) Pouvez-vous envisager ce que la légalisation de la consommation de cannabis aura comme effet sur nos prises en charge ? Si oui, quels seraient-ils selon vous ?

## **Annexe 8 : Questionnaires**

### **Questionnaire à destination des professionnels de la PJJ**

Thème de recherche : L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants

Question de départ : **pourquoi est-il si difficile dans l'accompagnement éducatif de venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants vis-à-vis de certains jeunes ?**

FONCTION : Responsable d'Unité Éducative

**1) Sur l'ensemble des prises en charge qui vous sont attribuées, quel pourcentage concerne des faits d'ILS ?**

Entre 80 et 90% mais les ILS restent très prégnantes dans presque toutes les prises en charge.

**2) au fil des entretiens éducatifs (formels et informels), vous arrive-t-il d'apprendre qu'un jeune suivi pour d'autres infractions est également inscrit dans le trafic de stupéfiants ? Rarement, quelques fois, régulièrement ?**

Inscrit est peut être un fort mot ou maux (jeu de mots, lol). Comme je l'ai dit dans la question 1, pratiquement tous nos jeunes sont, de près ou de loin soit impliqué dans un trafic et cela à n'importe quel niveau ou est consommateur et de ce fait, fait vivre le trafic. Ils sont bien souvent happés par le trafic. Ce dernier est présent à chaque instant dans leur quotidien. Il et je pense très difficile d'en faire abstraction. Donc pour répondre à la question il n'est pas rare qu'un jeune multiplie le type d'infraction dont celui des trafics de stupéfiant. Mais attention « n'est pas rare » ne signifie pas une systématisation.

**3) Pensez-vous que les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants soient satisfaits des gains qu'ils retirent du réseau au regard des risques pris ? Comment le manifestent-ils ?**

Je pense que cette satisfaction est immédiate. Elle se manifeste de différentes manières et pas seulement par l'argent. Ce sont des jeunes qui viennent en règle générale de CSP faible, voire certain vivent sous le seuil de pauvreté. Obtenir de l'argent gagné « facilement » et rapidement permet une consommation de bien aussi facilement. Il n'y a qu'à les regarder ils ne reflètent pas l'exubérance de moyen. Il y a beaucoup de poudre aux yeux. La société montre que pour exister il faut montrer aux autres ses richesses. Nos jeunes pour exister ont trouvé ce moyen. De plus je reste persuadé qu'ils savent que cela ne va pas durer longtemps, très peu, voir aucun, de nos jeunes en vivent et fond fortune.

**4) Quels risques et inquiétudes expriment les jeunes lorsqu'ils parlent de leur participation au trafic ?**

Aucun, ou juste se rappeler qu'ils peuvent aller en prison. Mais cette détention devient une étape programmée dans leur parcours et reste aussi un moyen d'exister. De plus, le milieu carcéral reprend les mêmes codes que la rue, en pire. Malheureusement, nous avons de jeunes qui n'ont pas d'envies ou d'ambitions. Mais comment avoir envie de quelques choses lorsque l'on grandit dans un environnement qui vous tire vers la bas. Cela n'est pas une excuse mais une explication. Rappelons-nous que nous ne travaillons pas dans la normalité. Les jeunes dont nous avons la charge ne représentent qu'un faible pourcentage de l'ensemble de la population des jeunes.

**5) Trouvez-vous que jeunes inscrits dans le trafic sont moins en lien avec les services éducatifs (MO, hébergement, insertion) que les autres? Si oui, comment sont-ils moins en lien ? (absentéisme, indisponibilité pendant les entretiens, autre)**

Non, s'ils trouvent une écoute et une bienveillance, les jeunes peuvent trouver en nous une ressource positive. Attention à ne pas brûler les étapes, nous ne sommes pas des magiciens et bien souvent le temps est le maître mot de notre intervention. Attention aussi à ne pas se projeter à leur place. Nous n'avons pas vécu les mêmes choses et de ce fait nous ne pouvons pas avoir les mêmes actions et réactions. A nous professionnels de s'adapter aux jeunes et être force d'innovation.

**6) Selon votre expérience, les jeunes inscrits dans le trafic ont-ils plus de difficultés que les autres jeunes sur le plan scolaire ? Pouvez-vous l'expliquer ?**

Est-ce que l'on peut vraiment faire ce parallèle ? Il serait réducteur de faire cette analyse. En revanche je ne pense que la rue soit plus attractive que l'école et encore, pas pour tous. Le lien entre l'école et les jeunes reste présent même pour ceux qui sont le plus éloignés. En effet, ils continuent d'être sur le fonctionnement des vacances scolaires.

**7) identifiez-vous des difficultés particulières dans le travail avec les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants ? Si oui, lesquelles ?**

Je pense que nous avons plus un problème avec leur maturité et leur réel positionnement. Certain, quoi qu'on dise restent campés sur leur positionnement. Il est très difficile de discuter avec un jeune de front lorsque l'on essaye de valoriser la vie licite. De plus, même si nous parvenons à le faire réfléchir cela ne dure qu'un temps, ils sont très vite rattrapés par leur quotidien qui vient nous « couper l'herbe sous le pied ». Un exemple pour argumenter mes propos. *Un jeune sort d'un entretien d'une heure dans le bureau de son éducateur. Il est reboosté et part avec la ferme attention d'avancer. Il rentre dans son quartier retrouve ses amis qui vont venir détruire tout le travail engagé.* Le jeune se retrouve en étau entre la pression de ses pairs et celui de son éducateur. Cependant notre travail n'est pas vain, nous avons planté une graine qui germera. La seule question, c'est quand ?

**8) selon vous, est-il possible de valoriser des compétences développées dans le trafic dans le cadre d'une insertion professionnelle ? Si oui, lesquelles ?**

Le trafic est une véritable entreprise, avec un réseau des partenaires, une organisation. Il est même intéressant de voir et de comprendre le fonctionnement du trafic. Je pense que cela peut être une porte d'entrée éducative. C'est un moyen de valoriser le jeune car il peut nous apprendre des choses. Qu'elle joie lorsque l'on devient celui qui apprend.

**9) Estimez-vous que les jeunes inscrits dans le trafic sont conscients des conséquences qu'implique leur participation au trafic sur leur santé ?**

Non je n'en suis pas certain. Ce sont des jeunes, pour la plus part, qui ne pensent pas à l'avenir, ils vivent l'instant T. leur santé n'est pas une priorité. Même si travaillé sur la sante reste un moyen de rentrer en lien avec le jeune car on parle de lui. Exemple sur l'intérêt de la santé : combien de jeunes ne vont pas au bout de leur traitement lorsque celui-ci est prescrit pour deux semaines. Combien de jeunes quittent l'hôpital avant l'accord du médecin. Les conséquences arrivent après lorsqu'il est trop tard. La prise de conscience ce fait là.

**10) Pensez-vous que le professionnel de la PJJ, éducateur, psychologue, cadre, maîtresse de maison, cuisinier, ... peut être un nouveau repère identificatoire pour ces jeunes? Précisez en quoi.**

Oui, mais c'est le jeune qui choisira cette personne. A nous professionnel de savoir quoi faire de cette identification. Mais est-ce vraiment de l'identification ? Pour certain oui pour d'autre c'est juste une personne en qui le jeune accorde sa confiance et en qui il a envie de se confier.

**11) Pouvez-vous envisager ce que la légalisation de la consommation de cannabis aura comme effet sur nos prises en charge ? Si oui, quels seraient-ils selon vous ?**

Bonne question et je ne serais y répondre sur l'instant. L'alcool est autorisé et peut avoir les mêmes effets que le cannabis et pourtant les jeunes n'y vont pas. L'alcool n'a pas la même image que les stupéfiants. Beaucoup de question me viennent. Pourquoi légiférer ? Qu'elles seront les règles ? etc... pleins de questions dont je n'ai pas la réponse. Mais si une loi devait passer il y aurait forcément une implication sur notre travail. Allons voir ce qui se passe dans les autres pays pour analyser et comprendre.

## Questionnaire à destination des professionnels de la PJJ

Thème de recherche : L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants

Question de départ : **pourquoi est-il si difficile dans l'accompagnement éducatif de venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants vis-à-vis de certains jeunes ?**

FONCTION : EDUCATEUR

**1) Sur l'ensemble des prises en charge qui vous sont attribuées, quel pourcentage concerne des faits d'ILS ?**

50% ? (le reste 30% agressions dont 20% sexuelles et 20% vols divers)

**2) au fil des entretiens éducatifs (formels et informels), vous arrive-t-il d'apprendre qu'un jeune suivi pour d'autres infractions est également inscrit dans le trafic de stupéfiants ? Rarement, quelques fois, régulièrement ?**

Quelques fois, sauf peut être pour les auteurs en procédure criminelle pour qui l'acte est souvent isolé

**3) Pensez-vous que les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants soient satisfaits des gains qu'ils retirent du réseau au regard des risques pris ? Comment le manifestent-ils ?**

Ils se posent peu la question, souvent c'est une activité plus ou moins imposée ; s'ils se la posaient, la réponse serait non, même si la notion de risque encourue est presque négligeable avant 18 ans ou une condamnation.

Comment le manifestent ils ? Ils en parlent comme une emprise souvent, un lien indéfectible, une histoire de famille.

**4) Quels risques et inquiétudes expriment les jeunes lorsqu'ils parlent de leur participation au trafic ?**

La peur de représailles, de conflits inter cités, davantage que d'être attrapé par la police.

Parfois ils banalisent leur participation, le risque encouru, et disent qu'ils s'arrêtent quand ils veulent.

**5) Trouvez-vous que jeunes inscrits dans le trafic sont moins en lien avec les services éducatifs (MO, hébergement, insertion) que les autres? Si oui, comment sont-ils moins en lien ? (absentéisme, indisponibilité pendant les entretiens, autre)**

ils seraient moins en lien parce que en contrat tacite de travail, en conflit de loyauté s'ils taisent leur participation et du coup dans une relation éducative altérée ; ne pas honorer les rdv, ne pas répondre aux questions gênantes...Le jeune F. pour exemple va toujours en formation et opère ensuite mais le lien de confiance pâtit de ce déni de réalité.

**6) Selon votre expérience, les jeunes inscrits dans le trafic ont-ils plus de difficultés que les autres jeunes sur le plan scolaire ? Pouvez-vous l'expliquer ?**

Pas nécessairement, j'ai plusieurs exemples de jeunes intelligents et scolarisés. Le pouvez vous l'expliquer semble présupposer que oui, pour raison d'indisponibilité.

D'emprise peut être qui nuit à la concentration scolaire ?

**7) identifiez-vous des difficultés particulières dans le travail avec les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants ? si oui, lesquelles ?**

L'adhésion a la prise en charge, le fait que l'action éducative est limitée tant qu'ils demeurent en activité.

**8) selon vous, est-il possible de valoriser des compétences développées dans le trafic dans le cadre d'une insertion professionnelle ? Si oui, lesquelles ?**

Ponctualité, orientation, vigilance, qualité d'expression (vente), stratégies d'évitement, d'organisation de planification, calcul, maniement de l'outil pour découper (lol)\_

**9) Estimez-vous que les jeunes inscrits dans le trafic sont conscients des conséquences qu'implique leur participation au trafic sur leur santé ?**

Non mais souvent de la résine donc dommages relatifs, les dealers de produits plus nocifs n'en consomment habituellement pas.

**10) Pensez-vous que le professionnel de la PJJ, éducateur, psychologue, cadre, maîtresse de maison, cuisinier, ... peut être un nouveau repère identificatoire pour ces jeunes? Précisez en quoi.**

Bien sûr même s'il n'y a pas d'effet immédiat au regard de l'activité concernée ; par la constance, l'écoute , la considération , on propose un modèle alternatif à ce qu'ils ont souvent connu et leur ouvrons des horizons nouveaux auxquels ils peuvent adhérer avec le temps.

**11) Pouvez-vous envisager ce que la légalisation de la consommation de cannabis aura comme effet sur nos prises en charge ? Si oui, quels seraient-ils selon vous ?**

Pleins de contrats d'apprentissage dans les débits légaux !

Si on demeure tributaire d'une économie parallèle, il faudra bien s'adapter et diversifier ses activités donc pour partie la vente sous le manteau d'autres substances, le retour dans le droit commun chemin pour d'autres qui faute d'opportunités s'inscriront davantage dans les dispositifs de formation.

## Questionnaire à destination des professionnels de la PJJ

Thème de recherche : L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants

Question de départ : **pourquoi est-il si difficile dans l'accompagnement éducatif de venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants vis-à-vis de certains jeunes ?**

FONCTION : Educatrice

**1) Sur l'ensemble des prises en charge qui vous sont attribuées, quel pourcentage concerne des faits d'ILS ?**

Deux jeunes sur cinq.

**2) au fil des entretiens éducatifs (formels et informels), vous arrive-t-il d'apprendre qu'un jeune suivi pour d'autres infractions est également inscrit dans le trafic de stupéfiants ? Rarement, quelques fois, régulièrement ?**

Rarement.

**3) Pensez-vous que les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants soient satisfaits des gains qu'ils retirent du réseau au regard des risques pris ? Comment le manifestent-ils ?**

Toute dépend de leur rapport à la loi. Satisfaits, non mais par défauts de perspectives, de projection dans l'avenir, de projet à court terme, trouvent un « taff » occupationnel, avec gains immédiats.

**4) Quels risques et inquiétudes expriment les jeunes lorsqu'ils parlent de leur participation au trafic ?**

Risque d'incarcération, règlements de compte, déshonneur familial, « argent sale », mal acquis qui les plonge dans une incertitude existentielle, dévalorisation > appât du gain.

**5) Trouvez-vous que jeunes inscrits dans le trafic sont moins en lien avec les services éducatifs (MO, hébergement, insertion) que les autres? Si oui, comment sont ils moins en lien ? (absentéisme, indisponibilité pendant les entretiens, autre)**

Non

**6) Selon votre expérience, les jeunes inscrits dans le trafic ont-ils plus de difficultés que les autres jeunes sur le plan scolaire ? Pouvez-vous l'expliquer ?**

Non

**7) identifiez-vous des difficultés particulières dans le travail avec les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants ? si oui, lesquelles ?**

Grande précarité économique, immaturité psychique, personnalités vulnérables et influençables, irrégularité dans l'investissement des projets.

**8) selon vous, est-il possible de valoriser des compétences développées dans le trafic dans le cadre d'une insertion professionnelle ? Si oui, lesquelles ?**

Socialisation (clientèle à gérer), contraintes temporelles (RDV quotidiens), soucis de fidélisation d'une clientèle, écoulement de la marchandise, efficacité, pragmatisme et adaptabilité, goût du risque, audace, gestion de l'imprévu

**9) Estimez-vous que les jeunes inscrits dans le trafic sont conscients des conséquences qu'implique leur participation au trafic sur leur santé ?**

Non, impact réel sur leurs devenirs, leur bien-être. Les symptômes qui en découlent ne sont pas mis en lien avec le trafic.

**10) Pensez-vous que le professionnel de la PJJ, éducateur, psychologue, cadre, maîtresse de maison, cuisinier, ... peut être un nouveau repère identificatoire pour ces jeunes? Précisez en quoi.**

Référents adultes nécessaires à leur remobilisation, étayage éducatifs essentiels à leur évolution, prescription d'outils pédagogiques, de soins, de suivis, de lien social indispensables à ses difficultés rencontrées.

**11) Pouvez-vous envisager ce que la légalisation de la consommation de cannabis aura comme effet sur nos prises en charge ? Si oui, quels seraient-ils selon vous ?**

Usage thérapeutique / réponse possible. Plus c'est interdit, plus il y a de consommateurs. Peut-être qu'en légalisant dans un cadre défini, la prévention serait plus efficace. Actuellement, le nombre de fumeurs de tabac diminue car impact financier et santé. Si légalisation du cannabis, le discours non répressif sera plus grand et à moyen terme ferait chuter le nombre de consommateurs.

## Questionnaire à destination des professionnels de la PJJ

Thème de recherche : L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants

Question de départ : **pourquoi est-il si difficile dans l'accompagnement éducatif de venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants de stupéfiants vis-à-vis de certains jeunes ?**

FONCTION : Psychologue en UEHC

**1) Sur l'ensemble des prises en charge qui vous sont attribuées, quel pourcentage concerne des faits d'ILS ?**

30/40 % en UEHC

**2) au fil des entretiens éducatifs (formels et informels), vous arrive-t-il d'apprendre qu'un jeune suivi pour d'autres infractions est également inscrit dans le trafic de stupéfiants ? Rarement, quelques fois, régulièrement ?**

Régulièrement

**3) Pensez-vous que les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants soient satisfaits des gains qu'ils retirent du réseau au regard des risques pris ? Comment le manifestent-ils ?**

Les gains qu'ils retirent sont vraiment fonction du poste qu'ils occupent. La façon dont ils le manifestent, à partir des vêtements de marque, qui est aujourd'hui une nécessité, s'acheter de la marque et de la vraie. Ce qu'on voit dans les hébergements ce sont les jeunes qui rentrent au foyer avec les sacs de shopping, des vrais magasins pour montrer qu'ils ont dépensé de l'argent.

Ils le manifestent aussi dans une certaine concurrence qu'ils mettent en place avec les pro, ils sont en permanence dans de la représentation « ce que tu gagnes en un mois je le fais en une semaine ».

On peut le sentir comme une sorte de plaisir qu'ils ont à être autonome financièrement, et dans la possibilité que ça leur offre de se faire plaisir là où ça leur a manqué. C'est en lien avec la question du manque. Plus ils ont manqué et plus ils ont besoin de montrer qu'aujourd'hui il leur en faut et qu'ils en ont.

**4) Quels risques et inquiétudes expriment les jeunes lorsqu'ils parlent de leur participation au trafic ?**

Ils expriment peu d'inquiétudes si ce n'est le risque de la détention s'ils ne l'ont pas connu. Une fois qu'ils ont connu la détention ils s'en servent comme carte bonus, « j'y suis allé, je suis un dur ».

Risque de se faire attraper. Il y a l'idée d'être dans l'agir continuellement à défaut d'élaborer sur les risques et leurs inquiétudes justement.

**5) Trouvez-vous que jeunes inscrits dans le trafic sont moins en lien avec les services éducatifs (MO, hébergement, insertion) que les autres? Si oui, comment sont ils moins en lien ? (absentéisme, indisponibilité pendant les entretiens, autre)**

En effet, un jeune pris dans un trafic de stup échappe beaucoup plus aux convocations des milieux ouverts. Ils travaillent ailleurs, ils sont rémunérés dont c'est un travail et ils sont moins disponibles. En hébergement ce sont des départs tôt le matin, des retours très tardifs.

Ils répondent à d'autres obligations, on ne peut que les fantasmer, les supposer. On est dans l'imaginaire qu'ils ont encore des activités. Mais ils ne le disent pas bien entendu.

**6) Selon votre expérience, les jeunes inscrits dans le trafic ont-ils plus de difficultés que les autres jeunes sur le plan scolaire ? Pouvez-vous l'expliquer ?**

Je parlerai plutôt de décrochage et pas tant de difficultés scolaires. Il y a vraiment l'idée qu'une journée de formation ou de scolarité ne rapporte rien contrairement à une journée de trafic.

Les jeunes qui ne pas inscrits et donc qui n'ont donc pas de revenus sont ceux qui réclament les gratifications et pour qui elles sont essentielles pour acheter leur conso de tabac par exemple.

**7) identifiez-vous des difficultés particulières dans le travail avec les mineurs inscrits dans le trafic de stupéfiants ? si oui, lesquelles ?**

Cf question 5. Difficulté à avoir une régularité dans les entretiens, ils mettent en échec les rdv proposés autour de la santé, de leur insertion, en MO.

**8) selon vous, est-il possible de valoriser des compétences développées dans le trafic dans le cadre d'une insertion professionnelle ? Si oui, lesquelles ?**

Mais bien sur ! Autour de la gestion, du commerce, de la relation client. Tout ce qui est à travailler avec eux est toutes ces compétences là qu'ils ont mis en place dans une activité qui transgresse la loi, en réintroduisant leur rapport à la loi, leur montrer que les compétences qu'ils ont développées sont transférables dans le monde de la loi.

Leur compétences en matière de gestion : avoir un répondeur, une liste de contact, une page facebook.

Les remettre en confiance sur leurs capacités. Nommer, repérer avec eux les compétences, ce que ça leur a demandé pour faire du trafic. Aussi de leur renvoyer ce sur quoi ils ont été « moins bon » puisqu'ils se sont fait arrêtés, qu'est-ce qu'ils n'ont pas bien géré dans leur business.

**9) Estimez-vous que les jeunes inscrits dans le trafic sont conscients des conséquences qu'implique leur participation au trafic sur leur santé ?**

Non, pas du tout. On les sensibilise, ils ont des notions autour de la consommation et leur santé physique. Mais sur tous les autres aspects de la santé, non pas du tout. La question du trafic soulève aussi des questions de paranoïa, sont sans-cesse entrain de vérifier qu'ils ne sont pas suivis, qu'on ne les observe pas.

**10) Pensez-vous que le professionnel de la PJJ, éducateur, psychologue, cadre, maîtresse de maison, cuisinier, ... peut être un nouveau repère identificatoire pour ces jeunes? Précisez en quoi.**

Oui, pour l'hébergement, par définition on est tous support identificatoire, puisqu'on est sous le regard, on est observés, on leur propose des modèles. Un éducateur de MO qui va suivre en fil

rouge, et pendant des années un jeune, tient, montre que malgré tout on tient, on est pas la pour les juger, on n'est pas dans le rejet du jeune. Ils identifient quelque chose de plus sécure, de contenant, qui tient dans le temps.

On sent la rivalité entre nous, les professionnels du foyer, et d'autres adultes qui aussi proposent des supports identificatoires beaucoup plus puissants que nous. Parce que ça ne leur demande pas de réfléchir pour correspondre à ces figures identificatoires dans le réseau.

On sent une réelle instrumentalisation des mineurs, les majeurs ont une très bonne connaissance de la loi et de la distinction majeur/mineur sur le plan pénal.

**11) Pouvez-vous envisager ce que la légalisation de la consommation de cannabis aura comme effet sur nos prises en charge ? Si oui, quels seraient-ils selon vous ?**

J'ai du mal à imaginer ce que la légalisation va emmener. Surement certains vont se réinscrire dans des voies légales vis à vis de ça. Sinon ça opérera un déplacement du trafic sur autre chose mais qui est déjà bouché (coke, ectasy, etc)

Soit ça entrainera une re-mastérisation de ce trafic moyennant des tarifs plus intéressants, mais je pense que ça déplacera le problème, ça donnerait lieu à d'autres types de délinquance.

Chaque fois que tu crées une loi tu génères autre chose de déviant. Plus ça va être encadré plus ça va créer de zone de déviance.

## **Résumé :**

Le professionnel de la PJJ peut se sentir démuni et impuissant lorsqu'un mineur lui déclare que « *je m'en fous de ton rendez-vous à la Mission Locale, pour avoir un taff payé une misère ? Laisse tomber, ce salaire-là je me le fais en une semaine* ».

Les mineurs placés en hébergement collectif ou diversifié pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, sont parfois inaccessibles à l'accompagnement éducatif. Le réseau de trafiquants a une forte emprise sur eux. Cette emprise leur fait oublier que leur participation au trafic leur fait courir des risques judiciaires, des risques psycho sociaux et des risques sur le plan de la santé.

Ce constat m'a conduit à me demander pourquoi les éducateurs rencontrent des difficultés à venir concurrencer l'emprise du réseau de trafiquants dans la prise en charge éducative de certains mineurs.

Ces jeunes semblent trouver dans le trafic un espace de socialisation qui leur donne une existence et un rôle dans la société. Ils trouvent auprès de leurs pairs des éléments de valorisation et un cadre de références, bien que celles-ci soient des normes déviantes.

Pour mettre en place les modalités du désengagement de la carrière délinquante, j'ai construit un atelier de simulation d'entretiens d'embauche pour revaloriser ces jeunes en dehors du groupe de pairs déviant. J'entreprends pour cela de les accompagner dans la transformation des compétences développées dans le réseau en compétences valorisables sur le monde du travail.

**Mots clés :** stupéfiants, carrière délinquante, socialisation, conversion des habitus, transfert de compétences, désengagement.